

6211-08-009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président
Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION
D'UNE MINE D'APATITE À SEPT-ÎLES**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 27 août 2013 – 19 h
Centre des congrès de Sept-Îles
513, rue Brochu
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 27 AOÛT 2013	1
MOT DU PRÉSIDENT	1

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. RÉJEAN PORLIER	35
Mme LOUISE DIONNE.....	39
Mme LOUISE GAGNON.....	46
M. MARTIN BERNIER	48
Mme FRANCINE BÉLANGER.....	58
Mme CHRISTELLE LEBEL	61
Mme STÉPHANIE PRÉVOST	71
M. JACQUES GÉLINEAU.....	76
M. LUC TURCOTTE	86
M. MARIO DUFOUR.....	100
M. MARC FAFARD	112
M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET.....	114
M. DENIS PARADIS.....	120
M. ROGER MICHEL & Mme FRANCINE BÉLANGER	125
M. SÉBASTIEN BOIS	128
M. FRANÇOIS THIFFAULT	133
Mme KARINE BOND	133
M. YVES PERRON	146
M. LAURENT FORTIER	151
M. MARC DALLAIRE	153
Mme ÉLISABETH CORMIER.....	160
M. PAUL BOUFFARD	164
Mme MARJOLAINE BEZEAU	165

PÉRIODE DE QUESTIONS (suite)

M. MICHEL LESSARD.....	169
M. DORIS NADEAU.....	173
Mme NICOLE KIROUAC	175
M. JACQUES DUPONT.....	181
M. TERRY KENNEDY.....	186

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

M. JOSEPH ZAYED, président :

5
Alors, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le *Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles*. Mon nom est Joseph Zayed et je présiderai cette commission.

10
15
Cette commission a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet. Je serais secondé par les commissaires Nathalie Drapeau et Michèle Goyer. Exceptionnellement, les séances de l'audience publique seront filmées par le BAPE; c'est la raison pour laquelle il y a tant de lumière, ce soir. Mais ça sera filmé à des fins éducatives. Les gens qui ne désirent pas être filmés doivent informer madame Renée Poliquin qui est en arrière de la salle et qui est la coordonnatrice du secrétariat de la commission ou encore monsieur Luc Nolet, le conseiller en communication.

20
Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre en date du 11 juillet dernier. Cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Pierre Baril :

25
« *En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles par Mine Arnaud inc., et de me faire rapport de ses constatations, ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.*

30
Et c'est signé Yves-François Blanchet. »

35
Je dois vous rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Notre mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet. Évidemment, il pourrait s'agir d'enjeux que vous soulevez ou des enjeux que la commission soulève.

40
Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées. De plus, la commission examinera, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en impliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobent les aspects biophysiques, sociaux et économiques.

45 Ainsi, dans le cadre de la Loi sur le développement durable, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des 16 principes de la loi afin de pouvoir les intégrer dans la mesure du possible et rechercher un développement durable dans la démarche de l'analyse.

50 Enfin, la commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête.

Mes collègues, mesdames Drapeau et Goyer, et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

55 Bien sûr, la commission a un devoir de neutralité, d'impartialité, de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière. C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation, de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitude méprisante.

60 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont d'ailleurs disponibles sur son site Web. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil, en arrière de la salle. Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes.

65 Je me réserverai donc le droit d'interrompre, et j'espère que ça n'arrivera pas, d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles. Respecter ces règles permet, bien sûr, des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles dérives et des poursuites.

70 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Et vous verrez au cours de la soirée, j'éviterai de dire toute cette appellation, je me limiterai tout simplement à dire ministère de l'Environnement.

75 À partir de ces deux analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres. Par la suite, le gouvernement du Québec rendra une décision sur le projet.

80 Cette commission d'enquête et d'audiences publiques effectuera donc l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec. Si vous voulez obtenir plus d'information sur la procédure d'évaluation

environnementale, je vous invite à vous rendre à l'accueil où une documentation pertinente est disponible sur place.

85 Le mandat de la commission d'enquête a débuté hier, le 26 août. Elle sera d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE sera donc remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs au plus tard le 27 décembre prochain.

90 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée, selon nos règles de procédure. Je présenterai l'équipe qui assistera la commission et les personnes-ressources que la commission a jugé bon d'inviter. Puis, les requérants, les personnes qui ont écrit une lettre, qui ont adressé une lettre au ministre pour lui demander la tenue d'une audience publique, seront invités à exprimer les motifs de leur requête.

95 Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

100 Une pause d'environ 15 minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées, dans l'ordre d'inscription, à venir poser leurs questions.

105 Je m'écarte un peu du discours que j'avais préparé et, évidemment, je constate que la salle est quand même passablement bondée, donc je présume qu'il va y avoir plusieurs personnes qui vont vouloir s'inscrire. Et vous verrez tout à l'heure que par souci, par préoccupation, par le désir de la commission de donner accès, de donner la parole au maximum de personnes possible, je vais limiter le nombre de questions, par inscription, à deux questions.

110 Donc, l'audience publique est divisée en deux parties. La première partie débute donc ce soir. L'objectif de cette première partie de l'audience vise à compléter l'information sur le sujet. Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent, la possibilité de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur et des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources. Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur les divers objets.

115 La première partie ne sert donc pas à recevoir les opinions des participants, mais bien les questions qu'ils désirent poser. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons seulement en deuxième partie de l'audience qui débutera le 24 septembre prochain. C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet.

120

Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou encore déposer un mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire qui s'intitule « Avis d'intention » disponible à l'accueil ou encore en consultant le site Web du BAPE.

125 Je vous demande d'ailleurs, dans la mesure du possible, de signifier le plus tôt votre intention de déposer un mémoire à la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Renée Poliquin, qui est également à l'arrière de la salle, comme je l'ai précisé tout à l'heure. Ceci facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique.

130 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires cinq jours avant le début de la deuxième partie de l'audience, soit au plus tard le 19 septembre à 17 h.

135 Au moment de la présentation de votre mémoire, donc au mois de septembre, nous échangerons avec vous afin de bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans nécessairement le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le projet. Donc, ces trois options sont donc disponibles et vous pouvez choisir celle qui vous convient le mieux.

140 Ensuite, faites-le savoir à la coordonnatrice au plus tard deux semaines avant le début de l'audience publique, soit le 10 septembre.

145 À la fin de l'audience publique, la commission pourrait avoir besoin de poursuivre ses recherches pour compléter son examen du projet et son analyse. La commission pourrait donc poser d'autres questions par écrit et compte recevoir les réponses dans un délai de 24 à 48 heures. Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet, dans les centres de consultation également dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également sur le site Web du BAPE.

150 De plus, l'ensemble du dossier peut être consulté dans les différents centres de consultation; il y en a plusieurs, sur le site Web du BAPE et au bureau de Québec, et à la bibliothèque des sciences juridiques à l'UQAM.

155 Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE, ainsi que dans les centres de consultation, environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience. C'est la raison pour laquelle vous avez, dans la salle, une sténotypiste.

160 Je vous signale également que toutes nos séances, en première comme en deuxième partie, seront diffusées en mode audio et vidéo, en direct via le site Web du BAPE.

L'enregistrement des séances de la commission sera aussi disponible en différé – ça nous a été demandé – au même endroit, jusqu'au début de la deuxième partie de l'audience publique.

165 De plus, la commission accepte de recevoir des questions qui lui seront soumises via le site Web du BAPE. Les personnes qui voudraient soumettre des questions devront prendre connaissance des règles de procédure qui s'y appliquent, également sur le site Web du BAPE.

170 Je tiens à signaler aux participants que la commission traitera des questions de dynamitage et de qualité de l'air principalement au cours de la journée de mercredi. Ça ne veut pas dire qu'on ne recevra pas de questions ce soir et les autres journées, mais principalement mercredi, soit demain, en raison de la disponibilité des experts.

175 À la demande de la commission, une visite publique sur le terrain a été prévue afin de permettre à tous d'obtenir plus d'information sur le projet. Il s'agit bel et bien d'une visite publique. Celle-ci se déroulera jeudi le 29 août, donc après demain en matinée. Le départ s'effectuera à 9 h 15 à l'arrière des Galeries Montagnaises au 1005, boulevard Laure. Le retour s'effectuera vers 11 h 30. Les personnes intéressées, toutes les personnes qui sont intéressées en salle, que ce soit des personnes-ressources, des journalistes ou des citoyens, donc toutes les personnes intéressées, pour y participer, doivent d'abord s'inscrire à l'arrière de la salle auprès de monsieur
180 Luc Nolet, conseiller en communication. Il vous transmettra toute l'information nécessaire pour participer à cette visite publique.

185 Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience.

Tout d'abord, voyons la disposition de la salle. Au centre, évidemment, vous avez, face à vous, la commission d'enquête. À ma gauche, la table des analystes, celle des personnes-ressources ensuite. La sténotypiste normalement devait être ici, mais là, elle est à ma droite. Il y a également à ma droite la table des représentants du promoteur et, devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions et éventuellement lire vos requêtes.
190

L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à la table d'accueil située à l'arrière de la salle.

195 Toutes les questions du public qui seront adressées ce soir doivent m'être directement adressées, et je dirigerai les questions aux personnes concernées. Pour les questions posées par mes collègues, mesdames Drapeau et Goyer, les porte-paroles sont invités à leur répondre directement. Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Puis je vous
200 avoue que j'ai une large expérience dans la direction et la présidence des commissions

d'enquête pour savoir qu'il y a des personnes qui sont devenues pros dans le fait de poser des questions avec de longs préambules.

205 Bien entendu, mes collègues et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée des questions posées. Vous êtes, bien sûr, bienvenus encore une fois pour vous réinscrire au registre, si le temps le permet.

210 Les réponses qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées, là aussi dans un délai de 48 heures, afin que les renseignements demandés soient rendus publics pendant la première partie de l'audience.

215 Si une information ou un document demandé par la commission était considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « Confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

220 La commission prendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou encore de ne pas rendre publique l'information, et cette décision elle-même sera rendue publique.

225 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision, à la suite de quoi l'information sera rendue publique en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie sans que la commission en tienne compte dans ses travaux.

230 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

Vous pouvez aussi seulement nous communiquer la référence d'un document et on se fera un devoir d'aller chercher le document. La commission examinera alors son contenu, comme elle le fait pour tous les documents qui sont déposés.

235 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une déclaration de service aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire pour évaluer la qualité de ses services. Je vous demande donc de bien vouloir le remplir, si vous avez deux minutes, et le remettre au personnel en arrière de la salle.

240 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission. À ma gauche, donc les analystes, monsieur Jasmin Bergeron, monsieur Yvan Tremblay et madame Marie Conilh de

245 Beyssac. À l'arrière de la salle, je l'ai dit à plusieurs reprises déjà, monsieur Luc Nolet, le responsable des communications, et notre coordonnatrice madame Renée Poliquin. Madame Yolande Teasdale assure le travail de sténotypie, alors que monsieur Pierre Dufour, du BAPE, assure l'audio diffusion. Enfin, le Centre des Services partagés du Québec, monsieur Richard Grenier, responsable de la logistique, alors que Michel Filteau est technicien du son.

250 J'invite maintenant le porte-parole du promoteur, monsieur François Biron, à nous présenter son équipe. Monsieur Biron.

M. FRANÇOIS BIRON :

255 Alors, bonsoir, Monsieur le président, bonsoir mesdames, messieurs. Alors, je vais vous présenter les grandes lignes du projet.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron.

260 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

265 Juste présenter les membres de votre équipe pour le moment.

M. FRANÇOIS BIRON :

270 D'accord, Monsieur le président. Alors, j'aimerais vous présenter, ici à ma droite, monsieur Bernard Massicotte, chargé de projet pour la firme de génie Génivar. Encore à ma droite, monsieur Hugo Latulippe, directeur de l'ingénierie chez Mine Arnaud. Et située derrière, Caroline Hardy, directrice de l'environnement, ainsi que Rock Néron, directeur des opérations, et Kateri Jourdain, directrice des communications et relations avec le milieu. Et il y a d'autres membres
275 aussi de Mine Arnaud qui sont présents dans la salle.

LE PRÉSIDENT :

280 Merci, Monsieur Biron. Nous reviendrons tout à l'heure pour la présentation, dans quelques instants, d'accord! J'inviterai maintenant les personnes-ressources à se présenter et présenter aussi les personnes qui les accompagnent. On va commencer par la première personne à la table des personnes-ressources.

M. MICHEL DUQUETTE :

285 Oui. Bonsoir, Monsieur le président, Michel Duquette, chargé de projet et spécialiste en
analyse de risque au ministère de l'Environnement. À ma gauche, Laurence Grandmont qui est
analyste sur le même dossier, donc à la direction. Nous sommes tous les deux à la direction des
290 évaluations environnementales des projets nordiques et miniers. Et il y a d'autres personnes du
ministère aussi dans la salle, comme personne-ressource au besoin d'approfondir d'autres
sujets.

LE PRÉSIDENT :

295 Merci. Peut-être on peut passer à la ville de Sept-Îles.

M. DENIS CLEMENTS :

300 Oui. Bonjour, Monsieur le président. Denis Clements représentant de la ville de Sept-Îles.
Également dans la salle, monsieur Denis Tétreault qui est directeur du service de l'urbanisme et
monsieur Michel Tardif qui est le directeur du service technique et de l'ingénierie. Et d'autres
personnes au besoin qui pourront s'ajouter.

LE PRÉSIDENT :

305 Merci, Monsieur. Ensuite, le ministère des Ressources naturelles.

M. VINCENT FRÉCHETTE :

310 Bonsoir, Monsieur le président, Vincent Fréchette du secteur des mines au MRN. Je
travaille à la direction des titres miniers et des systèmes. Je vais couvrir aussi le volet
restauration, imposition minière. Je suis présentement seul de mon côté, de mon secteur. Puis si
jamais il y a quelque chose, je prendrai en délibéré et je vais couvrir le secteur des mines.

LE PRÉSIDENT :

315 Très bien, merci. La table, la deuxième table, le ministère de la Santé et des Services
sociaux.

M. MICHEL JULIEN :

320 Bonsoir, Monsieur le président, Michel Julien, ministère de la Santé et Services sociaux,
direction santé publique Côte-Nord. Le seul intervenant pour ce soir.

LE PRÉSIDENT :

325

Merci. MRC Sept-Rivières.

M. PHILIPPE GAGNON :

330

Bonjour, Monsieur le président. Philippe Gagnon, aménagiste et directeur général adjoint à la MRC de Sept-Rivières, et je suis effectivement le seul ce soir ici.

LE PRÉSIDENT :

335

D'accord, merci. Madame!

Mme CATHERINE AYOTTE :

340

Bonjour, Monsieur le président, Catherine Ayotte du ministère des Ressources naturelles. Je suis biologiste pour le côté faune, puis il y a également Catherine Girardin côté foresterie qui est dans la salle.

LE PRÉSIDENT :

345

Merci, Madame. Évidemment, la commission a adressé aussi des demandes à d'autres organismes, ministères, pour pouvoir répondre éventuellement à ses questions par écrit. Il s'agit d'Hydro-Québec, du ministère de la Sécurité publique, du ministère des Transports, du ministère des Affaires municipales et des régions et de l'occupation du territoire, Pêche et Océans Canada, et Transport Canada.

350

Je vais maintenant inviter chaque requérant à présenter sa demande d'audience publique et à lire sa requête. Je vous demande de vous en tenir strictement au motif présenté au ministre, puisque le mémoire et les opinions sur le projet seront attendus en seconde partie de l'audience.

355

Tout d'abord, j'invite la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine représenté par monsieur Ugo Lapointe. Monsieur Lapointe.

M. UGO LAPOINTE :

360

Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir les commissaires. Bonsoir à tous. Si c'est possible, j'aimerais être accompagné de mes deux collègues, ce soir. J'aimerais les présenter d'abord. Donc, à ma gauche, maître Nicole Kirouac, avocate et personne-ressource du comité Vigilance de Malartic en Abitibi-Témiscamingue. Et à ma droite, docteure Isabelle Gingras, médecin de Sept-Îles et aussi membre de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement.

365 Donc, je ne sais pas trop, Monsieur le président, lorsqu'on a eu la rencontre préparatoire, vous avez dit qu'on pouvait lire la lettre qu'on a présentée au ministre. Est-ce que ça tient toujours?

LE PRÉSIDENT :

370 Tout à fait. Il s'agit juste de lire la lettre. Si vous la trouvez trop longue, vous pouvez la résumer. C'est libre à vous.

M. UGO LAPOINTE :

375 O.K. Je vais tenter de faire ça court et de faire bref.

380 *« Donc, les membres de la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine qui regroupe, si je peux me permettre, plusieurs organismes de partout au Québec dont les régions minières; une trentaine d'organismes de différents milieux, santé, environnement, citoyens, et cetera, sont très préoccupés par l'implantation possible d'une mine à ciel ouvert de l'ampleur de cette de Mine Arnaud à proximité de Sept-Îles, une ville d'environ 28 000 résidants.*

385 *Si elle voyait le jour, cette mine serait la plus grande mine à ciel ouvert jamais exploitée en milieu habité au Québec, voire au Canada, avec une fosse à ciel ouvert de 3,5 km de longueur, 800m de largeur et 240m de profondeur (dont 150m sous le niveau de la mer). Cela correspond environ à une fosse deux fois plus grande en superficie que celle évaluée par le BAPE en 2009 à Malartic, en Abitibi-Témiscamingue.*

390 *L'expérience démontre clairement, pour nous, que de plus en plus, les mines à ciel ouvert en milieu habité occasionnent des impacts majeurs pour l'environnement, la santé et la qualité de vie des populations. On parle de bruit, de poussières, de secousses, d'eau, résidus miniers, gaz toxiques, achalandage routier, risques de déversements et d'accidents. Pour certains c'est aussi perte de sommeil, stress, anxiété, perte de qualité de vie.*

395 *Pensons un moment au cas de Malartic qui est particulièrement pertinent à notre avis pour la situation à Sept-Îles. Le cas de la mine à ciel ouvert à Malartic est troublant, avec deux enquêtes du ministère de l'Environnement en cours, une perquisition de la Sûreté du Québec en novembre dernier, une enquête de la Santé publique en cours, au-dessus de 90 avis d'infractions environnementales depuis le début des opérations, et 1200 plaintes en moins de*
400 *quatre ans d'opérations.*

Ni la minière Osisko ni les autorités publiques ne semblent en mesure d'assurer le respect des normes environnementales et de santé publique à Malartic, et ce, malgré les très

405 nombreuses promesses et les engagements du promoteur et des autorités publiques pris au moment de l'autorisation du projet en 2009.

410 Comme l'ont démontré les comités de vigilance de Malartic ces dernières années, les premières victimes de ces dépassements de normes sont l'environnement d'une part, mais surtout les citoyens vivant autour de la mine, certains situés à quelques centaines de mètres des travaux, d'autres à quelques kilomètres.

415 Or, malgré les faits troublants et les dérives qui s'accumulent concernant le cas de Malartic, rien n'est véritablement fait du côté des autorités publiques pour corriger la situation. Non seulement, le ministère de l'Environnement ne dispose pas des effectifs nécessaires pour garantir le respect des normes, mais le gouvernement a même récemment autorisé, sous la pression de la minière, un assouplissement des normes pour faciliter l'exploitation de la mine, et ce, sans qu'il y ait de nouvelles études d'impacts pour les citoyens et l'environnement.

420 Le cas de Malartic illustre également qu'une minière peut obtenir une autorisation pour un projet donné, mais qu'elle peut ensuite modifier ce projet, voire le doubler, sans avoir à mener de nouvelles études d'impacts publiques, ni de nouvelles consultations publiques. En effet, Osisko envisage aujourd'hui d'exploiter une mine deux fois plus grosse, en volume, que celle évaluée lors du BAPE en 2009.

425 Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les citoyens et les nombreux membres de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine soient très inquiets des impacts qu'occasionnerait une mine à ciel ouvert d'envergure à proximité de Sept-Îles. Comment les citoyens peuvent-ils faire confiance aux promoteurs miniers d'une part, mais aussi aux autorités publiques, face à leur incapacité d'assurer, de toute évidence, les normes environnementales et de santé publique pour d'autres projets miniers au Québec?

435 Les enjeux sont d'autant plus significatifs que le site minier, ici, non loin de Sept-Îles, est situé en hauteur par rapport à la baie de Sept-Îles, mais également par rapport aux zones habitées en bordure du projet, mais également celles de Sept-Îles. Cette situation pourrait faciliter, à notre avis, le déplacement des contaminants, que ce soit les contaminants atmosphériques, de la poussière, ou des contaminants aquatiques, donc pour les eaux de la baie de Sept-Îles et les autres cours d'eau. C'est aussi inquiétant pour les risques de déversement qui pourraient survenir et les impacts que ça occasionnerait à la fois pour l'environnement, mais surtout pour les infrastructures publiques, les résidences et les populations qui vivraient en bas du site.

440 Somme toute, nous sommes très préoccupés par les impacts éventuels d'une mine à ciel ouvert à Sept-Îles. Mine Arnaud anticipe elle-même que certains impacts dépasseraient ou

445 *risquent de dépasser des normes environnementales et de santé publique, notamment en ce qui a trait à la poussière, au bruit, à la qualité de l'eau.*

450 *L'absence de données publiques concernant la viabilité économique du projet, donc l'absence d'étude de faisabilité économique, à ce jour, est aussi inquiétante. Comment peut-on évaluer les risques, les coûts humains, sociaux, environnementaux, versus les bénéfices potentiels sans une étude de viabilité économique avec la rentabilité du projet, les risques, la robustesse, et cetera.*

455 *Nous sommes également très préoccupés par l'impartialité et le conflit d'intérêts apparent du gouvernement du Québec dans ce dossier, qui se retrouve à la fois juge et partie du projet en quelque sorte, avec Investissement Québec comme propriétaire principal. Quelles garanties pouvons-nous donner aux citoyens quant à l'impartialité du gouvernement dans ce dossier? C'est une question qui a été soulevée à nombreuses reprises ces dernières semaines, ces derniers mois. Investissement Québec, c'est en quelque sorte aussi le portefeuille des Québécois. »*

460 *Donc, voilà quelques raisons qui résument pourquoi nous avons demandé une audience du BAPE. Et j'inviterais les gens, la population à consulter les documents que nous avons produits sur notre site Internet, et nous serions heureux – je ne sais pas si c'est déjà fait – de les déposer à la commission et que vous les acceptiez.*

465 **LE PRÉSIDENT :**

470 *Vous pouvez, tout citoyen, tout organisme peut déposer tous les documents qu'il le désire, tout document déposé sera rendu public. Ça, ça va de soi. Il faudrait s'assurer, bien sûr, la question des droits d'auteur.*

475 *Alors, merci, Monsieur Ugo, merci chère collègue. Et je demanderai maintenant, j'inviterai le Regroupement pour la Sauvegarde de la Grande Baie de Sept-Îles, le Comité de défense de l'air et de l'eau de Sept-Îles, et le Comité des citoyens du Canton Arnaud représenté par mesdames Louise Gagnon, Karine Bond et Denis Bouchard. Mesdames, Messieurs, bonsoir.*

Mme LOUISE GAGNON :

480 *« Nous sommes trois comités citoyens de Sept-Îles qui sont préoccupés par le projet Mine Arnaud. Le Regroupement pour la Sauvegarde de la Grande Baie de Sept-Îles, le Comité de défense de l'air et de l'eau de Sept-Îles et le Comité de citoyens du Canton Arnaud. Conjointement, nous demandons la tenue d'une audience publique par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le projet Mine Arnaud.*

485 *Nous sommes en lien avec le promoteur Mine Arnaud par des rencontres et des
correspondances multiples depuis janvier 2011. Nous sommes préoccupés par la très grande
ampleur du projet, sa proximité avec des zones habitées, des milieux écologiques importants,
ainsi que pour les impacts sur la qualité de vie et la santé des Septiliens. À notre avis, les raisons
pour lesquelles ce projet requiert des audiences publiques sont:*

- 490
- *Dépassement de la norme québécoise sur la qualité de l'air.*
 - *Mesures d'atténuation pour la qualité de l'air où le promoteur est juge et partie*
 - *Mesures d'atténuation inexistantes ou inefficaces ou reportées à l'étape de l'ingénierie
détaillée.*

495

 - *Aucune évaluation des risques toxicologiques sur la santé humaine pour la silice cristalline
et les métaux et métalloïdes.*
 - *Mine à ciel ouvert en milieu périurbain à une distance réelle de 7 km du centre-ville de
Sept-Îles, à 3 km de Place Ferland, sans compter l'agrandissement potentiel de cette
zone urbanisée vers la mine – donc, ça a été annoncé même hier au Conseil municipal -*

500

 - *ainsi que la centaine de résidences riveraines du Canton Arnaud.*
 - *L'impact du projet sur le lac des Rapides, notre source d'eau potable, n'a pas été
suffisamment modélisé ni documenté. La prise d'eau est à moins de 1 km du claim minier.*
 - *Pas de modélisation de la dispersion atmosphérique pour l'étape de la construction ni pour
la butte-écran (4 km de long par 40 mètres de haut en moyenne).*

505

 - *L'impact de l'effluent ou des effluents sur la baie des Sept-Îles et sur son écosystème n'a
pas été suffisamment documenté.*
 - *Les citoyens ont intérêt à favoriser un environnement sain et un milieu de vie de qualité
afin de protéger la santé des enfants et des personnes vulnérables.*
 - *Les risques d'affaissement de sols, bris de digues et événements météorologiques
extrêmes et leur impact sur la route 138 et les résidents ne sont pas assez documentés.*

510

 - *L'étendue du territoire exploité par Mine Arnaud ne pourra plus être utilisée à des fins
forestières, écologiques, agricoles, récréatives, touristiques, résidentielles, et ce, pour de
très nombreuses années.*
 - *Dû au fait que l'étude de faisabilité économique n'a pas été rendue publique, il nous est
impossible d'en évaluer les impacts positifs, dont la création d'emplois, ainsi que la
rentabilité économique pour l'ensemble des Québécois.*

515

 - *L'insatisfaction du cadre d'entente et d'acquisition proposé par Mine Arnaud et le
manque de support juridique aux citoyens.*
 - *Un référendum municipal consultatif demandé par 5000 citoyens de Sept-Îles permettrait à
toute la population de s'exprimer librement, dans un contexte démocratique et transparent*

520

 - *d'acceptabilité sociale.*

525 *Nous voulons finalement vous signifier à nouveau que l'été n'était pas une période propice
pour tenir les audiences à Sept-Îles, très certainement pas avant octobre. Ce sont des audiences
pour le citoyen, elles doivent donc se tenir au moment où le citoyen est disponible (après les*

vacances, la rentrée scolaire et la période de chasse).

Merci. »

530 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame, Monsieur, Madame. Madame Francine Bélanger.

535 **Mme FRANCINE BÉLANGER :**

540 Le projet Mine Arnaud, tel que déposé présentement au ministère des Ressources naturelles Canada et tel que présenté auprès des citoyens de la Côte-Nord, me fait craindre le pire en matière d'environnement. À la lumière des informations que j'ai recueillies sur ce projet, je m'imagine mal pouvoir habiter à moyen ou à long terme dans cette région en protégeant ma qualité de vie et celle de ma famille et de mes descendants. Il faut se l'avouer, même si Mine Arnaud tente par tous les moyens de nous rassurer et d'augmenter l'acceptabilité sociale par ses études d'experts, tous les habitants de Sept-Îles et de ses environs subiront tôt ou tard les bouleversements écologiques que ce projet provoquera. Et pour cela, il y a un coût à payer, tant pour la santé des individus que pour les effets environnementaux sous toutes ses formes.

545 Mine Arnaud et Investissement Québec ont acheté du ministère des Ressources naturelles du Québec, un territoire d'une superficie d'environ 56,2 km², ce qui représente environ le tiers de la grande Baie de Sept-Îles. Ce territoire est un joyau naturel qui, par sa multitude de cours d'eau, ses milliers d'espèces animales et végétales donne la vie, la paix et la tranquillité d'esprit aux habitants de la région.

555 Situé en bordure de la grande Baie et dans un milieu naturel humide, marécageux et forestier, c'est un endroit du monde qui purifie l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons et les aliments que nous consommons depuis des centaines d'années. Bref, ce milieu naturel est indispensable à notre milieu de vie et à notre économie.

560 Considérant des activités minières à cet endroit, la chaîne alimentaire sera brisée par l'humain pendant 23 ans. Imaginez un trou de 3,5 km de long par 240 mètres de profondeur et 800 mètres de largeur, avec 6 parcs à résidus tous aussi grands les uns que les autres (9,5 km²), dans lesquels une multitude de produits chimiques seront utilisés à tous les jours pour séparer et préparer le minerai. À tout cela s'ajoutent des activités de transbordement, du transport et de l'entreposage de minerai, provoquées par un achalandage constant de travailleurs, les camions, le train et les bateaux, situés à proximité de la grande baie de Sept-Îles et à environ 7 Km en lien direct avec la ville. Avec tous les effets du bruit et de la poussière qui seront ressentis par le dynamitage, sans oublier les opérations de dénoyage de la mine qui descendront à 150 mètres

565 au-dessous du niveau de la mer et à leurs impacts sur la structure des sols environnants, tels que

la route 138, le chemin de fer, les maisons et le fleuve, et les risques d'épuisement et de toxicités des cours d'eau et de la région.

570 Si ce projet voit le jour, la population humaine, de même que la faune, la flore et les cours d'eau de ce milieu naturel seront perturbés, menacés, brisés, fragilisés par les activités menées par Mine Arnaud et la population de la région s'en trouvera des plus vulnérables.

575 Les impacts environnementaux, on va les voir, on va les entendre, on va les boire, bref, on va les subir et les vivre au quotidien pendant 23 ans et plus. Avec ce choix, on va ramasser les problèmes qui viennent avec, tant pour notre santé que pour nos enfants et les générations qui suivront.

580 Dites-moi, quels profits ferons-nous réellement après tous ces dégâts? Quelle sera notre qualité de vie à ce moment-là? Pour le profit, si la Société d'État (Investissement Québec) est propriétaire à 62% des titres miniers sur ce projet évalué à 750 M\$, ce n'est pas pour notre profit à nous, citoyens et citoyennes de Sept-Îles, que cette mine sera exploitée.

585 Dans notre région, ce n'est pas les 330 emplois qui apporteront tant d'argent au milieu. Si on compare le profit net de ce projet avec les impacts permanents sur le milieu naturel qu'il va entraîner, on est plutôt perdants sur toute la ligne. Ce n'est pas ce projet qui fera rouler l'économie de notre région.

590 Concernant les soins de santé, Sept-Îles est une ville isolée, se situant à 800 km de la ville de Québec, ce qui représente une distance énorme pour consulter des spécialistes en soins de santé requérant des appareils de soins de haute technologie. Si la population vient qu'à souffrir de divers troubles de santé causés par ces activités (pensons à l'asthme chronique chez les enfants ou à l'intoxication par l'eau contaminée), qui est-ce qui va nous déménager à Québec pour recevoir des soins? Qui va payer les médicaments des enfants qui seront malades pour le reste de leurs jours? Qui va nous payer de l'eau potable si notre eau se contamine? Aurons-nous toujours de l'eau dans 10 ans? Et dû au fait qu'il y a présentement déjà beaucoup d'activités de transport du minerai de fer par la ligne de chemin de fer et par le port de la Baie de Sept-Îles, avec l'accumulation de toutes ces activités, incluant Mine Arnaud, comment va-t-on faire pour se protéger de la couche de particules de poussière qui flottera en permanence au-dessus de la ville de Sept-Îles? On aura beau réaliser des études d'impacts par centaine pour trouver les moyens de réduire ces impacts sur la qualité de vie des citoyens et sur l'environnement, les conséquences de ce projet, on va devoir vivre avec pour toujours.

600 En conclusion, je pense que par toutes ces conséquences énumérées, le projet Mine Arnaud va à l'encontre des droits et liberté de l'humain et de l'environnement. Ce n'est pas en atténuant ou en bonifiant les Impacts environnementaux et socioéconomiques liés au projet,

605

comme ils le disent, qu'il sera acceptable socialement ou économiquement, et ceci, pour la simple et unique raison que nous en serons tous perdants, que ce soit de près ou de loin.

610 En ce qui me concerne, je prie pour que Mine Arnaud et le ministre réfléchissent sérieusement à leur choix de mener ce projet à terme et à ses conséquences évidentes, parce que personnellement, je me décharge de toutes les responsabilités et de tous les profits qui viennent avec, pour la raison suivante: Dans 25 ans, ce projet aura été une honte humaine monumentale.

615 Merci. »

LE PRÉSIDENT :

620 Merci, Madame Bélanger. J'invite maintenant, Madame Stéphanie Prévost de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles.

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

625 Bonjour.

630 « *Faisant suite à l'avis publié le 21 mai dernier sur le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, organisme de sensibilisation et de concertation, intervenant sur le territoire de Sept-Îles dans des dossiers liés à l'environnement et au développement durable depuis plus de 30 ans, demande qu'une audience publique sur le projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles par Mine Arnaud soit effectuée en vertu de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement au Québec méridional qu'impose la Loi sur la qualité de l'environnement.*

635 *Depuis l'annonce du projet, la Corporation a suivi de manière attentive et active la diffusion d'information par le promoteur pendant les préconsultations. Elle a lu et commenté l'étude d'impacts sur l'environnement et analysé les réactions que le projet a provoquées dans la population. Les préoccupations qui nous incitent à demander cette audience sont nombreuses et peuvent se résumer comme suit:*

- 640
- *Une réduction potentielle de la qualité de vie globale de la population, particulièrement les citoyens vivant à proximité de la future exploitation; ceux du Canton Arnaud et du Parc Ferland précisément.*
 - 645 - *Une dépendance plus marquée du territoire à l'industrie et aux aléas des marchés mondiaux pouvant court-circuiter la créativité et l'innovation dans d'autres secteurs de*

l'économie locale et régionale, telle que la 2e et 3e transformation, l'économie sociale, l'agriculture, l'alimentation, la culture, les arts, le tourisme, et cetera.

- *L'alourdissement de problématiques déjà présentes dans le milieu, notamment la pénurie de main-d'oeuvre, l'accès au logement et aux services, la déscolarisation, et cetera.*
- *Et la modification de l'utilisation traditionnelle du territoire par les communautés autochtones et non autochtones de la région touchée.*

Par ailleurs, il apparaît que les zones d'étude diffèrent grandement entre l'analyse du milieu humain (social et économique) qui comprend la municipalité de Sept-Îles et la réserve de Uashat et l'analyse du milieu biophysique qui est plus restreint et exclut les zones résidentielles importantes à proximité, la Baie de Sept-Îles et la source d'eau potable de la municipalité. Ceci nous semble hasardeux étant donné que la mine projetée est située à peu près de 6 km en distance réelle de la Ville de Sept-Îles et que sa limite de propriété est à 1 km du Lac des Rapides.

De plus, nous aimerions porter à votre attention qu'un projet de ce type à proximité d'une zone habitée et de la Baie de Sept-Îles inquiète grandement notre organisation en matière de qualité de l'air, de qualité de l'eau et des effets cumulatifs d'émissions de poussières et de contaminants, de leur impact sur l'écosystème et la santé humaine. Rappelons que le sujet de la qualité de l'air suscite de vifs débats au sein de notre communauté depuis 2008, que des demandes répétées d'instaurer un indice de qualité de l'air ont été faites aux instances concernées autant par la municipalité, par des groupes citoyens et des organismes du milieu. A ce jour, nous n'avons toujours pas de portrait global de la situation malgré les secteurs résidentiels identifiés comme étant à risque compte tenu de leur proximité avec des activités industrielles significatives.

À l'automne 2012 et à l'hiver 2013, notre corporation a réalisé, avec le support de l'équipe de la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi une analyse de développement durable du projet qui nous a permis de relever plusieurs aspects qui pourraient être améliorés. Cette étude a été communiquée au promoteur, mais il serait important que ce dernier puisse justifier ses choix pour la formule définitive du projet dans un processus encadré d'enquête et d'audiences publiques de manière à éclairer la décision du Conseil des ministres et les conditions d'un éventuel certificat d'autorisation.

La présente a donc pour objet de vous demander, en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour que soient tenues des audiences publiques préalablement à l'octroi d'un certificat d'autorisation pour le projet de Mine Arnaud. »

LE PRÉSIDENT :

690

Merci, Madame Prévost. Monsieur Serge Lévesque de la ville de Sept-Îles.

M. SERGE LÉVESQUE :

695

Bonsoir, Monsieur le président, Mesdames les commissaires. Et je voudrais vous souhaiter une cordiale bienvenue à Sept-Îles au nom de nos citoyens. Sachez que vous étiez attendus.

700

Vous me permettrez de ne pas aller dans les détails de notre requête, mais peut-être la situer dans un contexte. Donc, en mai dernier, le Conseil municipal a convenu d'une résolution adressant une demande au ministre de l'Environnement pour que ce dernier mandate votre organisme pour procéder à une enquête sur le bien-fondé du projet de Mine Arnaud.

705

Ça faisait suite à plusieurs considérations, à la prise de connaissance que nous avons déjà du projet, à partir en autre chose de l'étude d'impact qui avait été tablée en mars 2012, et aussi de façon manifeste toutes les considérations ou préoccupations que plusieurs de nos citoyens avaient véhiculées. Des considérations, des préoccupations tout à fait légitimes que nous partageons et que nous continuions toujours à partager.

710

Le projet Mine Arnaud pour nous, d'entrée de jeu, nous apparaît intéressant, nous apparaît souhaitable du point de vue économique, de par ses retombées...

LE PRÉSIDENT :

715

Monsieur Lévesque, je voudrais juste insister sur une chose, si vous voulez vous prononcer sur le projet, je n'ai aucune objection, vous dites que vous êtes d'accord avec le projet, donc, ça, c'est une opinion. Je vous invite vraiment à vous limiter aujourd'hui uniquement à l'objet de la requête.

M. SERGE LÉVESQUE :

720

Oui, d'accord.

LE PRÉSIDENT :

725

Et votre opinion, bien sûr, on serait ravi de l'entendre, mais à la deuxième partie de l'audience.

M. SERGE LÉVESQUE :

730 D'accord. Mais j'allais introduire la contrepartie, à savoir que le projet d'autre part
représente des considérations importantes du côté environnement. Et ceux qui vont procéder –
on fait allusion à quelques-unes – entre autres la qualité de l'air, la qualité de l'eau, le bruit, et
ainsi de suite.

735 Ce sont des préoccupations légitimes dont, pour la plupart, ont été quantifiées dans l'étude
d'impact qui a été suivie par de nombreuses questions qui ont été posées au promoteur, des
réponses que le promoteur a données, et nous avons suivi de façon rigoureuse le cheminement
du dossier du point de vue environnemental.

740 Par contre, la ville de Sept-Îles ne prétend pas avoir la connaissance ou l'habileté de juger
de l'aspect technique, à savoir si tous les paramètres, qui sont connus du projet, rencontrent ou
non les normes. Et on reconnaît d'emblée le pouvoir incontournable de votre commission pour se
prononcer sur ce sujet-là.

745 Donc, pour nous, nous sommes heureux que le ministre ait donné suite à notre demande
de tenir cette audience. Nous avons entièrement confiance à l'expertise que vous possédez et à
la rigueur, et en entendant vos prérequis tout à l'heure, j'ai toutes les raisons de croire que vous
exercez le mandat de façon judicieuse. Et aussi que votre présence ici aura surtout donné
750 l'occasion à nos citoyens et à nous, du Conseil municipal, de vraiment clarifier l'ensemble du
projet sur tous ses aspects. Et si ce but-là est atteint, nous en sortirons heureux quelle que soit
votre recommandation.

755 J'ajoute aussi que la ville de Sept-Îles est heureuse d'avoir mis à votre disposition trois
personnes-ressources pour être disponibles pour répondre à toutes questions à incidence
municipale, et j'ai toutes les raisons de croire que ces personnes-là vous seront grandement
utiles.

760 Donc, c'était d'une façon succincte d'abord une confirmation aussi que c'est l'intention de la
ville de Sept-Îles de présenter un mémoire dans lequel on fera ressortir vraiment notre opinion
vis-à-vis le projet et on va l'étoffer de façon convenable.

Merci.

LE PRÉSIDENT :

765 Merci beaucoup, Monsieur Lévesque. J'invite maintenant madame Arlène Beaudin de Cliffs
Natural Resources.

770 **Mme ARLÈNE BEAUDIN :**

Alors, je vais essayer de faire un résumé de la lettre, elle n'est pas très longue, mais quand même.

775 *« Monsieur le ministre, au nom de Cliffs Natural Resources, j'aimerais exprimer notre appui au projet de Mine Arnaud. En effet, nous reconnaissons toute l'importance que revêt ce projet pour la grande région de la Côte-Nord, et principalement pour la population de Sept-Îles. Par ailleurs, certains aspects techniques du projet de Mine Arnaud représentent une source importante de préoccupations au niveau opérationnel pour Cliffs. Et bien que nous soyons en communication avec les représentants de Mine Arnaud, certaines préoccupations majeures demeurent sans réponse.*

780 *Je vais sauter la description de l'entreprise. Nous comprenons aux fins de ce projet que Mine Arnaud propose de modifier le tracé de chemin de fer Arnaud, dans la partie nord-ouest de la baie de Sept-Îles, à l'est du viaduc qui traverse la route 138. De plus, Mine Arnaud devra faire transporter le concentré d'apatite de sa mine jusqu'au port de Sept-Îles pour qu'il soit chargé sur les bateaux.*

785 *Cliffs a plusieurs préoccupations importantes concernant les risques possibles associés à la modification du tracé de la voie ferrée ainsi qu'au transport par chemin de fer jusqu'au port de Sept-Îles, notamment:*

- 790 *- Le tracé proposé augmente considérablement le temps de transit entre Jonction Arnaud, propriété du QNSNL et Pointe-Noire, tout particulièrement en raison de quatre courbes serrées prévues à chaque extrémité du tracé, ce qui expose nos opérations actuelles et futures, de même que celles d'autres utilisateurs potentiels, à un certain risque.*
- 795 *- Le tracé proposé longerait des bassins hydrographiques à ses deux extrémités, ce qui augmente considérablement les coûts d'entretien de la voie ferrée et les risques d'interruption de service, en raison de – on appelle en anglais des « Washout ».*

800 *Le tracé proposé serait situé très près du bassin de résidu et de la digue de Mine Arnaud. Les vibrations importantes générées par le transport ferroviaire pourraient avoir une incidence néfaste sur ceux-ci, tel que : produire des fuites et de la contamination. De tels risques pourraient mettre le personnel et les opérations de Mine Arnaud en danger et également ceux du chemin de fer Arnaud.*

- 805 *- Le tracé proposé éloignerait de beaucoup la voie ferrée, rendant ainsi l'entretien et les interventions d'urgence plus difficiles, critiques et coûteuses.*
- 810 *- Puisqu'il est présumé que le produit de Mine Arnaud peut être contaminé au contact du minéral de fer, son transport jusqu'au port de même que sa manutention devront se faire de façon isolée ou aménagée de manière à empêcher tout contact. Pour le moment, aucun plan n'a été développé à cet effet.*

- *Cliffs, qui exploite et opère le chemin de fer Arnaud, ne sait toujours pas si les opérations de Mine Arnaud, tout particulièrement le dynamitage nécessiteront des interruptions au trafic ferroviaire et/ou nécessiteront des inspections de voies supplémentaires.*

815 *Encore une fois, soyez assurés de notre accueil favorable au projet de Mine Arnaud. Toutefois même si Cliffs a eu l'occasion d'en discuter, nous souhaitons que les préoccupations et risques mentionnés ci-dessus soient pris en considération et adressés par Mine Arnaud afin que ce projet puisse progresser dans une perspective de développement durable. »*

820 Merci.

LE PRÉSIDENT :

825 Merci à vous, Madame Beaudoin. Monsieur Jean-Claude Therrien Pinette de la nation Innue de Uashat mak Mari-Utenam.

M. JEAN-CLAUDE THERRIEN PINETTE :

830 Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur.

835 **M. JEAN-CLAUDE THERRIEN PINETTE :**

Donc, Jean-Claude Therrien Pinette, directeur au bureau de la protection des droits. Donc, c'est une lettre assez longue, mais j'ai synthétisé l'essentiel des propos qu'on souhaitait partager auprès du ministre.

840 *« Monsieur le ministre, la présente vise dans un premier temps à vous faire part de la demande officielle de la part des Innus de Uashat mak Mari-Utenam pour une enquête et des audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement quant au projet Mine Arnaud, tel que prévu à l'article 31.3 de Loi sur la qualité de l'environnement du Québec. Mis à part cette formalité, la présente vise principalement à vous faire part de la demande des Innus de Uashat mak Mari-Utenam que les audiences publiques du BAPE n'aient pas lieu avant le mois d'octobre 2013, et ce, pour éviter de vicier d'avance le processus du BAPE et tout le processus d'évaluation environnementale du projet de Mine Arnaud ainsi que pour empêcher que le gouvernement du Québec ne fasse défaut de respecter le processus de consultation et d'accommodement auquel ont droit les Innus de Uashat mak Mari-Utenam (avant même que ce processus ne débute réellement).*

845

850

855 *Finalement, mais toujours en lien avec cette double obligation de la part du gouvernement du Québec d'assurer le respect de l'environnement et le respect des droits des Innus de Uashat mak Mari-Utenam, nous tenons aussi à ce qu'une partie des audiences publiques aient lieu à Uashat mak Mari-Utenam afin de permettre aux membres de la communauté de bien comprendre le projet de Mine Arnaud et de saisir les risques associés.*

860 *Il va sans dire que le projet de Mine Arnaud ne suscite pas uniquement des inquiétudes au niveau de la population de Sept-Îles. Les Innus de Uashat mak Mari-Utenam sont très préoccupés par ce projet et partagent essentiellement les mêmes préoccupations (qualité de l'air, de l'eau, santé publique, qualité de vie des populations avoisinantes dont les Innus, risques d'accidents majeurs, impacts cumulatifs, restauration du site, environnement en général), entendues lors de la démarche de préconsultation du milieu régional.*

865 *Le conseil de bande Innu Takuaikan Uashat mak Mari-Utenam a commencé depuis longtemps son analyse du projet de Mine Arnaud, mais avec la quantité énorme d'informations à réviser et le manque de ressources qu'elles soient humaines et financières, dont nous sommes confrontés, il reste encore du travail à faire, y compris en lien avec la communauté de Uashat mak Mani utenam, afin d'être prêt pour le début des audiences publiques. ITUM est en train de recueillir les préoccupations des membres de sa communauté par rapport à cet énorme projet minier potentiel pas loin de Uashat et doit prendre le temps qu'il faut pour compléter cet exercice.*

875 *De toute manière, la période estivale n'est nullement une période appropriée pour effectuer ces consultations populaires en lien avec un projet risqué comme un projet de mine à ciel ouvert à côté d'une communauté. ITUM aussi va devoir continuer ses échanges avec sa communauté après la période estivale étant donné qu'une grande partie de sa population locale n'est simplement pas dans la communauté entre la mi-juillet et la mi-août.*

880 *Nous considérons que cette demande officielle d'organiser les audiences publiques à partir d'octobre 2013 soit tout à fait légitime et que les Innus de Uashat mak Mari-Utenam s'attendent à la coopération du gouvernement du Québec et du promoteur en la matière.*

885 *Les Innus de Uashat mak Mari-Utenam n'ont pas encore pris position pour ou contre le projet en attendant de voir si Mine Arnaud pourra faire la démonstration que le projet ne présente pas de risques pour la santé et la qualité de vie des Innus de Uashat mak Mari-Utenam ainsi que pour l'environnement local. Si Mine Arnaud ne pourrait pas répondre aux préoccupations des Innus de Uashat mak Mari-Utenam par rapport à de tels risques, les Innus de Uashat mak Mari-Utenam n'auront d'autre choix que de rejeter le projet et de s'assurer par tous les moyens à leur disposition que le projet ne se réalise pas.*

890

895 *Les Innus de Uashat mak Mari-Utenam affirment des droits ancestraux, dont le titre indien, et d'autres droits dans et sur tout le territoire traditionnel (Nitassinan), y compris à l'égard des ressources naturelles s'y trouvant, et ils s'opposent à tout projet de développement dans leur territoire traditionnel sans leur consentement. Les Innus de Uashat mak Mari-Utenam n'ont jamais cédé ou autrement perdu ces droits.*

900 *Les Innus de Uashat mak Mari-Utenam et les familles traditionnelles contestent l'autorité des gouvernements provinciaux et fédéraux d'autoriser des projets de développement dans leur Nitassinan et des procédures judiciaires à cet effet sont actives et pendantes devant les tribunaux.*

905 *Les présents commentaires sont soumis sous toutes réserves des droits des Innus de Uashat mak Mari-Utenam et des familles traditionnelles et sous toutes réserves des procédures judiciaires.*

910 *Les Innus et leurs ancêtres ont, bien avant le contact avec les Européens et jusqu'à ce jour, utilisé et fréquenté le Nitassinan au Québec et au Labrador en pratiquant leur mode de vie unique qui comprend notamment la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette. Le projet de Mine Arnaud se situe entièrement dans le Nitassinan et fait partie d'un territoire communautaire détenu et utilisé traditionnellement et à l'heure actuelle par l'ensemble des Innus de Uashat mak Mari-Utenam. Cette partie du territoire traditionnel était et est un territoire communautaire de très grande importance pour les Innus de Uashat mak Mari-Utenam.*

915 *Les Innus cherchent à conserver et à protéger le plus de parties possible de leur Nitassinan contre les développements divers, et ce, pour le bénéfice des générations présentes et futures. »*

920 *Donc, ça pourrait résumer en gros.*

LE PRÉSIDENT :

925 *Alors, merci beaucoup, Monsieur Therrien Pinette. J'invite maintenant le Développement économique Sept-Îles, représenté par monsieur Luc Dion.*

M. LUC DION :

Monsieur le président, Mesdames les commissaires.

930 *« Faisant suite à la période d'information et de consultation du BAPE sur le projet Mine Arnaud, Développement économique Sept-Îles fait officiellement la demande d'audience publique, et ce, le plus tôt possible.*

935 *En effet, la situation économique de la région de Sept-Îles est préoccupante et les*
retombées économiques associées à un tel projet s'inscrivent dans sa diversification
économique. En effet, il faut signaler que le projet Mine Arnaud est en concurrence avec d'autres
projets miniers dans le monde et que des délais additionnels pourraient mettre en péril la
réalisation de ce projet d'envergure. Par ailleurs, la particularité liée au développement de projets
940 *en milieu nordique constitue des arguments additionnels pour la tenue d'une audience publique*
dans les meilleurs délais, Nous n'avons qu'à mentionner les conditions climatiques qui doivent
être prises en compte dans la planification de chantiers de construction de cette envergure.

945 *De plus, la disponibilité de la main d'oeuvre nord-côtière, grandement affectée par la*
problématique de la mobilité provinciale rend vulnérable nos travailleurs qui trouveraient dans ce
projet des emplois à proximité.

950 *En conclusion, le Québec doit pouvoir accompagner les promoteurs privés désirant se*
conformer aux lois du Québec et ayant l'intention d'investir dans un projet de près 1 G\$, ce qui
représenterait l'investissement privé le plus important pour notre région. C'est dans ce sens que
Développement économique Sept-Îles demande que des audiences publiques soient tenues
dans les meilleurs délais. »

Merci, Monsieur le président.

955 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, Monsieur Dion. Il y a également une requête signée par madame Lynda Bouma qui ne souhaite pas en faire la lecture personnellement. Je vous la lis, elle est très succincte. Elle nous a donné l'autorisation de la lire.

960 *« Suite à la tenue de la première séance d'information du BAPE tenue à Sept-Îles, le 11*
juin 2013, sur le projet d'une mine à ciel ouvert dans les limites de la même ville de Sept-Îles, la
présente est pour vous demander la tenue d'audiences publiques à l'automne 2013, afin que les
citoyens de Sept-Îles puissent s'exprimer et faire part de leurs préoccupations face à ce projet.

965 *Je vous remercie de porter une attention à ma correspondance, et recevez, Monsieur le*
ministre, mes sincères salutations. »

970 Il y aurait maintenant la Chambre de commerce de Sept-Îles, représentée par madame Manon Langlois.

975 **Mme MANON LANGLOIS :**

Bonsoir, Monsieur le président.

980 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Madame.

Mme MANON LANGLOIS :

985 Mesdames les commissaires, Messieurs. Alors, c'est une lettre qu'on adressait à monsieur le ministre.

990 *« La Chambre de commerce de Sept-Îles désire, par la présente, appuyer les nombreuses demandes qui vous ont été adressées par la communauté septilienne de tenir des audiences publiques dans le cadre du projet cité en rubrique : Le projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles.*

995 *Comme vous l'avez sans doute constaté, le projet en cause suscite de nombreuses préoccupations de la part de nos citoyens et force est de constater que ces inquiétudes ne feront que s'amplifier avec le temps, tant que le BAPE et ses spécialistes n'auront pas donné l'heure juste quant aux impacts réels de ce projet, notamment en ce qui a trait à la santé et à l'environnement.*

1000 *Pour cette raison, et compte tenu du contexte de grande incertitude économique que connaît la région présentement, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de considérer la tenue des audiences le plus rapidement possible.*

1005 *En appui à notre demande, nous vous transmettons, sous pli, les signatures de plus de 150 PME de Sept-Îles qui demandaient à la Ville de Sept-Îles d'entreprendre les actions nécessaires afin que se tiennent le plus rapidement possible les audiences du BAPE. Concernant ces signatures, nous tenons à vous préciser que plus de 99,9% des chefs d'entreprise que nous avons approchés se sont empressés de signer le document qui est joint à la lettre. Ce qui nous permet de croire que notre présente requête, d'avoir les audiences publiques, est représentative de la grande majorité de nos 460 membres issus de toutes les sphères d'activité économiques et sociales de la région. »*

1010 En clair, Monsieur le président, nous désirons avoir les audiences, la tenue des audiences publiques, car nous voulons des réponses claires à toutes les préoccupations et les questions qui émanent de notre population. Et nous croyons que la commission est l'organisme de choix pour

1015 nous permettre d'avoir une opinion éclairée et pertinente concernant le projet Mine Arnaud ainsi que ses impacts sur la santé et l'environnement.

Merci.

1020 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, Madame Langlois. Je tiens enfin à signaler que Mine Arnaud est également requérante. Est-ce que, Monsieur Biron, vous souhaiteriez quand même glisser un mot sur la raison pour laquelle Mine Arnaud a présenté une requête au ministre?

1025 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui, Monsieur le président.

1030 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

M. FRANÇOIS BIRON :

1035 Alors, Monsieur le président, je vais être bref moi aussi. Alors, c'est une lettre qui est adressée au ministre dans laquelle Mine Arnaud, une coentreprise entre Investissement Québec et Yara International, projette d'exploiter un gisement d'apatite localisé dans le Canton Arnaud dans la municipalité de Sept-Îles.

1040 Le projet permettrait de produire en moyenne 1.3 M de tonnes de concentré d'apatite par année. Un minerai de phosphate de plus en plus recherché et utilisé dans la fabrication des fertilisants agricoles. Le concentré serait transporté par voie ferroviaire jusqu'au port de Sept-Îles et transbordé vers la Norvège pour y être transporté par Yara International.

1045 Des investissements de l'ordre de 750 M seront nécessaires à la réalisation du projet, et Mine Arnaud estime qu'elle emploiera entre 800 et 1 000 employés durant les deux années de construction et 330 lors de la phase exploitation.

1050 Mine Arnaud est présente sur le terrain depuis 2010 et elle a déposé son étude d'impact sur l'environnement au ministère du Développement durable et de l'Environnement et de la Faune et des Parcs le 26 mars 2012. Et d'ailleurs, nous l'avons rendue publique à ce moment-là. Dans un esprit de transparence et d'échange, l'étude a également été transmise à divers organismes de la région de Sept-Îles.

1055 Afin d'amorcer un dialogue formel avec les citoyens de la région, le promoteur a initié un
processus de préconsultation qui a débuté en mai 2012 pour prendre fin en novembre de la
même année. Alors, ce processus a permis d'échanger avec près de 600 participants lors de 40
1060 rencontres organisées et déjà le projet Mine Arnaud a pu être amélioré en regard des
préoccupations recensées. De plus, les échanges avec le milieu se poursuivent sous forme de
question-réponse, de rencontres de groupe ou de visites de citoyens à notre bureau de liaison
communautaire. Ainsi, le 11 juin dernier se tenait la soirée d'information du Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement portant sur le projet Mine Arnaud où nous avons réitéré notre
engagement à vous adresser cette requête.

1065 C'est donc avec cette même volonté de transparence, de dialogue et de concertation que
nous vous demandons de mandater le BAPE de tenir des audiences publiques sur le projet Mine
Arnaud. Nous croyons sincèrement que ce processus permettra de faire la lumière sur tous les
aspects du projet à travers des échanges sains et constructifs.

1070 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Biron. Le temps que vous regagnez votre place, je vais vous inviter à faire
la présentation sommaire de votre projet pour une durée approximative de 20 minutes. Après
quoi nous prendrons la pause comme je l'ai indiqué tout à l'heure.

1075 **M. FRANÇOIS BIRON :**

1080 Alors, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous présente le contenu ce soir de
la présentation qui fait une rétrospective du projet Mine Arnaud. Donc, on va voir ce soir Mine
Arnaud qui est comme promoteur. Quelles sont les grandes lignes du projet, ainsi que les impacts
et mesures d'atténuation associés au projet. La participation du public, processus de
préconsultation, le calendrier et la conclusion.

1085 Alors, Mine Arnaud comme promoteur. C'est un partenariat entre Investissement Québec
et Yara International. Yara étant le plus important fabricant d'engrais au monde. Et Investissement
Québec, un organisme de développement économique créé par le gouvernement du Québec.
Donc, Mine Arnaud est une société privée formée de ces deux actionnaires.

1090 Les grandes lignes, maintenant, du projet. On va faire un petit peu d'historique pour vous
recadrer d'où vient le projet et comment il a évolué au cours des années. Donc, en 94, il y a eu la
découverte par la société québécoise d'exploration minière SOQUEM et, en 95, il y a eu une
entente entre SOQUEM et Norsk Hydro pour développer le projet. Par la suite, à partir de 95
jusqu'aux années 2009, il y a eu diverses campagnes de forage, diverses études de faisabilité et
d'essai de pilotage ou des études de caractérisation sur le site. Malheureusement, il n'y a pas eu
1095 de projet à ce moment-là qui a vu le jour.

1100 En 2010, les deux partenaires ont décidé de réévaluer toute l'information disponible qui était accumulée et de valider l'information additionnelle de façon à avoir un projet économique et viable. Donc, il y a eu une évaluation environnementale qui a été faite, ainsi qu'une étude de faisabilité qui a été réalisée sur le projet. Et par la suite, un processus de consultation a été mis en place.

1105 Alors, qu'est-ce qu'on va exploiter dans le projet de Mine Arnaud? C'est de l'apatite. L'apatite, c'est un minerai qui est de plus en plus recherché et qui est constitué de phosphate qui sert à la fabrication d'engrais. La demande est en forte croissance un peu partout dans le monde, puisque les habitudes alimentaires changent dans divers pays, et également la valeur du concentré d'apatite a triplé au cours des cinq dernières années.

1110 Rapidement, on peut voir que la croissance ici au niveau des marchés, elle est stable depuis les 25 dernières années. Et on voit aussi une croissance future, avec les lignes rouges, où la croissance se poursuit à ce niveau-là. Donc, c'est un cycle qui est différent du cycle du fer qu'on connaît ici, dans la région de Sept-Îles. Donc, c'est un projet qui est favorable à la diversification économique.

1115 Également, avec l'apatite, il y a un autre minéral associé qu'on appelle la magnétite titanifère. C'est du fer et du titane associés ensemble. Alors, c'est un sous-produit qui est généré par le procédé. Au moment où on extrait l'apatite, ce sous-produit se trouve également associé avec la roche qu'on va exploiter. Donc, c'est un matériau qui est considéré comme un résidu. Il va être entreposé à cet effet séparément des autres résidus, et également, il n'y a aucun marché actuellement, aucune valeur marchande pour ce produit. Donc, il y a des efforts de valorisation
1120 qui ont été faits, mais n'ont donné aucun résultat, et on ne voit pas de mise en marché possible à court et moyen terme.

1125 Donc, quelque statistique au niveau de la production du projet. Donc, au niveau de la réserve, ressource et des stériles, en fait l'ensemble de l'enveloppe qui contient le gisement, on parle de 586 M de tonnes et la durée de la vie de la mine est de 28 ans. L'apatite qui va être produite sur une base annuelle, on parle 1.3 M de tonnes et la magnétite 2.3 M de tonnes également, par année.

1130 Ces chiffres que je vous présente ce soir, ce sont des chiffres qui sont le résultat d'un nouveau rapport qui a été produit il y a 15 jours, un rapport qu'on appelle, selon la norme, 43101, qui présente un nouveau calcul de la ressource et des réserves. Donc, ce rapport-là a confirmé et validé que les chiffres qui sont ici sont viables économiquement.

1135 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Biron, est-ce que ce document a été déposé?

M. FRANÇOIS BIRON :

1140 Oui. Le document a été déposé auprès du BAPE ainsi qu'auprès des ministères, et il est sur notre site Web également.

1145 Donc, en gros, ce qui s'est produit, c'est qu'il y a eu de l'information additionnelle qui a été accumulée en 2012 par du forage, et le forage a donné de nouvelles informations qui ont permis de convertir des ressources en réserve. Et ici, une petite nuance, une réserve, ça peut être utilisé dans le calcul économique, tandis qu'une ressource ne peut pas être utilisée. Donc, ce sont les réserves que nous tenons compte pour prolonger la vie de la mine de 23 à 28 ans.

1150 Un mot sur la localisation du projet. Le projet est situé dans les confins de la Baie de Sept-Îles, enclavé d'une part par les lignes d'Hydro-Québec et la route 138 au sud. Donc, vous avez la ville de Sept-Îles ici, à votre gauche, avec la communauté de Uashat, et de l'autre côté de la Baie, on retrouve Pointe-Noire avec l'aluminerie Alouette et les installations de la minière Cliffs. Donc, nous sommes à mi-chemin entre Sept-Îles et Pointe-Noire.

1155 Rapidement maintenant, les grandes principales composantes du projet. Le projet, je dois souligner, a été conçu aussi dès la conception avec les 16 principes du développement durable. Donc, nous avons intégré les principes dans la conception du projet. Alors, vous avez ici au premier plan, la fosse avec son amplitude maximum à la fin de la vie de la mine, qui va avoir 3.5 kilomètres de long, 800 mètres de large et 240 mètres de profond. Vous avez le corridor ici des lignes hydroélectriques, la route 138 au sud, et derrière nous avons relocalisé le chemin de fer Cliffs qui va passer ici et qui va rejoindre son niveau actuel. Donc, le chemin de fer présentement traverse la propriété en plein milieu. Donc, il va être dévié.

1165 Et au nord nous avons installé le complexe minier ainsi que la halde à stériles. La halde à stériles, c'est la roche qui ne contient ni apatite ni magnétite titanifère, mais qu'il faut déplacer pour avoir accès au minerai. Et par la suite, on retrouve ici un peu comme un nid d'abeilles, des cellules qui vont composer le parc à résidus. Alors, tous les rejets du procédé de traitement, lorsqu'on a extrait l'apatite, vont se retrouver dans le parc à résidus, ici. Et ici, la photo a été faite, on peut voir sur la fin, les dernières années de la vie de la mine, puisque vous voyez en vert ici que les cellules ont été complètement restaurées et on voit que la dernière cellule active, elle est ici, en gris. Donc, c'est un principe également du développement durable qui a été incorporé dans la conception du parc avec la restauration progressive. Et assure une gestion de l'eau beaucoup plus simplifiée, puisque nous avons affaire à de plus petits bassins.

1175 Également, le projet bénéficie de certains avantages. Nous avons le poste Arnaud qui va alimenter le site qui est à 4.5 kilomètres un peu plus au sud. Il y a déjà des infrastructures existantes, la voie ferrée, le port à Pointe-Noire pour expédier le concentré. Les infrastructures

routières sont bien développées et, également, nous avons la ressource, la main-d'oeuvre qui est disponible ici dans la région de Sept-Îles et sur la Côte-Nord.

1180 Un grand plan maintenant sur le complexe minier. Donc, on voit que le complexe contient une usine de traitement, les bâtiments de service, un dôme pour le minerai, et la particularité c'est que tous les bâtiments, tous les convoyeurs sont fermés. Donc, il n'y a pas d'émission de poussière atmosphérique à partir du complexe minier.

1185 Maintenant, quels sont les principaux impacts et mesures d'atténuation. Le dynamitage et les vibrations. Dynamitage et vibration, c'est un élément vital à une exploitation minière, et ça a été conçu d'une façon à utiliser les meilleures techniques, les meilleurs procédés et aussi toute l'expérience acquise par les spécialistes de Mine Arnaud. Donc, la norme québécoise utilisée en vibration permise est de 40 millimètres/seconde. Hydro-Québec nous demande de respecter une
1190 norme qui est plus basse soit de 25 millimètres/seconde due à la proximité des lignes hydroélectriques tout près. Et Mine Arnaud s'est donné une mesure, une norme en fait, qui est environ 50% de celle d'Hydro-Québec, qui est de 12.7 millimètres/seconde. Et les simulations nous indiquent qu'aux résidences les plus près de la mine, qui sont à 800 mètres de la fosse, lorsqu'elle va avoir sa dimension ultime, sont de l'ordre de cinq millimètres/seconde.

1195 Donc, il y a diverses mesures d'atténuation qui ont été prises et surtout, on pourra les voir un peu plus tard, mais instaurer un programme de surveillance et de suivi pour chacun des dynamitages pour s'assurer que l'ensemble des normes est respecté.

1200 Au niveau du bruit, également c'est une préoccupation pour Mine Arnaud et aussi pour le milieu, de façon à avoir une cohabitation entre tous ceux qui résident près du site. Donc, ce qui a été mesuré dans le Canton Arnaud, pour le jour, c'est 49 décibels et 42 décibels la nuit. Donc, ce sont les niveaux qu'il faut respecter au niveau des opérations. Au niveau de la construction on parle d'un niveau un petit peu plus haut, 55 décibels. Et selon nous, on va être capable de
1205 respecter 52.

Donc, il y a diverses mesures d'atténuation qui ont été prises en compte, dont une butte-écran qui va être construite au sud de la fosse, de façon justement à réduire le bruit, atténuer le bruit et aussi avoir un impact sur le paysage. Ainsi que diverses mesures que nous avons prises
1210 au niveau des camions, des silencieux, alarme de recul pour évidemment réduire le bruit en général. Donc, ce qui est important aussi, c'est qu'on va avoir un programme, des instruments qui vont mesurer et s'assurer qu'on va respecter les normes que nous vous présentons ce soir.

1215 Au niveau de l'air, également, une autre préoccupation importante. À ce niveau-là, au niveau des particules totales, il y a des normes qui sont émises par le ministère de l'Environnement. Donc, on parle de normes de 120 microgrammes par mètre cube, et ce qui a été mesuré au niveau du Canton Arnaud, c'est 24 microgrammes par mètre cube. Et la valeur

ajustée fournie par le ministère, nous avons utilisé 38 dans nos calculs. Ça, c'est pour les particules totales. Il y a une autre norme aussi qui existe pour les particules fines, les particules qui sont capables d'être aspirées par notre système respiratoire. Donc, la norme est beaucoup plus basse, on parle de 30 microgrammes par mètre cube, et ce qui a été mesuré, ce qui existe actuellement dans le Canton Arnaud, c'est 11, et la valeur ajustée est de 15 pour nos estimations.

Alors, les principales sources d'impact au niveau de l'émission des poussières, c'est le routage ou les gaz d'échappement des camions qui vont circuler, l'érosion des piles par le vent, et le déplacement ou mise en pile du minerai ou du stérile.

Donc, il y a certaines mesures d'atténuations également qui ont été prises de façon à réduire les émissions de poussières. Donc, la réduction se fait à la source en utilisant des équipements performants et aussi en fermant toutes nos installations de façon à ne pas exposer les poussières à l'environnement. Également, l'arrosage des routes est un aspect important et la restauration progressive des parcs aussi va aider à réduire la poussière. Également, nous allons instaurer un programme de surveillance et de suivi en continu.

Au niveau de l'eau. L'eau également, c'est une autre préoccupation et ce qu'on va faire, c'est qu'on va s'approvisionner en eau sur le site de façon à ne pas utiliser une autre source d'eau ou d'apport d'eau extérieur au site. Donc, il y a assez d'eau sur le site pour être capable de la recirculer et également on va la traiter avec une usine de traitement de l'eau de façon à conserver la même eau. Mais avec les intempéries, avec la pluie, la neige, on va se retrouver avec un bilan positif. Donc, on va avoir de l'eau qui va être traitée, mais qu'on va rejeter via le ruisseau Cliff, lequel va être sujet aussi à un programme de surveillance et de suivi.

Au niveau de la Baie de Sept-Îles, on ne prévoit aucun impact pour la qualité de l'eau et également au niveau de la source d'eau potable, le projet est beaucoup plus en aval et situé à une distance de 4.8 kilomètres. Donc, entre les deux, il n'y a pas d'interférence, il n'y a pas d'impact mesuré au niveau de la qualité de l'eau d'alimentation de la ville de Sept-Îles. Également, les bassins versants sont différents, et également le niveau du Lac des Rapides est beaucoup plus haut que le site de la mine. Donc, il n'y a pas possibilité d'échange entre les deux.

Au niveau de la santé et qualité de vie. Mine Arnaud a fait une étude qu'on appelle sur les déterminants de la santé en collaboration avec le CSSS de la municipalité de Sept-Îles, et c'est une approche également qui a été novatrice dans le milieu minier. Ça ne s'était jamais fait avant. Alors, qu'est-ce que ça comprend les déterminants de la santé? C'est les impacts d'un projet sur la population en général. Quels sont les problèmes sociaux que peut générer un nouveau projet parmi ceux qui existent déjà à Sept-Îles. Et comme mesure d'atténuation, ce qui a été relevé, c'est de créer un cadre d'entente et d'acquisition pour les plus proches résidents du projet, également, de créer un comité consultatif et de suivi dès la période de construction du projet. On veut maximiser également l'emploi régional et local. Et de concert avec les départements de

1260 santé du CSSS, organiser un centre de santé au site, de façon à avoir une interrelation entre les
deux. Également, utiliser des paramètres d'opération rigoureux et introduire les meilleures
pratiques en matière de santé et sécurité au travail dans nos opérations. Également, inclure un
programme d'aide aux employés et surveillance et suivi au niveau de l'ensemble des paramètres
de l'eau, l'air, le bruit et les vibrations.

1265 Maintenant, le territoire sur lequel nous projetons de faire le projet, bien, il est déjà utilisé
par des gens, et aussi il y a toute une faune, une flore et une biodiversité qui existe. Donc, il y a
une caractérisation qui a été faite de l'ensemble de ces paramètres-là incluant les milieux
humides. Et les utilisateurs qu'on a relevés, en général, ceux qui sont affectés par le projet vont
être compensés, et aussi on va inclure des mesures de restauration des habitats fauniques, des
1270 plans de restauration, ainsi que la compensation pour la perte de certains milieux humides qu'on
va recréer. Donc, les gens qui circulent en motoneige ou en quatre roues avec les pistes
reconnues, on va relocaliser également les pistes pour donner accès à ces gens-là.

1275 Et un mot sur la consultation que nous avons avec la communauté innue Uashat mak
Mani-Utenam. Il y a des démarches d'information et d'échange qui ont débuté dès 2010 lorsqu'on
est arrivé à Sept-Îles. Il y a eu trois rencontres d'information publique au niveau de la
communauté. Il y a eu également rencontres de travail avec le Conseil et le nouveau Conseil qui
a été élu récemment, ainsi qu'une visite du site avec les gens du Conseil.

1280 Nous avons également financé une étude sur l'utilisation du territoire, celle que monsieur
Jean-Claude Pinette faisait allusion tout à l'heure, et également Mine Arnaud entend poursuivre
les négociations avec le nouveau Conseil de bande dans le but d'arriver avec eux, de rédiger une
entente cadre d'impact et bénéfice.

1285 Un mot sur le paysage. Rapidement, j'ai pris une photo synthèse qu'on appelle et qui
représente ici un point de vue du parc de l'Anse. Et on a eu beaucoup de questions à cet effet-là
pour voir, est-ce qu'on va voir la mine à partir de la ville de Sept-Îles, à partir du vieux quai par
exemple, quel est l'impact. Donc, il y a plusieurs points de vue qui ont été faits, mais j'en présente
seulement un ce soir, de façon à donner un aperçu. Et ce qu'on voit ici, c'est ce que je vous ai
1290 décrit tout à l'heure, c'est la fosse qui est ici, le mur-écran qui est devant, le complexe minier à
l'arrière. Donc, visuellement, le projet, ce qu'on dit, c'est qu'il se confond avec le paysage,
puisque vous voyez derrière il y a une deuxième chaîne de montagnes ici. Donc, en venant
placer un objet ici dans la première colline, le paysage absorbe en partie cet objet-là. Donc,
visuellement on ne verra pas grand-chose, mais on va quand même voir, avec un oeil averti,
1295 surtout la partie est de la fosse, mais on ne verra presque rien des installations et peut-être un
petit peu l'aire de mort-terrain ici, à l'extrémité est.

Les retombées économiques maintenant. On parle de, durant la construction, un
investissement de 750 M, 196 M en retombées économiques régionales et 800 à 1 000 emplois

1300 pour la période de construction. Durant les 28 ans d'opération, on parle de dépenses annuelles
d'environ 140 M. On parle de retombées régionales de 90 M, et au niveau des emplois directs, on
1305 parle de 330 emplois.

Le processus de participation préconsultation avec le public. Disons qu'on a utilisé divers
1305 canaux de communication et d'échange avec le milieu. Une démarche également qui a servi à
rencontrer les divers organismes qui sont ici présents dans le milieu. On a rencontré la
communauté d'Uashat et il en a résulté plus de 80 heures d'échange et de communication avec
le milieu.

1310 Et tout ça, ça a permis de bonifier le projet. Le parc Aylmer-Whittom sur lequel il y avait un
claim minier, le claim a été révoqué et rétrocedé au ministère des Ressources naturelles. Donc, le
parc n'est plus sous l'enclave d'un titre minier. Nous avons reprofilé la butte-écran pour corriger
l'aspect visuel et améliorer l'impact sonore. Un cadre d'entente et d'acquisition a été établi.
1315 Plusieurs études complémentaires ont été réalisées pour le paysage, la route d'accès et la
biodiversité du milieu. Nous avons éloigné les infrastructures plus au nord pour les rendre moins
visuelles et moins bruyantes. Nous avons instauré la restauration progressive, et nous avons pris
des engagements fermes et proactifs.

Maintenant, on veut poursuivre également notre dialogue avec le milieu, avec le bureau de
1320 liaison que nous avons ouvert ici à Sept-Îles. Nous avons établi une table de concertation. Nous
sommes présents sur la table de concertation sur la qualité de l'air avec divers organismes et
également les autres entreprises de Sept-Îles. Nous avons établi une table municipale entreprise
qui comprend Sept-Îles, Port-Cartier et la CRÉ de façon à avoir un échange également sur
1325 l'ensemble des développements de la région. Un comité local sur le logement auquel nous
participons, et nous sommes en train de créer un comité consultatif et de suivi sur le projet. Ainsi
que nous allons participer au comité de maximisation des retombées économiques.

Un mot sur le calendrier en terminant. Alors, nous sommes à la période du BAPE et
également à l'analyse en parallèle par le ministère de l'Environnement. Nous prévoyons que les
1330 autorisations pour le projet seraient émises en 2014. Ce qui permettrait à la fin de 2014 de
débuter la construction d'une durée de deux ans. Et début 2017, début de l'exploitation, et dès
l'année 2017, débuter la restauration progressive des secteurs qui ne seront plus utilisés, qui ont
été utilisés par la construction, mais pas utilisés pour l'opération.

1335 Donc, en conclusion. Le projet de Mine Arnaud, c'est un projet qui intègre les 16 principes
du développement durable. C'est un projet qui est solide, qui est structurant pour l'économie de la
région. Ainsi que Mine Arnaud a instauré un dialogue soutenu avec la communauté pour prendre
les préoccupations qui ont été exprimées. Nous voulons avoir des pratiques responsables et
innovantes dès la conception du projet. Et nous avons l'engagement d'appliquer les plus hauts
1340 standards de l'industrie tout en respectant la santé et sécurité, et la qualité de vie des citoyens.

Également, nous avons collaboré avec l'analyse du projet avec la grille de développement durable qui a été faite avec la chaire Éco-Conseil de l'UQAM.

Alors, voilà, Monsieur le président, les grandes lignes du projet.

1345

LE PRÉSIDENT :

Merci bien, Monsieur Biron. La commission va arrêter pour une quinzaine de minutes. Je vous rappelle que le registre pour vous inscrire est ouvert. Alors, on se revoit dans 15 minutes.

1350

PAUSE

1355

LE PRÉSIDENT :

Alors, Mesdames, Messieurs, nous allons poursuivre, si vous voulez vous asseoir. Écoutez, la commission avait pensé à ce que la participation ce soir soit relativement importante, et de fait, elle est importante et elle s'est traduite par un nombre d'inscriptions au registre assez important. On parle actuellement d'une trentaine de personnes inscrites pour poser des questions. Si chacun se prévaut de deux questions, ça fait 60 questions. Donc, il va avoir du café. La soirée va être longue.

1360

Ce que je vous propose, c'est qu'on va fermer le registre pour ce soir. Il y a déjà, donc, une trentaine de personnes qui pourront venir se présenter et poser leurs questions. Et la commission elle-même, elle a ses propres questions elle aussi. Je vous avoue que nous avons, enfin, j'espère que les questions vont se retoucher, se recouper aussi avec les vôtres. Nous avons une cinquantaine de pages de questions.

1365

Donc, nous allons essayer, bien sûr, ce soir, de vous laisser le maximum de place, parce que si nous commençons nous aussi à s'imposer de façon plus systématique, nous allons prendre tout l'espace. Donc, ce n'est pas par désintérêt, c'est plutôt pour vous offrir ce soir le plus d'espace possible pour poser vos questions. Bien sûr, si vous posez une question puis je trouve que la réponse n'y est pas, je vais revenir, je vais insister. Je vais essayer d'obtenir réponse autrement. Je vais pouvoir interpeller plusieurs personnes, mais toujours en fonction de votre question.

1370

1375

Et bien entendu, les autres séances, il y a d'autres séances qui seront tenues durant le jour. Ces séances-là, normalement elles sont moins, je dirais moins achalandées, de telle sorte que la commission profite souvent pour poser ses propres questions pendant ces séances moins achalandées.

1380

Évidemment, si nous finissons ce soir à minuit, une heure du matin, il est invraisemblable que nous poursuivions demain matin à neuf heures (9 h), comme c'était mon intention, c'était notre intention de le faire. Donc, nous allons poursuivre tard en soirée, et demain, pour les personnes-ressources, pour le promoteur, nous commencerons seulement à treize heures (13 h). Ce qui nous permettra de reprendre un peu des forces.

Sans plus tarder, il y avait un petit aspect. Le promoteur qui a demandé une petite rectification par rapport à sa présentation, et j'appellerais tout de suite monsieur Réjean Porlier. Alors, Monsieur Biron.

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui. Au niveau de la rectification. C'est que dans la présentation j'ai parlé de la CRÉ, mais ça aurait dû être la MRC au niveau de la table municipale. Je m'excuse du mépris. Et concernant la dernière rectification, c'est le document 43-101, il n'est pas encore déposé sur le site Web, mais il va l'être bientôt. C'est juste une question de jours, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Merci Biron. Alors, à vous la parole, Monsieur Porlier.

M. RÉJEAN PORLIER :

Bonsoir. D'abord, bienvenu à Sept-Îles à vous trois. Je suis Réjean Porlier, moi, je suis un citoyen avant tout, un citoyen qui est inquiet, qui se pose maintes questions, particulièrement sur les questions de santé. Mais ce soir j'aimerais adresser une question au niveau de l'acceptabilité sociale, au promoteur.

J'aimerais déposer d'abord, si vous le permettez la commission, la pétition qui demande un référendum. Je ne sais pas, je la mets derrière, j'imagine?

LE PRÉSIDENT :

Auprès de madame Poliquin.

M. RÉJEAN PORLIER :

D'accord. Peut-être seulement vous mentionner que c'est plus de 5 000 citoyens de Sept-Îles. Donner un ordre de grandeur là, aux dernières élections, ça représente à peu près la moitié des gens qui se sont présentés aux urnes pour les élections municipales. Donc, c'est considérable, très considérable.

1425 Sur la question de l'acceptabilité sociale, ce que j'entends depuis longtemps, c'est qu'il y a à peu près 50 définitions et autant de définitions qu'il ya de personnes. Puis ce n'est pas quelque chose qui est clairement établi, si j'ai bien compris. Chacun a sa formule. Et à partir de ce moment-là, quand on parle de l'acceptabilité sociale, moi j'en comprends que c'est pour aller chercher l'assentiment de la société. La société septilienne, une bonne, une grande partie de la société septilienne demande à pouvoir se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Et quand je vous disais qu'il y a à peu près 50 formules, les citoyens de Sept-Îles ne veulent pas que l'acceptabilité de ce projet-là repose sur une formule. Ils tiennent énormément à a ce qu'ils puissent se prononcer et pourquoi? Parce qu'il y a énormément d'enjeux environnementaux, citoyens et beaucoup sur la santé. Et on le fait tout le monde, j'imagine, pour l'avenir de ceux qui vont nous suivre.

1435 Donc, ma question, Monsieur Biron, s'adresse à vous, qui représentez aussi Investissement Québec. Investissement Québec, c'est aussi nous. Donc, moi, je vous demande si vous êtes prêt à vous assurer par voie de référendum, à vous assurer de l'acceptabilité sociale de ce projet-là?

1440 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, Monsieur Porlier, de m'adresser votre question.

1445 **M. RÉJEAN PORLIER :**

Ah pardon! Pardon, Monsieur le président. C'est à vous que je demande de lui adresser.

LE PRÉSIDENT :

1450 Avant de l'adresser au promoteur, j'aimerais demander à la ville, au représentant de la ville de Sept-Îles s'il est au courant de cette liste signée par 5 000, une pétition, finalement, qui demande un référendum, la tenue d'un référendum. Est-ce que vous êtes au courant?

1455 **M. DENIS CLEMENTS :**

Oui, Monsieur le président, c'est quelque chose qui a été présenté au Conseil municipal, si je ne me trompe pas, le 22 avril dernier.

1460 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça a débattu?

M. DENIS CLEMENTS :

1465

Oui. Puis il y a eu une résolution qui est passée le 13 mai affichant, si on veut, la position de la municipalité à cet égard.

LE PRÉSIDENT :

1470

Et est-ce qu'on peut la connaître?

M. DENIS CLEMENTS :

1475

Oui. Ce que je pourrais faire, parce que c'est tout de même trois pages.

LE PRÉSIDENT :

1480

Non, mais l'essentiel. Qu'est-ce qui en résulte? Est-ce que vous allez tenir le référendum?

M. DENIS CLEMENTS :

1485

Non. La décision du Conseil a été de ne pas aller de l'avant avec le référendum. Je pourrais vous énumérer quelques éléments, là. Dans le fond, c'est que la loi permet à la municipalité de tenir des référendums consultatifs sur une question relevant de sa compétence. Considérant que dans le contexte juridique prévalant au Québec, les municipalités ne disposent pas, dans l'état actuel, du droit de pouvoir ou de droit de veto pour imposer leur orientation concernant des projets de développement minier sur le territoire.

1490

Donc, comme ça ne relève pas de notre champ de compétence, le Conseil a décidé de ne pas aller de l'avant avec cette demande.

LE PRÉSIDENT :

1495

Allez-vous déposer le document, s'il vous plaît?

M. DENIS CLEMENTS :

1500

Oui. Je vais le déposer, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Est-ce que, selon vous, le promoteur pourrait procéder à un référendum qui n'aurait pas un statut légal, mais est-ce qu'il pourrait procéder?

1505

M. DENIS CLEMENTS :

Je ne pourrais pas vous répondre, Monsieur le président.

1510

LE PRÉSIDENT :

Qui pourrait nous répondre?

1515

M. DENIS CLEMENTS :

Je ne pense pas que ça soit du côté de la municipalité, là.

1520

LE PRÉSIDENT :

O.K.

1525

M. DENIS CLEMENTS :

Peut-être par rapport au ministère des Affaires municipales. Mais je ne peux pas vous répondre malheureusement.

1530

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Biron, quel type de consultation vous avez faite et surtout, est-ce que vous souhaiteriez, est-ce que vous avez planifié d'y aller un peu dans une formule référendum pour essayer d'avoir l'avis de la majorité des citoyens de Sept-Îles?

1535

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, Monsieur le président, pour Mine Arnaud, c'est important de garder le dialogue avec la communauté, créer un climat de confiance afin de construire un meilleur projet. Donc, c'est ce que nous avons fait depuis le début. Nous avons mis sur place un processus de préconsultation, avant les audiences publiques, de façon à informer la population de Sept-Îles, la population de Port-Cartier ainsi que la communauté d'Uashat mak Mani-Utenam, des impacts du projet et des mesures d'atténuation s'y rapportant.

1540

Donc, pour nous, c'est important que le dialogue se maintienne. Nous avons pris connaissance de la pétition qui a été déposée auprès de la municipalité. Nous sommes également conscients de la décision du Conseil municipal qui a été prise face au référendum.

1545

Nous, notre position face à ça, c'est que l'acceptabilité sociale, c'est un processus évolutif qui se fait dans le temps. Les audiences publiques en font partie. Et c'est important qu'elles se réalisent de façon à ce que la population puisse adresser les préoccupations au promoteur via un organisme reconnu.

1550

Donc, ce soir, c'est l'occasion de présenter les questions, de continuer le dialogue, et nous voulons poursuivre après les audiences avec les communautés, le dialogue avec les divers mécanismes que nous mettons de l'avant, la table de concertation avec les municipalités. Nous avons également d'autres outils que nous voulons développer, comme le comité consultatif et de suivi. Nous sommes déjà sur le comité de logement. Donc, garder un contact avec la population

1555

pour qu'à la fin du processus, les gens aient l'information en main de façon à se positionner sur le projet.

LE PRÉSIDENT :

1560

Je pense que les deux réponses sont très claires.

M. RÉJEAN PORLIER :

1565

Si vous permettez juste avant de quitter. J'ai suivi, comme monsieur Biron dit, il y a eu plusieurs séances, tout ça. J'ai tout suivi ça depuis le début, et je vous dirais qu'au moment où je suis, je suis de moins en moins rassuré. Et moi, ce que j'entends, c'est que le promoteur n'entend pas ce que ces 5 000 citoyens-là lui demandent. Et c'est tout.

1570

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Mais vous avez droit à une question. Mais si c'était votre seule intervention, ça va.

1575

M. RÉJEAN PORLIER :

Non, je vais laisser la chance à d'autres. Je suis convaincu que j'aurai la chance de revenir.

LE PRÉSIDENT :

1580

D'accord, vous êtes aimable. Merci. Madame Louise Dionne.

Mme LOUISE DIONNE :

1585

Bonsoir, Monsieur le président, Mesdames les commissaires.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame.

1590 **Mme LOUISE DIONNE :**

1595 Ma question, moi, concerne les digues. Je sais qu'il y a trois digues, puis j'aimerais ça me faire expliquer un peu le fonctionnement, puis c'est quoi les digues, quel modèle, la hauteur, tout ça. Puis durant un cas d'urgence, comment ça va fonctionner, puis la date de mise en... parce qu'il faut les construire ces digues-là. Ça veut dire, quand est-ce qu'ils vont être en service? Je ne pense pas qu'ils vont être en service les trois en même temps, là, je pense, d'après ce que j'ai vu. Mais en tout cas, juste me faire expliquer un peu, comme première question, là, comment ça va fonctionner.

1600 **LE PRÉSIDENT :**

1605 Question générale qui va demander probablement une réponse assez large. Tout d'abord, Monsieur Biron, pourriez-vous faire une présentation très brève dans la mesure du possible. En vous attardant, peut-être sur les matériaux qui vont être utilisés pour la construction des digues et leur résistance.

M. FRANÇOIS BIRON :

1610 Alors, Monsieur le président, les constructions de digues vont se faire durant la période de construction du projet pour préparer...

Mme LOUISE DIONNE :

1615 Excusez-moi, est-ce que c'est possible d'avoir des images? Parce qu'avec les images, on voit mieux.

LE PRÉSIDENT :

1620 Bien sûr. Monsieur Biron, est-ce que c'est possible d'avoir...

M. FRANÇOIS BIRON :

1625 Oui. C'est un mot d'ouverture et, Monsieur le président, avec votre permission, je ferais intervenir notre spécialiste qui a conçu les digues. Il va vous présenter la conception et les facteurs de sécurité considérés dans les digues, de façon à éviter tout problème subséquent.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

1630

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, j'inviterais monsieur Noël Journeaux s'il vous plaît, à se présenter. Monsieur Journeaux est ingénieur et également président de Noël Journeaux, firme d'ingénierie spécialisée dans la construction de digue. Alors, nous avons une planche ou deux pour vous présenter, Monsieur le président.

1635

M. NOËL JOURNEAUX :

Bonjour, Monsieur le président.

1640

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur.

1645

M. NOËL JOURNEAUX :

Le design des barrages, des digues, a été fait pour contrer les efforts de déstabilisation des rejets miniers, et pour en faire ça, nous avons choisi de construire une berne du côté aval des résidus. C'est une digue ou une berne ou un contrepoids qui est construit avec de la waste qu'on appelle, du rejet minier, qui va réagir et solidifier la digue. Les digues mêmes, c'est avec du rejet minier, des tearings qu'on appelle, qui va être monté en section de cinq mètres jusqu'à la hauteur maximum du barrage. Ça, c'est le principe du barrage. Ça respecte les facteurs de sécurité prévus dans les normes, et ça dépasse les facteurs de sécurité.

1650

1655

LE PRÉSIDENT :

Quels sont ces facteurs de sécurité?

1660

M. NOËL JOURNEAUX :

Pardon.

LE PRÉSIDENT :

1665

Quels sont ces facteurs de sécurité?

M. NOËL JOURNEAUX :

1670

C'est le minimum, c'est un point cinq pour le barrage. Ça veut dire il y a 50% de marge contre la rupture, à l'état final.

LE PRÉSIDENT :

1675

Et à quel moment les digues seraient construites?

M. NOËL JOURNEAUX :

1680

1685

Les digues vont être construites au fur et à mesure que l'opération de la mine opère. Vous voyez les différents paliers, c'est des paliers qui vont monter en couche de cinq mètres. Ici, voyez-vous, ça, c'est le terrain naturel. Alors, pendant la première année, on va construire une berne de départ pour retenir les tearings qui vont arriver de l'usine. Ils vont être déposés dans le fond du bassin, par la suite les grossiers vont être repris puis construits dans une digue temporaire, permanent ici, de cinq mètres de hauteur avec les pentes nécessaires pour assurer la stabilité. Puis c'est ici qu'il va y avoir le contrepoids pour retenir cette partie-là, le premier palier. Une fois que ça c'est plein, bien, on va continuer, on va reconstruire une autre digue ici pour retenir les fluides, les liquides qui vont être déposés ici. Puis la digue en arrachement va être rehaussée de nouveau comme contrepoids pour retenir le barrage, la digue. Puis, ça, ça va continuer progressivement jusqu'à tant qu'on arrive à la hauteur maximum du bassin.

1690

LE PRÉSIDENT :

1695

Madame Dionne, la commission, elle a beaucoup de questions, notamment sur les digues. Elle ne les posera pas ce soir. Donc, c'est juste pour vous informer, Monsieur Biron, que la commission viendra avec un certain nombre de questions relatives aux digues. Ça ne veut pas dire qu'on ne va pas finir par satisfaire la demande de madame, mais il faudrait que vous soyez disponible au courant des prochains jours.

1700

Madame Dionne, est-ce que ça répond?

Mme LOUISE DIONNE :

1705

Non. Bien, je sais que, moi, ce que j'ai vu, c'est qu'il y avait trois types de digues. Là, on en voit une, je ne sais pas où elle est, elle. Elle est où par rapport au dessin qu'on voit, là.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça serait la digue du bassin de polissage?

M. NOËL JOURNEAUX :

1710

Non. Ça, c'est la digue du bassin de rejets miniers, avec trois autres digues.

Mme LOUISE DIONNE :

1715

J'ai entendu parler de barrage à crête débordante. Je ne sais pas si c'est là-dedans ou c'est-tu là-dedans, dans ces digues-là?

M. NOËL JOURNEAUX :

1720

Les quoi?

Mme LOUISE DIONNE :

1725

Barrage à crête débordante?

M. NOËL JOURNEAUX :

1730

Non, non, ce n'est pas là. Alors, voici les digues. Vous les voyez ici. Il y en a plusieurs. Il y en a sept ou huit. Les rejets miniers, le grossier va dans une des digues. Je vais vous laisser, Monsieur Biron, discuter des digues, les bassins.

M. FRANÇOIS BIRON :

1735

Ce que monsieur Journeaux nous a montré, c'est la digue qui va être localisée ici, dans ce secteur-là, et c'est elle qui a le plus haut facteur de sécurité inclus. Puisqu'il y a comme une petite vallée ici à confiner, et c'est celle-ci qui a un design plus particulier avec une pente plus douce pour, justement, augmenter notre facteur de sécurité au-delà des normes.

1740

Par la suite, les autres digues qui sont construites sont légèrement plus abruptes, mais elles sont hautement sécuritaires également. Le même type de digue qu'on construit ici, on va le construire également ici, parce qu'il y a une autre petite dépression en V. Donc, on applique, partout où il y a ce genre de dénivelé, nous allons utiliser ce type de digue à ce niveau-là.

1745

Les digues sont conçues aussi pour des événements d'un dans mille ans. Donc, pour des événements de pluie diluvienne ou de tremblements de terre, elles sont conçues pour résister à des conditions météo.

1750

Mme LOUISE DIONNE :

S'il arrive un évènement dans mille ans, comment ça fonctionne, les digues? Qu'est-ce qui va se passer avec l'eau si on suit le trajet de l'eau?

1755

M. FRANÇOIS BIRON :

1760

Pour le trajet de l'eau, comme on a disséqué le parc en cellules, à ce moment-là, nous on a une barge ici au centre de la cellule qui récupère l'eau et qui la ramène à l'usine de traitement pour une utilisation subséquente. Donc, l'eau se retrouve seulement dans le centre de la cellule, et ce n'est pas de l'eau qui vient en périphérie des digues. Donc, on a des normes également au niveau du ministère de l'Environnement qu'on appelle « La directive 019 » de laisser une plage, de laisser aussi le niveau d'eau plus bas qu'un point cinq mètres le sommet de la digue ici. Donc, ce qui permet d'accumuler des quantités d'eau lors de pluie diluvienne.

1765

Mme LOUISE DIONNE :

Qu'est-ce qui se passe si jamais il arrive un cas de débordement?

1770

M. FRANÇOIS BIRON :

1775

S'il y a un cas de débordement, il y a un déversoir qui est créé sur la digue, qui va permettre au surplus d'eau de s'évacuer, et lui va s'évacuer dans le bassin qui est ici. On a une autre digue et un autre ouvrage de retenue, qui est la première défense, qui va permettre d'accumuler toute l'eau d'une des cellules, peu importe d'où vient la quantité d'eau. C'est le premier bassin ici qui va recevoir l'eau. Le bassin va être conçu à recevoir toute l'eau, et si jamais on poursuit plus loin avec un affaissement de digue, à ce moment-là, il va y avoir une quantité de stériles, pas toute la cellule au complet, mais une quantité de stériles qui va suivre l'eau, et à ce moment-là, ça peut passer par-dessus cette première défense. Et on a conçu une deuxième défense ici, environ, qui est une structure en béton, de façon à dévier l'eau et les résidus vers la fosse qui est ici. Donc, à ce moment-là, on s'assure que le débit, ici, de la deuxième défense, de l'eau qui va passer là n'est pas supérieure au débit de la calvette qui est sur la route 138.

1780

Mme LOUISE DIONNE :

1785

La fosse, vous commencez à la creuser...

LE PRÉSIDENT :

1790

Non, je n'accepterai pas un dialogue continué comme ça, là. Puis je vous invite à poser votre deuxième... je pense qu'il y a eu pas mal de réponses.

Mme LOUISE DIONNE :

Oui. Ma deuxième, elle va être courte. La cellule numéro 2 qu'on voit qu'il y a de l'eau. Durant tout son temps de vie, est-ce qu'elle va contenir à moitié d'eau puis à moitié de déblai de résidus? La cellule numéro 2. Parce que vous dites qu'il y a de l'eau dedans.

1795

M. FRANÇOIS BIRON :

Ici?

1800

Mme LOUISE DIONNE :

Non, votre cellule... oui, celle-là.

1805

M. FRANÇOIS BIRON :

Celle-là, non, ce n'est pas plein d'eau, ça. C'est pour accumuler des résidus. Par contre, l'eau se situe seulement au centre, là, l'eau d'accumulation, et on la pompe tout de suite pour la retourner à l'usine de traitement pour la recirculer.

1810

Mme LOUISE DIONNE :

O.K. Elle ne servira pas à accumuler de l'eau?

1815

M. FRANÇOIS BIRON :

Non. Monsieur le président, si vous permettez un autre dernier détail.

LE PRÉSIDENT :

1820

Merci de tenir compte qu'il y a un président.

Mme LOUISE DIONNE :

1825

Excusez-moi.

LE PRÉSIDENT :

1830

Mais je pense que vous allez voir que j'exerce une certaine souplesse dans la mesure où on progresse dans la compréhension du dossier.

M. FRANÇOIS BIRON :

1835 Alors, Monsieur le président, le seul endroit où il y a de l'eau et non pas des résidus, c'est ici, c'est le bassin d'accumulation. C'est tout.

Mme LOUISE DIONNE :

1840 Merci beaucoup, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Madame Goyer.

1845 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Simplement pour clarification. Quel type de digue allez-vous déployer au niveau du bassin d'accumulation? Est-ce que ça sera une digue ou un barrage?

1850 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Pour celui-ci, c'est un barrage.

1855 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Donc, c'est aucune des conceptions des coupes que nous avons vues?

M. FRANÇOIS BIRON :

1860 Non. C'est une autre configuration plus sécuritaire.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1865 Merci, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

1870 On y reviendra de toute façon. Madame Louise Gagnon.

Mme LOUISE GAGNON :

1875 C'est une question toute brève, Monsieur le président, concernant le dépôt des documents. On a eu déjà un échange concernant les dépôts des documents fédéraux. Vous savez qu'il y a une évaluation environnementale fédérale, les experts fédéraux ont posé des questions. Mine Arnaud a parfois répondu. Le 3 mai, il y a eu une série de questions. Je ne sais pas s'il y a eu des réponses ou pas, on ne les a pas vues. On sait que les documents du fédéral
1880 ne sont pas sur le site du BAPE. Donc, on se demande où ils sont. Puis aussi, j'avais fait parvenir à madame Poliquin une demande concernant l'étude hydrogéologique en anglais, puis le document de Journeaux et Associés aussi, concernant les digues. Je voulais avoir des nouvelles de ces documents-là.

1885 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Je peux vous dire qu'effectivement la commission a demandé tous ces documents-là au promoteur, pas mal tous ont été déposés. Monsieur Biron, lesquels il reste à déposer?

1890 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Monsieur le président, nous avons déposé, sur la liste que nous avons obtenue de vous, tous les documents ont été déposés.

1895 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, normalement, le dernier document qui est en anglais, on doit revenir au promoteur parce qu'il est exclusivement en anglais et il faudrait qu'on prenne une position de commission pour exiger un minimum en français. Mais on vous reviendra là-dessus. Mais tout le reste, tous les autres documents ont été déposés. Et donc, s'ils ne sont pas encore sur le site Web, c'est question d'une journée ou deux.
1900

Mme LOUISE GAGNON :

1905 O.K. Ma deuxième question qui est brève. C'est : est-ce que le document de Mine Arnaud dont monsieur Biron a mentionné tout à l'heure la présence, est-ce qu'il va être disponible en entier sur le site du BAPE ou si ça va être des parties seulement?

LE PRÉSIDENT :

1910 Monsieur Biron, est-ce que vous l'avez déposé au complet?

1915 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Je pense, Monsieur le président, madame Gagnon fait allusion au rapport 43-101?

LE PRÉSIDENT :

1920 Je pense que oui.

Mme LOUISE GAGNON :

Oui.

1925 **M. FRANÇOIS BIRON :**

C'est bien ça? Alors, le rapport a été déposé auprès de votre commission. La partie économique a été retirée. Mais tout le reste du document est disponible.

1930 **Mme LOUISE GAGNON :**

Donc, est-ce que c'est vous qui avez décidé de retirer une partie ou c'est Mine Arnaud?

1935 **LE PRÉSIDENT :**

Nous, on a n'a rien décidé encore. Nous, on accepte que le promoteur dépose les documents.

1940 **Mme LOUISE GAGNON :**

O.K. Donc, c'est le dépôt du document partiel de Mine Arnaud qui vous a été remis?

LE PRÉSIDENT :

1945 Bien, j'apprends en même temps que vous qu'il est partiel, là.

Mme LOUISE GAGNON :

1950 O.K. Parfait. Merci.

1955

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie, Madame. C'est ça, je tiens à vous dire qu'on ne l'a pas vu encore. Monsieur Martin Bernier.

1960

M. MARTIN BERNIER :

Bonsoir, Monsieur le président.

1965

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur.

1970

M. MARTIN BERNIER :

Martin Bernier. Je suis un travailleur dans le domaine minier dans la région. Ma question, elle va être peut-être plus pour vous, moins directement pour le promoteur. Vous savez, le promoteur, par ses séances publiques d'information, il n'arrête pas d'affirmer qu'il n'y aura pas de dépassement dans les normes. Qu'il n'y aura pas de problème sur plusieurs sujets ou inquiétudes de la population. Ça, on s'était manifesté durant leur séance publique.

1975

Si le promoteur est si sûr de ses prédictions sur le projet, pourquoi ne veut-il pas les garantir à la population? N'y aurait-il pas un moyen pour nous, les simples citoyens, d'obtenir des garanties écrites du promoteur, sur plusieurs sujets, afin que la facture ne revienne pas aux contribuables dans les erreurs à venir.

1980

LE PRÉSIDENT :

D'accord. J'aimerais que le porte-parole du ministère de l'Environnement puisse répondre à cette question. Qu'est-ce qui arriverait si jamais vous accordez un certificat d'autorisation à un promoteur et que vous vous rendez compte que le promoteur dépasse mettons des objectifs de rejets environnementaux ou certains critères que vous avez établis. Qu'est-ce qui arriverait dans ce cas-là?

1985

1990

M. MICHEL DUQUETTE :

Monsieur le président, en fait, évidemment le décret éventuel contiendrait probablement certaines conditions d'opération et d'exploitation. Le promoteur serait effectivement tenu de rencontrer certaines normes, critères et autres de valeur seuil. Évidemment, s'il y avait des dépassements, à ce moment-là, en fonction de ce qui a été autorisé, bien, effectivement il y aurait possibilité d'émettre des avis d'infraction auprès de la compagnie. Évidemment, le promoteur

1995

devrait à ce moment-là envisager des solutions pour revenir avec le respect des normes qu'on a établies.

LE PRÉSIDENT :

2000

Mais s'il vous démontrait que c'est impossible de respecter une norme, quand bien même que vous lui envoyez des avis d'infraction, ça ne changera rien. S'il vous dit : « C'est impossible de la respecter. Avec les technologies existantes, nous n'arriverons pas à accepter tel critère. »

2005

M. MICHEL DUQUETTE :

2010

Bien, en réalité, l'étude d'impact vient documenter ces choses-là. Nous, on va évidemment évaluer si tout ce qu'il a calculé, présenté, modélisé est effectivement valable. Et sur cette base-là, on peut considérer que ça devrait fonctionner. Donc, les risques que ça ne fonctionne pas sont faibles à ce moment-là.

2015

Par contre, si ça se produit effectivement, il y aura des mesures et ça pourrait aller jusqu'à demander au promoteur d'arrêter les opérations qui font en sorte de rendre, de dépasser les normes ou les conditions établies.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça répond?

2020

M. MARTIN BERNIER :

Ça répond partiellement. Est-ce que je peux continuer? Ça va être mon seul sujet, de toute façon.

2025

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

2030

M. MARTIN BERNIER :

Est-ce qu'on pourrait prendre un exemple plus concret pour les citoyens de Sept-Îles?

LE PRÉSIDENT :

2035

Allez-y.

M. MARTIN BERNIER :

2040 Mettons qu'il s'avérait que par les études - je sais que le promoteur avait manifesté qu'il n'y
aurait pas de problème côté pollution pour le lac Rapides, notre source d'eau potable - mais si,
dans le futur, il s'avérait qu'il y aurait une pollution quelconque qui viendrait de ce projet-là, qui
affecterait notre source d'eau potable, puis qu'en bout de ligne le traitement de l'eau de Sept-Îles,
elle coûterait plus cher, actuellement, est-ce que ça va être refilé en douce aux payeurs de taxes
2045 de la ville de Sept-Îles ou bien donc s'il y a quelqu'un qui va être capable de dire : « Bien, cette
pollution vient du projet Mine Arnaud. » Puis qu'ils vont refiler la facture à eux autres.

LE PRÉSIDENT :

2050 Qu'est-ce qui arriverait, Monsieur Duquette, dans une situation comme celle-ci? Quelle
responsabilité ou quel rôle votre ministère jouerait à ce niveau?

M. MICHEL DUQUETTE :

2055 Bien, en fait, Monsieur le président, il faut comprendre que la prise d'eau est tenue de
respecter, de faire des tests de qualité d'eau. Et ça serait certainement à ce moment-là qu'il y
aurait, en cas de contamination, que c'est via l'usine de traitement d'eau qu'on se rendrait compte
qu'il y a des dépassements de normes ou des contaminations. Suite à ça, il y aurait
effectivement, probablement une enquête qui serait établie à savoir d'où vient cette
contamination-là. Il faut vraiment établir qui est le responsable. Et puis, là, effectivement si, au
2060 bout de toute cette analyse-là, on en vient à conclure que la contamination provient du promoteur,
de Mine Arnaud, bien, effectivement il y aurait des mesures correctives à apporter et
effectivement voir d'où provient exactement la contamination, qu'est-ce qui en est, et c'est quoi
les mesures correctives que le promoteur propose. Et il y aura une analyse de la part du
ministère à cet effet-là.

LE PRÉSIDENT :

2070 J'ai presque envie d'aller dans une question additionnelle dans votre approche. Le
promoteur admet par exemple que la concentration de phosphore va être relativement importante
dans les effluents. Vous, si vous autorisez le projet, vous allez probablement déterminer une
concentration maximale de phosphore. Si la concentration était dépassée et que le promoteur n'a
aucune alternative, aucune option pour réduire les concentrations de phosphore, vous faites quoi
dans un cas comme celui-ci? Vous accordez un autre certificat d'autorisation? Vous changez le
certificat d'autorisation? Vous arrêtez, vous avez le pouvoir d'arrêter le fonctionnement de la Mine
2075 Arnaud?

M. MICHEL DUQUETTE :

2080

Monsieur le président, j'aimerais peut-être inviter un des experts sur la directive 019, monsieur Francis Perron, qui pourrait peut-être nous apporter un éclairage sur la question du rejet d'eau et de phosphore.

LE PRÉSIDENT :

2085

D'accord.

M. FRANCIS PERRON :

2090

Bonjour, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2095

Bonsoir, Monsieur.

M. FRANCIS PERRON :

2100

Monsieur le président, Mesdames les commissaires. Donc, avant d'établir des normes de rejet à l'effluent, bien, on établit d'abord un diagnostic de ce qu'il y a dans le milieu, et on va établir ce qu'on appelle les objectifs environnementaux de rejet, qui sont basés, donc, sur ce qu'il y a dans le milieu, les usages qu'on veut protéger, et cetera.

2105

Donc, les objectifs environnementaux de rejet servent de base de négociation avec l'entreprise pour fixer les normes de rejet par la suite, qui vont être demandé d'être respectés par l'entreprise. Donc, on établit les normes et suite à ça, bien, on engage une discussion avec l'entreprise pour identifier les mesures de traitement, les technologies de traitement qui pourraient être appropriées pour rencontrer ces normes. Et suite à ça, bien, on s'entend avec eux et c'est ce qu'ils doivent faire pour respecter les exigences de rejet qui vont être fixées au décret.

2110

S'il y a des dépassements continus, bien, c'est bien évident qu'on va chercher à identifier les sources de ces rejets-là et demander à l'entreprise d'en faire plus, parce qu'il y a toujours moyen d'améliorer les traitements pour faire en sorte que les exigences ou les normes de rejet qui sont fixées puissent être respectées.

2115

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais on conviendra quand même que les normes que vous allez fixer sont des normes, j'espère qu'elles ne sont pas laxistes.

M. FRANCIS PERRON :

2120

Elles ne sont pas du tout laxistes, ça, c'est clair.

LE PRÉSIDENT :

2125

Exactement. Donc, ça veut dire que ça va exiger du promoteur à faire un maximum d'efforts pour réduire au maximum les rejets?

M. FRANCIS PERRON :

2130

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2135

Donc, s'il y a dépassement, le fait de lui demander d'utiliser d'autres technologies, ça ne sera pas quelque chose de très évident.

M. FRANCIS PERRON :

2140

Non, effectivement, ce n'est pas très évident. Ça, c'est clair.

LE PRÉSIDENT :

2145

Alors, dans un cas comme ça - c'est la question de monsieur - qu'est-ce qui arrive, s'il n'y a pas possibilité de réduire les rejets, de respecter la norme. Qu'est-ce qui arrive?

M. FRANCIS PERRON :

2150

S'il n'y a pas de possibilité de respecter la norme de rejet à l'effluent, on va essayer de travailler sur la façon de faire les choses à la mine elle-même. Par exemple, pour le cas présent, on parle d'un rejet à l'effluent, effectivement dans le ruisseau Clet qui va se jeter dans la Baie de Sept-Îles et, donc, on va lui demander de travailler sur l'effluent lui-même, d'essayer de le réduire cet effluent-là.

LE PRÉSIDENT :

2155

Et, ça, cette demande-là ne peut pas être formulée dès maintenant? Puisque le promoteur prévoit des rejets relativement élevés de phosphore, vous ne pourriez pas l'exiger avant un éventuel certificat d'autorisation?

2160

M. FRANCIS PERRON :

2165

Bien, oui, c'est toujours possible. Donc, on y va toujours avec une technologie qui est adaptée au projet lui-même, mais si jamais il y a des problèmes, bien, effectivement, on va lui demander de réduire ses rejets. Par exemple, pour donner un exemple, on pourrait réutiliser cette eau-là. Le promoteur parle de réutiliser l'eau pour son usine, mais on pourrait aussi penser à d'autres façons de réutiliser l'eau. C'est-à-dire, par exemple, en aspergeant les aires d'accumulation de résidu minier en tant que tel, par exemple. Ça peut être un exemple. De sorte qu'on se ramasse en bout de ligne à ne plus avoir de rejet en tant que tel du ruisseau lui-même, de l'effluent en tant que tel. Ça peut aussi être une alternative à étudier.

2170

Donc, on ne l'a pas étudié jusqu'à présent, mais c'est des alternatives qui peuvent être envisagées dans des cas extrêmes. Effectivement.

2175

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur. Ça va?

2180

M. MARIN BERNIER :

Oui, parce que si je comprends bien, ce que les études portent actuellement, c'est les rejets d'eau. Je ne pense pas qu'il y ait eu des études sérieuses au niveau de l'affectation du lac Rapide qui ont été effectuées. Puis, de toute façon, il y a plein d'autres sujets, d'après moi, qu'il n'y a pas eu d'études sérieuses, des questions de nos inquiétudes, les citoyens.

2185

Parce qu'on pourrait comme donner un autre petit exemple facile, suite au dynamitage répété, on nous confirme que leur façon de dynamiter avec la technologie qu'ils ont, que c'est parfait, que ça n'occasionnera pas assez de vibration, mettons pour occasionner un glissement de terrain pour une résidence qui est dans le secteur Arnaud. Mais, je veux dire, il y a des secteurs près de la mine qui sont déjà aux prises avec des problèmes d'érosion des berges, puis le sol est quand même glaiseux dans ces secteurs-là. Nous autres, on croit sincèrement qu'après des dynamitages répétés comme ça, qu'il pourrait survenir un glissement de terrain dans une période ultérieure.

2190

2195

Ça serait quoi, à ce moment-là, les recours pour un citoyen de la place, comme ça, actuellement...

2200

LE PRÉSIDENT :

Je pense que vous gravitez autour d'une même question, puis je vais revenir à votre question de base, puis ça terminera votre présentation.

Monsieur a soulevé tantôt une question de fond, il a dit : « Écoutez, s'il arrivait quelque chose puis on constate une contamination au lac des Rapides, ce qui entraînerait un traitement différencié, un traitement de l'eau différencié pour la ville de Sept-Îles, qui paierait la note. »

2205 **M. MARIN BERNIER :**

Oui.

2210 **LE PRÉSIDENT :**

Là, j'aimerais savoir, Monsieur Clements, selon vous, qu'est-ce qui arriverait?

M. DENIS CLEMENTS :

2215 C'est une bonne question, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas la mienne, hein.

2220 **M. DENIS CLEMENTS :**

Non, non, mais il faut que je parle à vous. J'inviterais peut-être monsieur Michel Tardif, qui est directeur du service technique à venir prendre la parole.

2225 **M. MICHEL TARDIF :**

Bonsoir, Monsieur le président.

2230 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur Tardif.

2235 **M. MICHEL TARDIF :**

2240 Mesdames. La question est excellente, on ne peut pas dire autrement. Qu'est-ce qu'on ferait ou à qui reviendrait la responsabilité? Ce qu'on peut dire à ce moment-ci, c'est que nous on a donné un mandat auquel on n'a pas reçu encore le rapport final. On a reçu tout récemment un rapport préliminaire; quand je dis tout récemment, on l'a reçu pas plus tard qu'hier. On a donné un mandat à une firme qui s'appelle EXP pour établir ce qu'on appelle un plan intégré de protection et conservation de la source d'eau potable du lac Rapide.

2245 Dans ce mandat-là, une des tâches, c'est d'établir un point zéro. Ce qu'on appelle un point zéro, c'est d'établir un point zéro au niveau du lac avant l'arrivée de la mine. Donc, étude du bassin versant tout autour du lac, et puis de s'assurer d'aller trouver tous les contaminants, les sources de contaminants potentiels qui pourraient rentrer à l'intérieur du bassin, à l'intérieur de l'eau, et ensuite de ça, établir un point zéro.

2250 Le lac, il est là depuis longtemps, il est grand, pour l'instant il n'est pas contaminé Avant l'arrivée de la mine, on aurait au moins un point zéro. S'il arrivait quelque chose entretemps par l'amenée de terre, je pense que c'est plus au niveau de l'air que ça pourrait se produire parce qu'au niveau de la contamination d'eau, avec ce qu'on a compris tout à l'heure, le niveau du lac est beaucoup plus élevé que la mine, je vois mal comment l'eau de la mine pourrait aller contaminer le lac Rapide, parce qu'il n'est pas dans le même bassin versant.

2255 La contamination potentielle que je pourrais peut-être voir, c'est par l'air. Peut-être un transport de matière par l'air, peut-être, qui ferait en sorte qui amenait des contaminants dans le bassin versant, par la poussière et autre chose, et ensuite de ça, se ramasserait dans l'eau. La question, elle est pertinente, elle n'est pas traitée dans le rapport que j'ai présentement parce que ce n'est pas un rapport final, c'est un rapport préliminaire qu'on a présentement.

2260 **LE PRÉSIDENT :**

Il y aurait deux choses; est-ce que vous pourriez déposer d'abord le rapport préliminaire.

2265 **M. MICHEL TARDIF :**

Oui, tout à fait.

2270 **LE PRÉSIDENT :**

Et deux, ça serait quoi la réponse à la question?

M. MICHEL TARDIF :

2275 Bien, la réponse à la question, la question que monsieur pose, je le répète, elle est excellente. Il n'y a pas de réponse. Je ne suis pas capable de dire qu'à ce moment-ci, prendre position pour la ville, on va faire quoi? C'est clair qu'on a un problème. On va adresser, si jamais ça arrive un problème de contamination, il va falloir l'adresser. Il va falloir trouver la provenance et faire la preuve que ça vient de Mine Arnaud. Et si c'est le cas, il y aura des procédures légales
2280 probablement qui vont s'en suivre, mais c'est une question qui n'a pas été réfléchi chez nous.

LE PRÉSIDENT :

2285

D'accord.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

2290

Est-ce que je peux me permettre une question au promoteur? Est-ce qu'il y a des outils financiers qui vont être mis en place ou qui sont mis en place pour ce type de préoccupation future d'éventuels dommages, par exemple?

M. FRANÇOIS BIRON :

2295

Monsieur le président, notre objectif, c'est justement de ne pas avoir de telle contamination et s'assurer que nous respectons les normes. Alors, de prévoir aujourd'hui des outils financiers ou des compensations, c'est un peu prématuré, je vous dirais, de faire ça, mais je crois qu'avec les études qui ont été réalisées au niveau de la poussière, avec les modélisations, les récentes modélisations que nous avons obtenues, la modélisation indique que l'impact est nul au niveau du lac des Rapides.

2300

LE PRÉSIDENT :

2305

Mais au-delà de ça, j'imagine quand même que vous partez en affaires avec un fonds de réserve?

M. FRANÇOIS BIRON :

2310

Évidemment, les deux actionnaires ont suffisamment de réserve monétaire pour faire face à des situations comme on vient d'en parler ce soir. Ça, c'est certain.

M. MARIN BERNIER :

2315

Sauf, qu'excepté, il va falloir s'obstiner pour aller les chercher ces fonds-là pour dédommager les citoyens. Il y a des bonnes chances. C'est comme ça actuellement le principe, quand même.

LE PRÉSIDENT :

2320

Écoutez...

M. MARIN BERNIER :

2325

C'est bon. Je ne suis pas satisfait de la réponse, mais c'est parfait. Je vais laisser mon tour.

LE PRÉSIDENT :

2330

D'accord. Merci, Monsieur. Madame Goyer.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2335

La question s'adresse au promoteur. Est-ce que le promoteur a eu à contribuer d'une façon ou d'une autre à établir ce portrait au temps zéro de la source d'eau potable, enfin, du lac Rapide?

M. FRANÇOIS BIRON :

2340

Non. Nous n'avons pas participé à élaborer le plan zéro. En fait, c'est une décision qui a été prise par la ville de fournir, de demander une étude spécifique sur le lac des Rapides.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2345

D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2350

Madame Francine Bélanger.

Mme FRANCINE BÉLANGER :

2355

O.K. Bien, ma question, ça concerne la figure 8 de l'étude d'impact sur l'environnement, le complément numéro 7 sur les zones de rabattement, les zones de rabattement. Donc, je ne sais pas si le promoteur pourrait nous présenter cette figure.

LE PRÉSIDENT :

2360

Si vous pouvez continuer, puis je demanderais au promoteur de présenter sa figure, mais vous pouvez poursuivre.

2365

Mme FRANCINE BÉLANGER :

2370

O.K. Donc, la zone de rabattement, selon ce que, moi, j'ai calculé chez moi avec une petite règle, je vois qu'elle s'étend sur une distance de 17 kilomètres de long, O.K. Bien, parce qu'il y a une échelle là-dessus d'un sur 50 000. Donc, avec une règle, on peut savoir à peu près la longueur de la zone de rabattement. Puis je vais vous expliquer un petit peu tantôt c'est quoi une zone de rabattement, là, pour ceux qui ne le savent pas.

2375

2380

La largeur de la zone de rabattement, c'est 3.5 kilomètres. Du nord au sud, elle est 3.5 kilomètres, puis de l'est vers l'ouest, elle est 17 kilomètres de long. Donc, ça donne un petit peu un aperçu de la dimension de la grandeur de la zone. Puis cette zone de rabattement là, c'est la zone où est-ce qu'ils vont tirer de l'eau de la nappe phréatique. Donc, l'eau va baisser à certains niveaux, là. Par exemple, proche de la fosse, juste à côté de la fosse, elle va avoir 50 mètres de profondeur. Donc, la nappe phréatique va baisser d'un niveau de 50 mètres. Ensuite de ça, proche de la ligne de chemin de fer, bien, c'est sûr qu'elle va changer d'endroit, là, la ligne de chemin de fer. Juste vers le sud un peu, je pense que ça va descendre à peu près à 20 mètres. Mais où la première ligne, je ne sais pas si vous la voyez, celle juste autour du rond bleu, bien, c'est 50 qui est écrit là. Donc, cette zone-là, ça va être 50 mètres de profondeur, la zone de rabattement. Donc, le niveau d'eau va baisser de ça.

2385

Après ça, il y a l'autre zone, bien, un petit peu plus loin, c'est 20 mètres. Donc, la nappe phréatique va baisser de 20 mètres. Puis, après ça, on va avoir du 10 mètres. Le 20 mètres, il y a une partie qui touche au fleuve, puis dans le 20 mètres, il y a une partie qui touche la route 138; c'est notre seule route d'accès, en fait, là. Bon, moi j'aimerais ça continuer de la prendre.

2390

2395

Mais, moi, ce que je crains vraiment, là-dedans, c'est vraiment un affaissement du sol. Parce que le sol, à cet endroit-là, c'est du sol très argileux, c'est du sol qui est très sablonneux, marécageux. Donc, moi, je me promène sur la 138, puis j'en vois des marécages, je vois du sable, puis j'ai de la misère à concevoir que, quand ils vont faire leurs travaux puis qu'ils vont tout avoir siphonné la nappe phréatique, bien, en tout cas, je me demande comment est-ce qu'on va faire pour passer sur la 138 sans que ça s'effondre.

LE PRÉSIDENT :

2400

C'est ça la question?

Mme FRANCINE BÉLANGER :

2405

Oui. Bien, il y a plusieurs questions, là, il y a la ligne Hydro-Québec puis tout le kit, là, mais en tout cas.

LE PRÉSIDENT :

Non, non, non, mais pour le moment, c'est ça votre question.

2410

Mme FRANCINE BÉLANGER :

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2415

Je demanderais au ministère de l'Environnement de nous indiquer si, selon son analyse, la zone de rabattement peut entraîner un affaissement de la route 138?

M. MICHEL DUQUETTE :

2420

Monsieur le président, dans les avis provenant des eaux souterraines du ministère de l'Environnement, il n'a pas été question de cet aspect-là.

LE PRÉSIDENT :

2425

Quand vous dites qu'il n'a pas été question, ça veut dire que ça n'a pas été analysé ou c'est invraisemblable?

M. MICHEL DUQUETTE :

2430

Ça ne semble pas avoir été une préoccupation au niveau de la route 138.

LE PRÉSIDENT :

2435

O.K. Et est-ce qu'il y a des préoccupations ailleurs?

M. MICHEL DUQUETTE :

2440

Bien, le rabattement de la nappe en général est une préoccupation, mais pas particulièrement pour la route.

LE PRÉSIDENT :

2445

Quels sont les endroits qui, pour le ministère, sont des endroits névralgiques?

M. MICHEL DUQUETTE :

2450 C'est évidemment la zone qui a été délimitée par le promoteur et cette zone-là, dans le fond, a été analysée, mais le rabattement en tant que tel n'a pas été... c'est un phénomène qui va se produire, effectivement, mais il n'y a pas eu d'autres préoccupations d'aménées par les experts, là.

LE PRÉSIDENT :

2455 Sur une des cartes géographiques, il y a certains affleurements rocheux. Si on combine ces affleurements rocheux avec un mariage en termes du nombre d'échantillons qui ont été prélevés ici et là, est-ce que ça vous semble quelque chose qui pourrait vous amener à revoir un peu la zone de rabattement?

M. MICHEL DUQUETTE :

2460 Bien, il faudrait, à ce moment-là, il faudrait vraiment consulter nos experts en eau souterraine. Je ne pourrais pas vous répondre à ce niveau de détail-là.

LE PRÉSIDENT :

2465 C'est parce que la commission va revenir là-dessus, pas ce soir, encore une fois pour vous laisser le plus de chances, mais c'est une préoccupation importante pour la commission. Votre deuxième question, avec moins de préambule.

Mme FRANCINE BÉLANGER :

2475 O.K. Ça serait quoi les régions de toute cette zone-là qui seront les plus à risque, selon vous? C'est quoi les régions de la zone qui vont être les plus à risque d'effondrement?

LE PRÉSIDENT :

D'effondrement?

2480

Mme FRANCINE BÉLANGER :

Oui.

2485

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Duquette.

M. MICHEL DUQUETTE :

2490 Mais comme je disais, Monsieur le président, il n'y a pas dans les avis des experts en eau souterraine, du côté du ministère, qui abondent dans le fait qu'il y a des craintes ou des préoccupations au niveau d'affaissement de sol. Il y a un rabattement de la nappe qui est prévu, oui, mais pas en terme d'affaissement de sol.

2495 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Bien, merci. Madame Christelle Lebel.

Mme CHRISTELLE LEBEL :

2500 Bonjour, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2505 Bonsoir, Madame.

Mme CHRISTELLE LEBEL :

2510 Bonjour à tous. Christelle Lebel, citoyenne. En fait, ma question, sans préambule, la voici. Est-ce que Mine Arnaud, durant ses activités, émettrait des polluants acidifiants dans l'air? Si oui, combien de tonnes?

LE PRÉSIDENT :

2515 Alors, Monsieur Biron.

M. FRANÇOIS BIRON :

2520 Donc, les produits ou la réponse à la question, c'est qu'il y a surtout des poussières qui sont émises, et les analyses qui ont été faites sur l'ensemble des poussières et du minerai, de la roche stérile, ne présentent pas de potentiel de dégénération d'eau acide.

Mme CHRISTELLE LEBEL :

2525 Des poussières! En fait, moi je parlais vraiment des polluants acidifiants tels que le NO₂, SO₂.

LE PRÉSIDENT :

2530

Monsieur Biron.

M. FRANÇOIS BIRON :

2535

Au niveau des gaz, il y a une évaluation qui a été faite, oui, au niveau des émissions atmosphériques gazeuses provenant de la combustion du diesel utilisé pour les camions principalement, puisque tout le reste du site fonctionne à l'électricité. Donc, on pourra vous trouver le chiffre annuel des émissions gazeuses CO₂, NO₂, et cetera.

LE PRÉSIDENT :

2540

Est-ce que vous pourriez nous les présenter?

M. FRANÇOIS BIRON :

2545

Oui. Je pourrais demander à ce moment-là à notre expert, monsieur Yvon Courchesne de la firme Génivar, spécialiste au niveau des émissions atmosphériques, de vous donner les résultats.

LE PRÉSIDENT :

2550

Merci.

M. YVON COURCHESNE :

2555

Je vais prendre quelques secondes pour consulter mon document, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

2560

Oui. Je vous en prie. Voulez-vous qu'on procède avec votre deuxième question et revenir à votre première question par la suite?

Mme CHRISTELLE LEBEL :

2565

Oui. Bien, oui, on peut.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2570

Mme CHRISTELLE LEBEL :

Je me demandais si vous croyez que la source d'eau potable au lac Rapide est sensible à l'acidification?

2575

LE PRÉSIDENT :

Je pense que je demanderai au MDDEFP, avant, quel est son avis.

2580

M. MICHEL DUQUETTE :

Si je ne me trompe pas, il n'y a pas eu de caractérisation faite au lac des Rapides. Donc, on ne sait pas si le lac est, actuellement, à quel niveau d'acidité. Il faudrait peut-être demander au promoteur si ça a été fait.

2585

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Clements, est-ce que vous avez cette information?

2590

M. DENIS CLEMENTS :

Je vais vérifier, Monsieur le président, dans le document que monsieur Tardif parlait, puis je vais vous revenir.

2595

LE PRÉSIDENT :

O.K. Alors, on va revenir à la première question. Peut-être que le promoteur, le porte-parole du promoteur a trouvé les réponses?

2600

M. YVON COURCHESNE :

La réponse à la question, dans le fond, c'est de savoir les tonnes de NO₂ ou de SO₂ qui seraient produites par les opérations de Mine Arnaud?

2605

Mme CHRISTELLE LEBEL :

Exact.

2610

M. YVON COURCHESNE :

2615 Dans le dossier, ce qu'on fait, c'est plutôt, on estime les microgrammes par mètre cube. Donc, on ne travaille pas en tonnage. On travaille par rapport à la réglementation sur l'assainissement de l'air. Mais il est quand même possible de faire ce calcul théorique là à partir des taux d'émission de chacun des camions, en sachant le nombre de camions qu'il y a sur place. D'avoir une approximation, mais ça va être une approximation au niveau de la source d'émission, si vous comprenez bien, c'est au niveau des camions eux-mêmes. Pour moi, ce n'est pas possible de vous donner ce tonnage-là qui va retomber, si on veut, sur le lac des Rapides.

2620 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, bien sûr.

2625 **M. YVON COURCHESNE :**

Vous comprenez?

LE PRÉSIDENT :

2630 Oui, tout à fait. Je vous demande de faire l'exercice.

M. YVON COURCHESNE :

2635 Donc, je peux calculer qu'est-ce qui va être émis en tonne.

LE PRÉSIDENT :

2640 Tout à fait, s'il vous plaît.

M. YVON COURCHESNE :

D'accord. Je vais le préparer puis je vais vous le donner demain, sans problème.

2645 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

M. YVON COURCHESNE :

2650 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Alors, Monsieur Clements, est-ce que vous avez eu le temps de trouver?

2655

M. DENIS CLEMENTS :

Malheureusement pas encore, Monsieur le président.

2660

LE PRÉSIDENT :

Par encore.

Mme CHRISTELLE LABEL :

2665

Donc, le nombre de tonnage n'a jamais été calculé en termes de tonnage. On n'a jamais calculé les polluants acidifiants, c'est ce que vous me dites? Ça n'a jamais été fait?

LE PRÉSIDENT :

2670

C'est-à-dire, ce que le promoteur vient de dire, c'est qu'ils ont tout évalué en fonction d'une concentration et non pas d'une quantité. Donc, ils ont fait ça en microgramme par mètre cube ou milligramme par mètre cube. Mais, là, ils vont finalement utiliser les mêmes paramètres d'entrée pour non pas déterminer la concentration, mais les quantités.

2675

Mme CHRISTELLE LABEL :

D'accord.

2680

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Clements.

M. DENIS CLEMENTS :

2685

Oui, Monsieur le président. Selon les données qui ont été prélevées le 16 janvier 2013, la concentration de pH est de 5.81. Donc, l'acidité du lac a toujours été élevée avant même... dans le contexte actuel, le niveau est déjà élevé.

2690

LE PRÉSIDENT :

O.K. Ça vous donne la réponse.

Mme CHRISTELLE LEBEL :

2695

Oui, mais c'est ça, dans le fond, ce que je peux comprendre, c'est que ça pourrait apporter une problématique au niveau de la détérioration de la source d'eau potable, si jamais, advenant le cas qu'il y aurait des polluants acidifiants dans l'air émis par Mine Arnaud?

LE PRÉSIDENT :

2700

Monsieur Duquette, selon vous, avec un pH de 5,81, est-ce que s'il y avait des émissions acides sur le site de Mine Arnaud dont la dispersion pourrait rejoindre le lac des Rapides, est-ce que ça pourrait amener un accroissement de l'acidité ou une diminution du pH?

2705

M. MICHEL DUQUETTE :

Je demanderais peut-être, Monsieur le président, à notre expert de la direction des politiques de la qualité de l'atmosphère de peut-être venir discuter des émissions en tant que telles. Monsieur Guy Roy.

2710

LE PRÉSIDENT :

Si vous voulez.

2715

M. GUY ROY :

Je pense qu'il faut, Monsieur le président, je pense qu'il faut mettre aussi en contexte les autres industries qui émettent ce genre de contaminant-là aussi. Alors, il faut faire un peu la part des choses.

2720

LE PRÉSIDENT :

2725

Mais si je comprends la situation actuelle, la situation actuelle avec les industries existantes font en sorte que la lecture au temps zéro, aujourd'hui, présente un pH de 5,81. Donc, dans le contexte actuel, avec les industries actuelles?

M. YVON COURCHESNE :

2730

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2735

Donc, la question de madame, c'est : est-ce que les rejets acides de Mine Arnaud, s'ils devaient atteindre la région du lac des Rapides, pouvaient entraîner une diminution du pH?

M. YVON COURCHESNE :

2740

Je ne crois pas. Je ne crois pas que ça soit significatif, l'impact.

LE PRÉSIDENT :

2745

Pourquoi?

M. YVON COURCHESNE :

2750

D'ailleurs, je ne suis pas un spécialiste au niveau de la qualité des eaux, là, mais il y a déjà certainement un pH naturel qui est déjà comme tel. Alors, la contribution de Mine Arnaud, je ne crois pas que ça change significativement la qualité des eaux.

LE PRÉSIDENT :

2755

Même sans savoir, en ayant uniquement la concentration comme base de référence plutôt que les quantités de rejet?

M. YVON COURCHESNE :

2760

Bien, peut-être qu'il faudrait plutôt poser la question à un spécialiste de la qualité de l'eau, d'abord. Parce que la contribution, la quantité, il faut d'abord la quantifier et la mettre en contexte par rapport à ce qui existe déjà.

LE PRÉSIDENT :

2765

Monsieur Duquette, est-ce que vous avez un collaborateur qui a une expertise dans la qualité de l'eau?

M. MICHEL DUQUETTE :

2770

Bien, on pourrait redemander à monsieur Francis Perron, qui est plutôt au niveau de la directive 019, voir la position sur l'eau. J'avais demandé à monsieur Roy pour le volet atmosphérique, et effectivement ce n'est pas un expert en eau. C'est l'interface entre les deux qui est peut-être difficile à faire.

2775

LE PRÉSIDENT :

Pas de problème.

2780

M. FRANCIS PERRON :

2785

Bon, au niveau de l'eau, il faut comprendre une chose, c'est qu'il y a une plage de valeur qui est fixée dans la directive 019, c'est entre 6 et 9,5 qui est demandé pour respecter le rejet. On s'attend, après traitement du résidu en tant que tel, en fait, après traitement du minerai, qu'on produise des résidus miniers qui auraient une tendance beaucoup plus alcaline qu'acidifiante, O.K. Donc, les rejets d'eau qui seraient générés à l'effluent, ils auraient une tendance beaucoup plus à la hausse qu'à la baisse. On s'attend donc à des valeurs qui vont tendre vers le 9,5 plutôt que le 5.

2790

LE PRÉSIDENT :

Mais, ça, c'est si on admet un lien hydraulique entre les deux. Mais là, madame ne parlait d'un lien hydraulique.

2795

M. FRANCIS PERRON :

Là on parle de poussière, dont un matériau aéroporté, c'est bien ça?

2800

Mme CHRISTELLE LEBEL :

Non.

2805

M. FRANCIS PERRON :

Donc, moi, je m'attends à ce que les résidus miniers qui vont être générés vont être beaucoup plus alcalins qu'acides. Il faudrait peut-être poser la question au promoteur, à savoir s'il s'attend aussi de la même façon à avoir des résidus miniers plus alcalins qu'acides, mais moi je m'attends à ce qu'ils soient plus alcalins, parce qu'ils vont être traités... En fait, c'est la façon dont on va traiter le minerai à l'usine, et on utilise des produits chimiques avec ça, et on a tendance, bien sûr, à produire un résidu minier qui est beaucoup plus alcalin qu'autre chose.

2810

Mme CHRISTELLE LEBEL :

Par contre, je ne parlais pas des résidus miniers, je parlais vraiment des NO₂.

2815

LE PRÉSIDENT :

Des émissions atmosphériques. On a très bien compris.

2820 **M. FRANCIS PERRON :**

Je ne suis pas un spécialiste d'émissions atmosphériques.

2825 **Mme CHRISTELLE LABEL :**

Mais c'est parce que je me pose la question, si personne ne fait d'études, moi, est-ce que j'ai raison d'être inquiète que s'il y a un impact, comment on va gérer ça par la suite.

2830 **LE PRÉSIDENT :**

Pour nous aussi, on va être tout aussi inquiets que vous si on n'a pas réponse. Donc, il faut qu'on ait des réponses. Peut-être pour poursuivre un peu dans cette veine, sans nécessairement prendre indûment du temps. Madame Goyer?

2835 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

2840 Un simple complément d'information s'adressant à la ville de Sept-Îles. Dans le cadre de votre étude toute récente, est-ce que la capacité tampon du lac des Rapides a été évaluée advenant qu'il y aurait des émissions acidifiantes susceptibles d'affecter la qualité de l'eau du lac?

M. FRANÇOIS BIRON :

2845 Comme monsieur Tardif mentionnait, c'est un rapport préliminaire puis c'est justement une section qui est à compléter.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2850 Qui est à compléter. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2855 Madame Drapeau?

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

2860 Une autre question. Vous avez déjà une station de traitement pour l'eau potable, je suppose?

M. DENIS CLEMENTS :

2865 Oui.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

2870 Oui. Et est-ce que vous avez déjà documenté le pH, c'est-à-dire il y a eu un suivi de pH par le passé, les années précédentes?

M. DENIS CLEMENTS :

Oui. Je vais peut-être demander encore à monsieur Tardif s'il a l'information.

2875 **M. MICHEL TARDIF :**

Oui, c'est suivi à toutes les années.

LE PRÉSIDENT :

2880 Si vous voulez parler au micro pour que ça puisse être pris en transcription.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

2885 Alors, si c'est documenté, j'aimerais savoir si le pH a évolué avec les années?

M. MICHEL TARDIF :

2890 Je n'ai pas l'information sous les yeux. Je serais porté à vous dire que le pH est somme toute assez stable depuis quelques années. Je n'ai pas l'information, mais je peux vous la fournir si vous la voulez. On fait des rapports annuels, donc on est capable de vous fournir ces documents-là.

LE PRÉSIDENT :

2895

Monsieur Duquette, pourriez-vous prendre la question et éventuellement nous revenir avec une réponse plus consistante par rapport à cette hypothèse de lien de causalité entre les émissions acides et le pH du lac des Rapides.

M. MICHEL DUQUETTE :

2900

Oui, tout à fait, Monsieur le président. On va essayer de travailler la question et vous revenir rapidement avec une réponse un peu plus complète.

LE PRÉSIDENT :

2905

S'il vous plaît. Merci. Merci, Madame.

Mme CHRISTELLE LEBEL :

2910

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2915

Madame Stéphanie Prévost.

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

2920

Bonsoir, Monsieur le président, Mesdames les commissaires. Je m'adresse ici à la commission à titre de directrice générale de la Corporation de protection de l'environnement. Nous, on s'est intéressé beaucoup à la manière dont Mine Arnaud a considéré les diverses dimensions du développement durable. Et le chapitre 16 en fait état, mais à notre Corporation, on a coordonné une démarche d'analyse de développement durable du projet, puis on a voulu pousser plus loin la réflexion. Et on a demandé, en fait, deux choses à la chaire en éco-conseil.

2925

On lui a demandé de réaliser une revue de littérature en développement durable dans le secteur minier, que je me permets de vous déposer pour consultation et, en plus, en collaboration avec quatre autres membres d'un comité qu'on a formé pour analyser le projet dans la grille d'analyse. Il y a 101 objectifs sur l'éthique, la gouvernance sociale, bref le développement durable. On a déposé ce rapport-là le 19 mars dernier au promoteur. On l'a rendu public aussi, les gens pouvaient le consulter. Je vous en dépose une copie aussi, si vous voulez.

2930

Donc, notre question, en fait, on veut savoir, Monsieur le président, si c'est possible que le promoteur fasse, au bénéfice de la commission et de la salle, la liste des pistes de bonification

2935 que le comité lui a proposées et celles qu'il a retenues, en fait, puis comment il entend les mettre en œuvre pour améliorer sa performance en terme de développement durable.

LE PRÉSIDENT :

2940 Très bien. Alors, Monsieur Biron, quelles sont les pistes que vous avez retenues qui émanent de ce rapport déposé en mars?

M. FRANÇOIS BIRON :

2945 En fait, nous avons reçu, Monsieur le président, de la Corporation les recommandations, les pistes de solution. Je peux vous donner quelques exemples que nous allons poursuivre à incorporer dans notre projet et à faire évoluer.

2950 Peut-être préciser au départ que le projet est au stade de conception et il n'est pas réalisé encore. Dans les questions, les multiples questions de la chaire, il y avait beaucoup de questions sur l'opération, comment on va opérer et, et cetera. Donc, cet aspect-là a été répondu sommairement puisque nous sommes un avant-projet encore. Par contre, beaucoup d'éléments de solution concernent justement les opérations.

2955 Donc, un des premiers éléments, c'est que nous avons rendu l'étude d'impact publique dès son dépôt auprès du ministère. Nous avons développé un cadre d'entente et d'acquisition respectueux, équitable et proactif. Nous avons également mis en place un processus de préconsultation. Donc, ce sont des éléments de recommandation.

2960 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi. Ce cadre d'entente et d'acquisition, c'est avec les propriétaires riverains au Canton Arnaud?

2965 **M. FRANÇOIS BIRON :**

C'est les propriétaires, oui, riverains qui sont situés tout près du site de la fosse.

LE PRÉSIDENT :

2970 O.K. On y reviendra aussi pour voir un peu qu'est-ce qui a été réalisé à cet effet. Vous pouvez poursuivre.

2975

M. FRANÇOIS BIRON :

2980 Oui. Nous avons également réalisé diverses études complémentaires qui ont été faites pour rassurer les citoyens au niveau, par exemple, de simulation visuelle, les études déterminantes de la santé, les simulations au niveau des poussières et une nouvelle étude hydrogéologique également a été faite par la suite.

2985 Nous avons également modifié certains aspects du projet en regard de préoccupations qui ont été soulevées; comme par exemple déplacer les infrastructures plus au nord pour réduire l'impact du bruit à ce niveau-là et l'impact visuel. Et nous avons également pris l'engagement ferme et proactif de procéder à une restauration progressive également dès le début des opérations. Et de déposer 100% des frais de restauration dès les trois premières années d'opération.

2990 **LE PRÉSIDENT :**

La restauration progressive, Monsieur Duquette, pourrait éventuellement être inscrite dans un certificat d'autorisation? Vous pourriez l'obliger?

2995 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Bien, en fait, le promoteur a déjà pris l'engagement de le réaliser et c'est effectivement quelque chose qui a été regardé du côté du ministère et qui est envisagé.

3000 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça répond?

3005 **Mme STÉPHANIE PRÉVOST :**

3010 Non, pas vraiment. Je trouve que le promoteur me fait la dénomination de trucs que nous on a analysés. Mais ce n'est pas nécessairement l'ensemble, ça n'a pas lien avec les pistes que nous, comme comité, on lui a envoyées. Mais ce n'est pas grave, il peut me répondre ultérieurement s'il n'a pas...

LE PRÉSIDENT :

3015 Écoutez, est-ce qu'il y aurait d'autres choses en lien direct? S'il n'y a rien en lien direct, vous déduirez ce que vous voulez bien déduire.

M. FRANÇOIS BIRON :

3020 Bien, Monsieur le président, les pistes de solution sont les suites à donner au projet lorsqu'on va travailler au niveau de l'étude d'ingénierie par exemple, vraiment aller dans le détail plus poussé sur certains éléments. Je pourrais ressortir les recommandations. Il y a des recommandations qui sont plus ou moins applicables, mais qui vont faire quand même l'objet d'une étude plus poussée lorsqu'on va être rendu à l'étape de l'étude d'ingénierie.

3025 **LE PRÉSIDENT :**

Madame, est-ce qu'il y a d'autres questions?

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

3030 Oui, j'ai une autre question. En fait, sur la restauration de la fosse puis la fermeture de la mine. Depuis le début du processus, le promoteur nous explique que c'est l'ennoisement qui a été choisi, la solution qui a été retenue pour la fermeture de la mine. Nous, on voudrait savoir, Monsieur le président, si c'est possible que la commission puisse demander au promoteur de déposer toutes les analyses complètes qui ont mené à ce choix-là, puis avec les scénarios alternatifs qui n'ont pas été retenus, parce qu'on ne les a pas encore.

LE PRÉSIDENT :

3040 Avez-vous produit des documents de réflexion, de travail, avant d'arriver à la décision d'opter pour le choix de l'ennoisement après post-fermeture?

M. FRANÇOIS BIRON :

3045 Oui, Monsieur le président, nous avons procédé à diverses options pour arriver à conclure que l'ennoisement est la meilleure solution. Je vous donne quelques exemples : le remplissage de la fosse par les stériles à la fin des opérations, c'est une option qui a été envisagée.

LE PRÉSIDENT :

3050 Mais vous avez envisagé...

M. FRANÇOIS BIRON :

3055 Nous avons envisagé, oui.

LE PRÉSIDENT :

3060 Vous les avez envisagés et documentés?

M. FRANÇOIS BIRON :

3065 Et documentés et chiffrés.

LE PRÉSIDENT :

Vous pourriez déposer ces documents?

3070 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Je crois qu'ils sont déjà déposés dans un complément, mais je vais vérifier; sinon on pourrait les déposer, Monsieur le président.

3075 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Madame Goyer.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

3080 J'aimerais simplement une précision. Je semble entendre que vous avez proposé plusieurs autres scénarios à différentes étapes du projet.

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

3085 Bien, en fait, nous, on les demande, je dirais, depuis le début, parce que dans l'étude d'impact, celle qui est détaillée, c'est l'ennoiement. Et dans les préconsultations, il y a eu une table environnement d'ailleurs au mois de mai où est-ce que mon organisation et d'autres aussi ont demandé la possibilité de voir ces scénarios alternatifs là.

3090 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

D'accord.

3095 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Prévost. Monsieur Jacques Gélinau.

M. JACQUES GÉLINEAU :

3100

Bonsoir, Monsieur Zayed, c'est ça?

LE PRÉSIDENT :

3105

Oui.

M. JACQUES GÉLINEAU :

3110

J'ai entendu du bien de vous de madame Saint-Cerny, je ne sais pas si vous la connaissez? C'est tout en votre honneur.

LE PRÉSIDENT :

3115

Bien, tant que vous entendez du bien de moi, tant mieux. Je suis très satisfait.

M. JACQUES GÉLINEAU :

3120

Par contre, je dois dire que le BAPE, pour moi, n'a plus aucune crédibilité depuis au moins une dizaine d'années.

LE PRÉSIDENT :

3125

Ah, il me semblait bien aussi!

M. JACQUES GÉLINEAU :

3130

Oui, il y a le pot qui suivait, là. D'ailleurs, je demanderais, si vous me le permettez, là, celle qui fait les transcriptions, de transcrire exactement ce qui va se dire ce soir, parce que j'ai participé à plusieurs audiences publiques. La dernière, c'était le transport de la ligne d'énergie 315 kilovolts de la Romaine. Et lorsque j'ai fait mon intervention, j'avais nommé monsieur Germain et monsieur Dirigé, comme quoi, bien, ni plus ni moins discréditer la commission, le BAPE qui s'est fait à Havre-Saint-Pierre concernant la Romaine...

LE PRÉSIDENT :

3135

Mais écoutez... attention, attention...

3140

M. JACQUES GÉLINEAU :

Et on n'a pas retrouvé ces noms-là dans les transcriptions.

3145

LE PRÉSIDENT :

Ah, madame la sténotypiste, s'il vous plaît, veuillez accorder une attention...

3150

M. JACQUES GÉLINEAU :

Particulière à ce qui va se dire.

3155

LE PRÉSIDENT :

Particulière à ce qui se dit. Mais je peux vous dire une chose, monsieur, c'est presque ma vingtième commission, puis c'est la première fois que j'entends un propos comme ça. Ça ne veut pas dire que ce n'est pas arrivé. J'imagine que ça a dû arriver.

3160

M. JACQUES GÉLINEAU :

J'en ai fait une dizaine, puis c'est la première fois que ça m'arrivait.

3165

LE PRÉSIDENT :

O.K. Très bien. Espérons que ça sera la dernière.

3170

M. JACQUES GÉLINEAU :

Je n'ai pas non plus confiance aux fonctionnaires ici présents parce qu'avec Malartic, on voit très bien ce qui se passe. Et, à soir, les fonctionnaires font des affirmations sans avoir les documents, qui sont favorables au promoteur. Alors, ça, c'est inquiétant.

3175

LE PRÉSIDENT :

Bien, écoutez, il faut faire attention. Bien honnêtement, on a participé à la même soirée jusqu'à maintenant, je n'ai entendu aucun commentaire, sauf le conseiller de la ville, mais on ne peut pas l'imputer à monsieur Clements qui représente la ville à des fins d'information, comme personne-ressource. Je n'ai entendu aucun commentaire qui me laisse suspecter qu'une personne-ressource est déjà favorable. Mais si vous avez le sentiment, ça, c'est autre chose.

3180

M. JACQUES GÉLINEAU :

3185 Ah, je ne sais pas si c'est un sentiment, mais quand on dit : « Je ne crois pas que ça va avoir un impact au niveau du pH de la nappe d'eau potable de Sept-Îles, mais je n'ai pas les documents et l'information. » Moi, je pense que c'est favorable sans avoir nécessairement, être capable de valider l'information. Donc, ça, c'est tendancieux, à mon idée, là.

LE PRÉSIDENT :

3190 D'accord.

M. JACQUES GÉLINEAU :

3195 Moi, ma première question. En fait, j'ai deux questions. La première va tourner alentour de la nappe d'air de la Baie de Sept-Îles, puis la deuxième va toucher la Baie de Sept-Îles elle-même. Ça, c'est le système hydrique, marin.

3200 Alors, la première question : est-ce que monsieur, bien, Mine Arnaud, est-ce que Mine Arnaud est au courant que la Baie de Sept-Îles, c'est une poche d'air, c'est une nappe captive. Est-ce que Mine Arnaud est consciente de ça? Ma première question.

3205 Ah, juste un instant! Je comprends votre questionnement, dans le but de vous éclaircir, je vais vous donner deux photos; ça va vous permettre de vous éclairer sur les propos de ce que je veux...

LE PRÉSIDENT :

Non, non, non. Non, non. Ça va, ça va.

M. JACQUES GÉLINEAU :

3210 Je vais quand même vous les donner. Je les ai amenées pour vous. Ici, je les ai taillées un peu comme un casse-tête parce qu'elles étaient trop grosses. Je vais vous les laisser.

LE PRÉSIDENT :

3220 Merci. Ce que j'aimerais savoir de monsieur Duquette, comment vous qualifiez la Baie de Sept-Îles? En lien avec ce qui vient d'être dit.

M. MICHEL DUQUETTE :

3225 Pouvez-vous préciser, Monsieur le président. Je ne comprends pas vraiment votre question.

LE PRÉSIDENT :

3230 Monsieur, pourriez-vous repréciser votre propos?

M. JACQUES GÉLINEAU :

3235 Est-ce que le promoteur et le ministère sont conscients que la Baie de Sept-Îles, c'est une poche d'air, une nappe d'air captive qui, lorsqu'il y a moins de vélocité de vent, fait en sorte que les matières particulaires s'accumulent dans la Baie, au niveau atmosphérique.

LE PRÉSIDENT :

3240 Est-ce que, finalement, c'est un écosystème...

M. JACQUES GÉLINEAU :

 Avez-vous observé le phénomène?

3245 **M. MICHEL DUQUETTE :**

3250 Non, Monsieur le président, étant donné que je ne demeure pas à Sept-Îles, je n'ai certainement pas observé le phénomène. Par contre, je n'ai pas eu non plus d'information à cet effet-là que l'air au-dessus de la Baie de Sept-Îles était captif. Ce n'est certainement pas impossible; puis c'est le cas dans certains autres milieux, mais je ne pourrais pas m'avancer sur cette donnée-là puisque ça n'a pas été mentionné dans l'étude d'impact.

LE PRÉSIDENT :

3255 Est-ce que vous pourriez le vérifier avec vos experts?

M. MICHEL DUQUETTE :

3260 Oui.

M. JACQUES GÉLINEAU :

3265 Vous pourriez peut-être lui donner les photos!

LE PRÉSIDENT :

3270 Bien, il aura accès aux photos puisque ça sera rendu public. Monsieur Biron, est-ce que, selon vos experts, l'air au-dessus de la Baie de Sept-Îles serait un air captif ou relativement captif?

M. FRANÇOIS BIRON :

3275 Je vous dirais, Monsieur le président, c'est la première fois que j'entends ce qualificatif pour la nappe d'air au-dessus de la Baie de Sept-Îles. Ce que nous avons, nous, travaillé, c'est avec la direction des vents, l'ensemble des données météo des cinq dernières années, qui nous a permis de simuler dans nos modélisations les émissions atmosphériques, d'une part. On sait que la Baie de Sept-Îles, c'est un écosystème en soi et on a évalué aussi l'impact de notre effluent sur la Baie de Sept-Îles. Mais au-delà de la masse d'air, je vous dirais que c'est la première fois que
3280 j'entends parler d'une telle...

LE PRÉSIDENT :

3285 Pourriez-vous le vérifier quand même avec vos experts et nous revenir avec la réponse demain?

M. FRANÇOIS BIRON :

3290 Oui, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

3295 Merci.

M. JACQUES GÉLINEAU :

3300 C'est une moyenne annuelle, je pense, les modélisations. Ils ne sont pas ponctuels, c'est ce que je comprends?

LE PRÉSIDENT :

Je n'ai pas compris votre question.

M. JACQUES GÉLINEAU :

3305

Quand ils font les modélisations atmosphériques, c'est basé sur une moyenne annuelle, c'est ça?

LE PRÉSIDENT :

3310

Mais là, vous changez complètement de question?

M. JACQUES GÉLINEAU :

3315

Non. Bien, c'est parce que, là, il n'a pas observé le phénomène. C'est parce que les photos que je vous ai données, en fait, nous autres, on documente depuis un an le phénomène. Si vous regardez les photos en papier, ces photos-là ont été prises l'hiver dernier alors qu'il y avait du brûlage sur la ligne de 315 kilovolts, qui aurait permis à Mine Arnaud, d'ailleurs, de modéliser en live, en temps réel, sans l'apport informatique, de quelle façon se comporte en fait le phénomène atmosphérique dont je vous parle.

3320

Vous avez ça entre les mains présentement. On voit en suspension toutes ces matières particulaires provenant du brûlage, qui stagnent et qui se maintiennent au-dessus de la ville et qui se répartissent d'est en ouest et qui progressent vers le sud. C'est très près en plus de ça, ce brûlage-là, du site de Mine Arnaud.

3325

LE PRÉSIDENT :

De toute façon, j'ai posé la question et la réponse devrait venir dès demain par les experts du ministère et par les experts du promoteur.

3330

M. JACQUES GÉLINEAU :

Vous avez ceux en carton, aussi, qui valident l'information que je vous donne, qui proviennent d'en avant de la compagnie Cliffs. Or, ce phénomène-là arrive de façon récurrente.

3335

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, non, je vais d'abord vous arrêter, là.

3340

M. JACQUES GÉLINEAU :

Non, mais c'est parce qu'on parle du système atmosphérique.

3345

LE PRÉSIDENT :

3350

Non, non, écoutez, j'ai beau être souple pour les parenthèses, les préambules, les contextualisations, mais là, on va trop loin. Ce que je vous demanderais, c'est de poser votre deuxième question. Vous aurez tout le temps nécessairement quand vous présenterez le mémoire, Monsieur. Et on pourra avoir des discussions un peu plus poussées. Mais pour le moment, ce n'est pas le temps.

3355

M. JACQUES GÉLINEAU :

3360

Bon. Écoutez, ça ne m'étonne pas, là. Bien, la Baie de Sept-Îles se comporte un peu de la même façon. On a un herbacé salé de 208 hectares qui démontre très bien que la Baie de Sept-Îles est un écosystème marin à circulation lente au niveau des eaux. Alors, Mine Arnaud n'a pas voulu, je crois, approfondir les études marines. Ça, c'est dans votre étude d'impact. N'ont pas voulu aller trop loin. Ils disent qu'il n'y a pas d'impact. Alors que, nous, on pense que l'impossible confinement... premièrement le ruisseau Cliff, ça devient un effluent minier qui va laisser circuler finalement, libérer, premièrement des nitrates provenant... qui n'auront pas été explosées, qui vont provenir du ruissellement des sites d'explosion et du site minier lui-même. Et d'une part, le phosphore qui n'aura pas été intercepté par leurs procédés.

3365

Donc, tout ça fait en sorte que dans un milieu stagnant, franchement, l'éclosion des eaux rouges, c'est une possibilité. Vous savez ce que ça veut dire?

3370

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Duquette, est-ce que selon vos experts, cet aspect de contamination de la Baie de Sept-Îles a été quelque chose qui a été mise en évidence ou constitue une préoccupation, à tout le moins, pour le ministère?

3375

M. MICHEL DUQUETTE :

Oui. C'est effectivement une préoccupation, Monsieur le président. Je demanderais encore à Francis Perron de venir discuter des rejets d'eau et des contaminants potentiels comme le phosphore ou l'azote ammoniacal.

3380

M. FRANCIS PERRON :

Excellente question, effectivement. Le phosphore, l'azote ammoniacal sont effectivement des contaminants qui sont préoccupants pour nous. On essaie effectivement d'en arriver à une situation où on n'en voit pas ou tellement peu qu'elle n'aurait pas d'impact sur le milieu. Il faut

3385 d'abord et avant tout penser que nous on se préoccupe davantage du ruisseau Clet qui est l'effluent en tant que tel. C'est le milieu récepteur qui est considéré ici.

3390 Effectivement, il y a des usages assez intéressants. Je pense qu'on a fait état que l'embouchure du ruisseau Clet est une zone propice à la fraie de l'omble de fontaine, par exemple. Donc, on va chercher à préserver ces usages-là, préserver le milieu pour qu'il ne soit pas affecté par les activités minières. Et comment on fait ça? C'est effectivement en mettant en place, en invitant l'entreprise à mettre en place des systèmes très sophistiqués de traitement des eaux usées.

3395 Je pense que ça a été proposé par l'exploitant, enfin, Mine Arnaud. Ils proposent déjà certaines technologies de traitement qui... en tout cas, pour les métaux et certains paramètres préoccupants pour nous, on pense que ça pourrait effectivement respecter les exigences de rejet qu'on a à l'effluent pour ce qui est de la directive 019 et tendre vers les objectifs environnementaux de rejet.

3400 Pour ce qui est du phosphore, le système de traitement qui va être proposé, bien, c'est bien évident qu'avec les matières en suspension, le traitement qui va être effectué pour retirer les matières en suspension, il va faire en sorte qu'on va retirer une certaine partie du phosphore. Et par la suite, bien, si ça ne fait pas le travail, bien, il y a d'autres options qui peuvent être envisagées, notamment des systèmes de traitement biologique.

3410 Pour ce qui est des nitrates, effectivement ça fait aussi l'objet de nos préoccupations. C'est un problème qui se règle davantage par la combustion, les explosifs, une meilleure utilisation, dans le fond, des explosifs qui sont utilisés pour faire les explosions dans la mine. Donc, ça fait aussi l'objet de nos préoccupations et on va faire en sorte de s'assurer que les rejets ne soient pas préjudiciables à la qualité de l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

3415 Madame Drapeau? Je vous reviendrai après.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

3420 Ma question s'adresse au ministère de l'Environnement. Est-ce qu'on demande, est-ce qu'on souhaite que le bruit de fond au niveau de la baie soit documenté?

M. MICHEL DUQUETTE :

3425 Ça pourrait faire l'objet effectivement d'études plus poussées. En tout cas, nous, on se préoccupe davantage, je l'ai dit tantôt, sur le ruisseau lui-même. On travaille davantage en amont

3430 le plus possible, à la source du rejet en tant que tel. C'est là qu'on travaille. Je sais que le fédéral aussi s'occupe du milieu dans lequel se jettent les rejets. Donc, c'est une préoccupation davantage, je dirais, au niveau des milieux aquatiques pour le fédéral. Nous, on travaille davantage à la source du rejet en tant que tel pour faire en sorte qu'on mette les technologies les plus avancées, les plus poussées, pour éviter les rejets qui sont nocifs pour l'environnement. C'est comme ça qu'il faut penser. En tout cas, notre façon de procéder est de faire en sorte que les rejets soient minimisés au maximum possible.

3435 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur, merci.

M. JACQUES GÉLINEAU :

3440 Bien, en fait, comment vous allez faire pour surveiller tout ça? Si on regarde le même ministère, dans le cas de Malartic, est incapable de contrôler finalement les débordements de cette mine-là.

3445 **LE PRÉSIDENT :**

Non. Non. Monsieur Gélinau.

M. JACQUES GÉLINEAU :

3450 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3455 Vous avez le droit de vous exprimer, de donner des opinions, mais c'est le mauvais soir. C'est la deuxième partie de l'audience publique qui est réservée à cette fin-là, donc au mois de septembre.

M. JACQUES GÉLINEAU :

3460 Bien, c'est une question.

LE PRÉSIDENT :

3465 Pardon.

M. JACQUES GÉLINEAU :

C'est une question. Comment est-ce qu'ils vont faire ça?

3470

LE PRÉSIDENT :

Non. C'était une question porteuse de bien des commentaires. Vous êtes très habile, mais vous ne m'aurez pas. Donc, merci, Monsieur Gélineau.

3475

M. JACQUES GÉLINEAU :

Ça m'a fait plaisir.

3480

LE PRÉSIDENT :

Ça a l'air sincère. Monsieur Luc Turcotte.

M. DENIS CLEMENTS :

3485

Monsieur le président, je m'excuse, ici.

LE PRÉSIDENT :

3490

Oui.

M. DENIS CLEMENTS :

3495

Tantôt on parlait d'avoir les données sur le pH au niveau de la municipalité. J'aimerais savoir sur quelle période vous aimeriez l'avoir?

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

3500

Bien, en fait, je pense que plus il y a d'historique, plus c'est intéressant, dans le sens où il y a une histoire à Sept-Îles et, donc, ça serait intéressant de voir l'évolution du pH sans la contribution du projet.

M. DENIS CLEMENTS :

3505

Parfait. Ça fait qu'on va essayer de reculer le plus loin possible. Parfait. Merci.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

3510

Si vous pouvez.

LE PRÉSIDENT :

3515

Alors Monsieur.

M. LUC TURCOTTE :

3520

Bonjour. Luc Turcotte, producteur maraîcher biologique et membre de la Chambre de commerce très mal représentée, mais on va faire avec. Moi, je fais de la culture biologique sur le bord du ruisseau Clet. Je ne sais pas si vous en avez entendu parler? Je pense qu'on en a parlé un peu. Moi, je vais vous donner ma version du ruisseau Clet.

3525

Le ruisseau Clet, c'est un petit ruisseau qui a à peu près trois mètres cubes de débit. Le faible débit du ruisseau Clet aide à la sédimentation des minéraux. Ce qui fait que la végétation pousse bien. Ce qui attire les animaux marins. Ce qui attire à son tour les oiseaux migrateurs. Ce qui attire à leur tour les touristes, touristes qui sont aussi des clients. Là, ils veulent mettre ça à combien, vous disiez? 30 000 cubes. Ils veulent transformer le ruisseau en rivière. Est-ce qu'ils ont pensé aux conséquences de ça?

3530

Parce que, moi aussi, mon jardin est sur les berges de ce ruisseau-là. En décuplant le débit, est-ce que mon jardin va partir avec cette eau-là qu'ils rajoutent?

LE PRÉSIDENT :

3535

Vous êtes limitrophe, c'est ça?

M. LUC TURCOTTE :

3540

Je ne sais pas ce que vous dites, là, mais moi je suis sur la berge. Parlez français, je vais comprendre.

LE PRÉSIDENT :

3545

Je pense qu'on peut garder un minimum de politesse quand même.

M. LUC TURCOTTE :

Non, ce n'était pas impoli, désolé. C'était juste une farce. Je suis un petit comique.

LE PRÉSIDENT :

3550

D'accord. Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

3555

Oui, Monsieur le président. En fait, le débit du ruisseau Clet va être modulé d'une façon plus constante sur une base annuelle plutôt que de subir des variations de crue au printemps et à l'automne, et par la suite réduire, dans la période de l'été et où, à l'hiver, il devient pratiquement nul. Donc, les débits moyens sont de .15 mètre cube par seconde à .22 mètre cube par seconde.

LE PRÉSIDENT :

3560

Ça, c'est les débits actuels?

M. FRANÇOIS BIRON :

3565

Donc, le débit actuel est de .15 – je me reprends – et le futur débit va être de .22.

LE PRÉSIDENT :

3570

C'est ça.

M. FRANÇOIS BIRON :

3575

Ils sont en deçà de la période...

LE PRÉSIDENT :

On parle de .22 mètre cube par seconde.

M. FRANÇOIS BIRON :

3580

Mètre cube par seconde.

M. LUC TURCOTTE :

3585

Ça ne répond pas à la question. Est-ce que c'est moi qui va être obligé d'engager des avocats pour me faire rembourser ce que je perds?

3590

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ce débit peut entraîner un impact pour la production de monsieur?

3595

M. FRANÇOIS BIRON :

Aucunement, Monsieur le président, puisque le débit ne sera jamais supérieur à la crue observée du ruisseau. Donc, les crues supérieures du ruisseau, ce sont les crues qui occasionnent l'érosion des berges, et le ruisseau a subi plusieurs crues au cours des années précédentes. Donc, tout le long du ruisseau, l'érosion est déjà faite et le débit de l'effluent ne viendra pas ajouter d'autres...

3600

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que le débit des crues, c'est d'un à trois mètres cubes seconde, c'est bien ça?

3605

M. FRANÇOIS BIRON :

Il est supérieur à ce niveau-là, Monsieur le président.

3610

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

3615

M. FRANÇOIS BIRON :

Le débit des crues maximum est supérieur.

3620

LE PRÉSIDENT :

Supérieur à trois mètres cubes seconde?

3625

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui. En fait, il serait supérieur à cinq mètres cubes seconde.

3630

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Vous nous donneriez la référence. Parce que selon un document que nous avons, c'est 3,6.

M. FRANÇOIS BIRON :

Je n'ai pas la référence exacte, mais je vais vous la fournir.

3635 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous aurez quand même la réponse à votre question.

M. LUC TURCOTTE :

3640

Il me dit qu'il n'y aura pas de problème, moi je dis : s'il y avait un problème, avec qui je fais affaires? Parce qu'eux autres ils font comme si tout était parfait, là.

LE PRÉSIDENT :

3645

Mais, en fait, ça s'applique pour vous comme pour plein d'autres. S'il y a des problèmes, les citoyens peuvent déposer des plaintes. C'est quoi leurs recours?

M. FRANÇOIS BIRON :

3650

En fait, s'il y a un problème avec le ruisseau, j'invite monsieur Turcotte à venir nous rencontrer et nous allons lui expliquer la situation, qu'est-ce qu'on prévoit. Et si jamais il y a une situation qui lui cause préjudice, je l'invite à venir nous la présenter et on discutera des modalités.

LE PRÉSIDENT :

3655

Non, mais je pense que la question, c'est : si jamais le projet va de l'avant et qu'il réalise que le projet impacte sa production d'une façon tout autre que celle que vous venez de décrire maintenant, quels sont ses recours?

3660

M. FRANÇOIS BIRON :

Bien, moi, je l'invite à venir nous voir et nous allons évaluer la situation afin de dédommager ou réparer le préjudice.

3665

LE PRÉSIDENT :

Mais il n'y a aucun mécanisme que vous avez prévu mettre en place comme un comité de plaintes?

3670

M. FRANÇOIS BIRON :

3675 En fait, oui, j'y arrive. Il y a un comité consultatif et de suivi qui va être l'outil pour
communiquer avec l'ensemble de la communauté va être mis en place. Et toutes les plaintes que
nous recevons, vont être aussi présentées au comité pour être discutées.

LE PRÉSIDENT :

3680 La question qui vient souvent aussi, est-ce que finalement ce n'est pas David contre
Goliath? Est-ce qu'il ne faut pas faire une démonstration extraordinaire qui est quasiment
impossible pour un simple citoyen par rapport aux moyens que détient un promoteur. Est-ce que
vous allez mettre en place un mécanisme qui va favoriser ou faciliter du moins l'intervention du
citoyen?

3685

M. FRANÇOIS BIRON :

3690 Mine Arnaud, la philosophie de Mine Arnaud, c'est de vivre en harmonie avec les habitants,
les gens qui résident près du projet. Donc, notre but, c'est de trouver des solutions, des moyens
pour régler les problèmes lorsqu'ils vont se présenter sans, justement, surcharger la procédure
pour le citoyen.

LE PRÉSIDENT :

3695 Est-ce que ça pourrait aller jusqu'à dédommager un citoyen qui est impacté contrairement
à ce qui avait été prévu?

M. FRANÇOIS BIRON :

3700 Oui, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Ça va?

3705

M. LUC TURCOTTE :

Non, pas vraiment, mais on va faire avec.

3710

LE PRÉSIDENT :

O.K. Vous avez une deuxième question?

M. LUC TURCOTTE :

3715 Sûrement. J'en ai plus que deux, mais ça a l'air qu'on est limité.

LE PRÉSIDENT :

3720 Non, non, ça sera limité à deux.

M. LUC TURCOTTE :

3725 Mon autre question fait du fait que moi je ne suis pas juste un résidant. Je travaille dans mon jardin. Je suis là plusieurs heures par jour, à la journée longue, à l'année longue. Les poussières, je vais les avoir dans la face à la journée longue. Quelles vont être les conséquences sur ma santé, sur la santé de mes clients qui vont manger les légumes? Parce que la poussière va se ramasser dans ma terre de jardin, il va y en avoir dans mes légumes. Puis je sais que les betteraves, les carottes, tous les légumes racines accumulent plus de ces toxines-là. Est-ce que je vais être obligé d'arrêter d'en vendre? Est-ce que je vais être obligé de faire des serres sur mes jardins? Est-ce que je vais être obligé d'arrêter de travailler dehors? Est-ce qu'il y a des études qui ont été faites pour savoir les impacts sur la santé humaine.

3730 **LE PRÉSIDENT :**

3735 Juste pour m'aider à comprendre, vous êtes situé à quelle distance à peu près de la mine projetée?

M. LUC TURCOTTE :

3740 Je suis à peu près à un kilomètre, là.

LE PRÉSIDENT :

3745 Un kilomètre.

M. LUC TURCOTTE :

Oui.

3750 **LE PRÉSIDENT :**

Dans quelle direction par rapport au vent?

M. LUC TURCOTTE :

3755

Tu as sûrement une carte, Monsieur Biron, pour lui montrer où est-ce que je suis par rapport à ton projet.

LE PRÉSIDENT :

3760

Pourriez-vous mettre la carte?

M. FRANÇOIS BIRON :

3765

On va mettre la carte, Monsieur le président.

M. LUC TURCOTTE :

3770

Je suis entre la mine puis les bassins de résidus miniers.

LE PRÉSIDENT :

3775

Puis pendant que vous mettez la carte, de toute façon votre question tient, et je demanderais au porte-parole du ministère de la Santé et des Services sociaux de nous indiquer, selon lui, est-ce que les résidants limitrophes qui résident relativement proche de la mine peuvent craindre pour leur santé en raison des émissions atmosphériques?

M. MICHEL JULIEN :

3780

C'est sûr que, à cette distance-là, ça peut causer des problèmes tout dépendant de la concentration des poussières justement. Mais d'après les études de Mine Arnaud, si on se fie à ce qui est dit là, il ne semblerait pas y avoir de problème, mais ça prendrait un suivi pour s'assurer que les simulations sont réelles. Mais on ne peut pas garantir à monsieur qu'il n'y aura pas de problème s'il est exposé continuellement à des poussières de silice.

3785

LE PRÉSIDENT :

Qui a déterminé finalement les paramètres que le promoteur devait utiliser dans son modèle de dispersion atmosphérique? Est-ce que c'est le ministère de l'Environnement?

3790

M. MICHEL JULIEN :

C'est le ministère de l'Environnement, ce n'est pas nous.

3795

LE PRÉSIDENT :

Et je sais que vous avez écarté certains paramètres, comme par exemple la considération de la butte-écran. Est-ce qu'il y avait des raisons particulières? Ce que j'ai compris dans la démarche du promoteur, c'est que la modélisation voulait simuler un scénario, le pire scénario, un scénario très, très conservateur. Est-ce que c'était votre objectif, également, au ministère de l'Environnement?

3800

M. MICHEL DUQUETTE :

À cet effet-là, je pourrais inviter notre expert en modélisation, monsieur Jean-François Brière de la direction du suivi de l'état de l'environnement.

3805

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Pendant qu'il se présente - excusez-moi, c'est parce que je n'ai pas votre nom devant moi - le porte-parole du ministère de la Santé et des Services sociaux. Est-ce que l'hypothèse à laquelle faisait référence l'intervenant, à l'effet que les poussières pouvaient se déposer sur la production des légumes et de la végétation, même pénétrer par voie racinaire dans les légumes, est-ce que c'est une hypothèse vraisemblable qui peut entraîner un effet sur la santé?

3810

3815

M. MICHEL JULIEN :

Disons se déposer, oui ; pénétrer dans le sol, c'est une autre problématique. Je ne pourrais pas vous répondre là-dessus.

3820

LE PRÉSIDENT :

Puis si c'est déposé?

3825

M. MICHEL JULIEN :

De toute façon lorsqu'on fait une évaluation des risques toxicologiques, on regarde les différents contaminants puis de quelle façon ils peuvent être absorbés par l'humain, que ça soit par l'alimentation ou bien donc que ça soit par la respiration.

3830

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez réalisé une étude toxicologique? Parce que nous on n'a rien de ça dans l'étude d'impact, à l'heure actuelle.

3835

M. FRANÇOIS BIRON :

3840 Monsieur le président, il n'y a pas d'étude toxicologique de réalisée. Cependant, ce que je
dois vous dire, c'est qu'il n'y a pas d'éléments non plus qui déclenchent une étude toxicologique.
Récemment nous avons commandé une étude toxicologique qui n'est pas encore complétée,
pour répondre aux préoccupations constantes de la population.

LE PRÉSIDENT :

3845 C'est-à-dire?

M. FRANÇOIS BIRON :

3850 C'est-à-dire que l'étude est en cours. L'étude vient tout juste de débiter.

LE PRÉSIDENT :

Non, mais quand vous dites : pour répondre aux préoccupations.

M. FRANÇOIS BIRON :

3855 Bien, c'est pour répondre... nous avons présenté l'information, diffusé l'information aux
gens, répondu aux questions du public, à savoir qu'il n'y a pas d'élément déclencheur, il n'y a pas
de silice cristalline, il n'y a pas d'autres éléments de nature toxique qui pourraient avoir un impact
3860 sur la santé publique. Donc, malgré ce fait-là, malgré qu'il n'y a pas d'élément déclencheur et que
les préoccupations sont persistantes dans le milieu, pour répondre aux préoccupations, nous
avons décidé de commander une étude toxicologique.

LE PRÉSIDENT :

3865 Très bien. Alors, Monsieur, je vous reviens.

M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :

3870 Bonjour, Monsieur le président. Effectivement, donc, dans le cas des modélisations, on
procède toujours d'une manière, on dit conservatrice. C'est-à-dire qu'on essaie de générer, en
fait, de reproduire le pire cas. Et ça, c'est en raison... en fait, une modélisation, c'est quand même
une tâche qui est longue, qui est ardue, qui est complexe.

3875 Donc, en considérant le pire des scénarios, le pire cas, on s'évite d'avoir à modéliser tous
les autres scénarios qui seraient un peu moins pire. Donc, on a vraiment l'image, vraiment le pire

3880 scénario qui nous permet de prendre une décision. Donc, le fait de ne pas considérer la butte-écran, c'est effectivement conservateur. Donc, ça nous évite d'avoir à faire une deuxième modélisation, rajouter la butte-écran et voir que, finalement, en bout de ligne, l'impact est moins pire.

LE PRÉSIDENT :

3885 Mais est-ce que la butte-écran n'est pas en elle-même porteuse de poussière?

M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :

3890 En fait, si la butte-écran est revégétalisée, ça ne devrait pas être une source significative de poussière.

LE PRÉSIDENT :

Madame Goyer.

3895 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

À votre connaissance est-ce que ça a déjà été documenté la différence entre une modélisation avant un projet et son suivi, pour voir s'il y a une différence significative, dans le cas de projets miniers ou dans d'autres cas?

3900 **M. JEAN-FRANÇOIS BRIÈRE :**

3905 Bien, c'est important de mentionner qu'en général les modèles de dispersion qu'on utilise, c'est des modèles qui ont été validés. Donc, qui ont effectivement eu ce processus-là de validation. C'est-à-dire qu'on fait une modélisation, on compare aux données qui sont prises sur le terrain, on essaie de voir si ça concorde bien. Bon, ça fait plusieurs années que ces modèles-là existent. Donc, ça fait plusieurs années aussi qu'ils ont été validés, je dirais, sur le terrain. C'est sûr que ça demeure un outil qui n'est pas parfait, mais ça fonctionne généralement très bien.

3910 Donc, c'est sûr qu'on n'aura pas nécessairement la même valeur au dixième, par exemple, de concentration, mais ça donne vraiment une bonne approximation en général. Puis que ça soit pour les projets miniers ou autres, je dirais, le challenge, si vous me permettez l'expression, c'est vraiment plus au niveau de définir le scénario, définir les taux d'émission plus que la modélisation en tant que telle qui, elle, est à toutes fins pratiques très bonne.

LE PRÉSIDENT :

3920

Monsieur Turcotte, ça va?

M. LUC TURCOTTE :

3925

Bien là, trouvez-vous que j'ai une réponse?

LE PRÉSIDENT :

Bien, écoutez, c'est votre réponse classique, là.

3930

M. LUC TURCOTTE :

Non, non, mais vous, votre opinion à vous. Est-ce que vous êtes satisfait de la réponse que j'ai eue?

3935

LE PRÉSIDENT :

3940

Bien, moi, je pense que vous avez eu pas mal de réponses. Vous avez posé des questions très directes. J'ai demandé au représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux qui a apporté des réponses claires à des questions très, très précises que vous soulevez. Est-ce que, par exemple, est-ce que vous êtes à risque. Est-ce que la poussière qui se dépose sur vos légumes peut représenter un risque sur la santé...

M. LUC TURCOTTE :

3945

La question : est-ce qu'il y a eu une évaluation des risques? On fait juste parler pour parler.

LE PRÉSIDENT :

3950

C'est ça. Vous auriez eu la réponse pour ça aussi. Il n'y a pas eu d'évaluation des risques jusqu'à maintenant, et monsieur Biron a indiqué...

M. LUC TURCOTTE :

3955

Ça veut dire que je peux continuer de m'inquiéter.

LE PRÉSIDENT :

3960

Vous pouvez continuer à faire ce que vous voulez, mais monsieur Biron a indiqué qu'il a commandé une étude toxicologique et j'imagine que, Monsieur Biron, vous allez la déposer dès qu'elle sera prête.

3965

M. LUC TURCOTTE :

Je ne comprends pas comment les études arrivent après le BAPE. Comment veux-tu te faire une tête sur un projet quand tu n'as pas les données en main. Je ne comprends pas l'idée, là.

3970

LE PRÉSIDENT :

Ça, vous pouvez, bien sûr, ressortir ces éléments-là dans votre mémoire. On comprend ça très, très bien. Normalement, quand on procède à une analyse d'une étude d'impact, normalement on s'attend qu'elle soit complète.

3975

M. LUC TURCOTTE :

Oui. Pourquoi qu'elle ne l'est pas là? Pourquoi on a un BAPE si ce n'est pas complet?

3980

LE PRÉSIDENT :

La seule chose que je peux faire, je peux demander au représentant du ministère de l'Environnement : pourquoi vous avez jugé bon que l'étude était recevable?

3985

M. MICHEL DUQUETTE :

Monsieur le président, dans le fond, les avis qu'on a reçus des différents experts, ministères et organismes consultés, allaient tous dans le sens que l'étude toxicologique n'était pas requise dans ce projet-là, parce qu'il n'y avait pas d'éléments qui portaient à croire qu'il y avait des possibilités de contamination ou d'effets toxiques suite aux émissions atmosphériques. Et le promoteur est revenu à certaines reprises sur la question où on avait demandé, en fait, s'il y avait un potentiel toxique au niveau des particules, et la réponse était dans le sens qu'on n'avait pas à aller plus loin. Il y avait absence ou presque de silice cristalline et qu'il n'y avait pas d'autres substances qui pouvaient apporter une nature toxicologique. Les effets toxicologiques de la mine en tant que tels n'étaient pas présents. Donc, il n'y avait pas de raison d'aller de l'avant avec une étude toxicologique.

3990

3995

4000 Ce qu'on comprend, c'est que le promoteur a décidé de lui-même d'aller avec cette étude-
là. Effectivement, on va en prendre connaissance lorsqu'elle sera déposée, mais nous on ne
l'avait pas exigée d'emblée.

LE PRÉSIDENT :

4005 Voilà la réponse du ministère.

M. LUC TURCOTTE :

4010 La réponse! C'est monsieur Biron qui a décidé qu'il n'y avait pas d'évaluation des risques
toxicologiques sur la santé humaine?

LE PRÉSIDENT :

4015 Non, c'est exactement l'inverse, Monsieur, qui vient d'être dit. Le ministère de
l'Environnement, selon les expertises qu'il a consultées, a jugé que l'étude était recevable et
qu'une étude toxicologique n'était pas requise. Monsieur Biron a dit que pour satisfaire, pour
calmer les esprits, il a commandé une étude toxicologique qui va être prête à quel moment?

M. FRANÇOIS BIRON :

4020 Nous prévoyons début octobre, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

4025 Début octobre.

M. LUC TURCOTTE :

4030 Est-ce qu'il y aurait moyen d'en avoir une indépendante, que ça ne soit pas monsieur Biron
qui la fasse? Que ce soit des spécialistes indépendants qui ne seront pas payés par monsieur
Biron?

LE PRÉSIDENT :

4035 Écoutez, vous allez remettre en question tout le processus, là. L'étude d'impact, elle est
payée aussi par le promoteur. Donc, on ne peut pas remettre ça en question là, qui doit payer
pour quoi? Ça a fait l'objet de tellement de discussions il y a quelques années; est-ce qu'on doit
créer un bureau à part pour qu'il y ait des études indépendantes? Pour le moment, c'est le
promoteur qui est responsable de la réalisation de l'étude d'impact. Il a embauché des firmes,

4040

Génivar est ici. À l'origine, il y avait Roche. C'est son choix. Et c'est à nous de faire la démarche maintenant. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui, de dire : le promoteur, ses experts nous disent telle chose. Est-ce qu'on peut être sûr que des experts, je dirais, qui présentent plus la neutralité, est-ce qu'ils nous disent la même chose ou ils vont nous dire des choses différentes? C'est un peu l'objectif de la rencontre aujourd'hui.

4045

M. LUC TURCOTTE :

4050

Pour revenir, vous parlez d'experts. J'ai entendu dire que la firme SCN-Lavalin ne voulait pas garantir la viabilité des digues parce que c'était construit sur de la glaise. Est-ce que c'est vrai? Parce que ça a rapport au débordement de la rivière, puis de mon ruisseau, puis de mon jardin qui va disparaître. Si la digue n'est pas viable, mon jardin... ce n'est pas juste un jardin qui va disparaître, c'est ma maison aussi.

4055

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais il y a une personne qui est intervenue tout à l'heure sur la question des digues. Nous avons répondu aux questions...

4060

M. LUC TURCOTTE :

Oui, mais là, c'est par rapport à SNC-Lavalin, c'est parce que vous me parlez d'experts. C'est pour ça, ça m'est revenu dans la tête. SNC-Lavalin, est-ce que c'est vrai qu'ils ne veulent pas garantir la viabilité des digues?

4065

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, je pense que je ne prendrai pas votre question.

4070

M. LUC TURCOTTE :

O.K. C'est bon. Je vais m'arranger.

4075

LE PRÉSIDENT :

Mais vous pouvez vous réinscrire, mais pas aujourd'hui, mais une autre journée.

4080

M. LUC TURCOTTE :

Bonne journée.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Mario Dufour.

4085

M. MARIO DUFOUR :

Bonsoir, Monsieur Zayed.

LE PRÉSIDENT :

4090

Bonsoir, Monsieur.

M. MARIO DUFOUR :

4095

Madame Voyer, Madame Drapeau. Je voudrais aborder la partie de l'identité, le sentiment d'appartenance des Septiliens pour la Baie de Sept-Îles. Compte tenu du projet de Mine Arnaud, je considère qu'on va nous en emprunter, on va nous en enlever quatre kilomètres en partie façade, et 57 kilomètres en partie horizontale du territoire. Moi, jusqu'à date, je peux vous dire... je vais revenir.

4100

L'identité et l'appartenance, comme toutes les autres villes, comme vous chez vous, vous avez un sentiment d'appartenance à votre région; vous êtes de Québec. Vous avez identifié vos endroits où ils ont une importance au niveau de votre sentiment d'appartenance. Comme monsieur Biron qui est de Montréal, lui, son sentiment d'appartenance est un symbole qui est le mont Royal. Nous, ici, c'est les îles et la Baie de Sept-Îles. Tout ça est relié dans un lien et fait partie de notre identité.

4105

Donc, la mine, elle va avoir un impact sur l'identité des Septiliens parce qu'elle va avoir, au niveau paysage, un très gros impact.

4110

Moi, j'aimerais savoir de monsieur Biron quelle sera la hauteur de la butte-écran sur les quatre kilomètres pour la période qui est de – là on parle de progressive – qui va être probablement complétée dans les cinq ans. Mais avant les cinq premières années, il va y avoir une progression, il va y avoir une dévégétalisation de la butte, de la falaise dont les variantes des niveaux varient de 80, 100 mètres, 90 mètres, 70 mètres, selon où on se situe sur le relief.

4115

Et d'ailleurs, lorsqu'on regarde au vieux quai, on regarde dans nos parcs urbains - d'ailleurs, tous nos parcs urbains ont été développés en fonction du fond de la baie, le littoral, le Vieux-Quai, le jardin de l'Anse, la pointe Uashat, le quai des croisières, tous les habitants de la rue Arnaud, tous les habitants du boulevard Laure dans le parc de l'Anse ont une vision sur l'endroit où est située la Mine Arnaud.

4120

LE PRÉSIDENT :

Mais votre question précise, c'est : qu'elle est la hauteur?

4125

M. MARIO DUFOUR :

La question est qu'elle est la hauteur du mur de la butte-écran sur toute sa longueur.

4130

LE PRÉSIDENT :

En quelle année?

M. MARIO DUFOUR :

4135

En quelle année! La progression cinq ans. La première année, quel est l'état de la falaise, du premier à cinq ans, puis de cinq ans jusqu'à 15 ans.

LE PRÉSIDENT :

4140

Monsieur Biron, pourriez-vous nous indiquer la hauteur de la butte-écran à cinq ans et à six ans, sept ans?

M. FRANÇOIS BIRON :

4145

Alors, la butte-écran va avoir une hauteur moyenne de 40 mètres avec une pointe à 45 mètres à un endroit précis. Et elle va suivre la topographie du terrain de façon à camoufler l'impact visuel de la mine qui est située derrière.

LE PRÉSIDENT :

4150

Et elle atteindra la hauteur de 40 mètres en quelle année?

M. FRANÇOIS BIRON :

4155

À l'année cinq.

LE PRÉSIDENT :

4160

Est-ce que ça répond?

M. MARIO DUFOUR :

4165 Oui, ça répond. Maintenant, cette butte-là est linéaire et continue?

LE PRÉSIDENT :

4170 Monsieur Biron, est-ce que cette butte-écran est linéaire?

M. FRANÇOIS BIRON :

4175 La butte-écran, elle repose sur le sol présent. Donc, elle va avoir la topographie du sol actuel. Donc, le sol a une légère pente. Donc, même si on ajoute 40 mètres d'une façon linéaire par-dessus, elle va quand même s'incorporer dans le paysage avec la topographie du paysage actuel.

M. MARIO DUFOUR :

4180 Donc, le sommet est toujours au même niveau?

LE PRÉSIDENT :

4185 Il va suivre le profil.

M. MARIO DUFOUR :

Non, là il parle du niveau de l'assise de la butte.

4190 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. MARIO DUFOUR :

4195 Moi, je parle du niveau sommet. Je sais que la plaine du littoral est au niveau... l'emprise de la mine au niveau de droite, l'emprise de la mine va être à 20 mètres, et l'emprise de la mine au niveau de droite, l'emprise de la mine va être à 60 mètres (sic).

4200 **LE PRÉSIDENT :**

On parle toujours de la butte-écran?

M. MARIO DUFOUR :

4205

Oui, mais au niveau de sa base. Moi, je veux savoir le sommet.

LE PRÉSIDENT :

4210

Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

4215

Bien, il s'agit de prendre l'élévation sur laquelle repose la butte-écran et ajouter le 40 mètres.

M. MARIO DUFOUR :

4220

40 mètres.

M. FRANÇOIS BIRON :

Voilà.

4225

M. MARIO DUFOUR :

Mais c'est linéaire, comme ça, le sommet?

M. FRANÇOIS BIRON :

4230

La butte-écran est linéaire.

M. MARIO DUFOUR :

4235

Est linéaire. Donc, ce que je comprends, c'est que, si on fait ce mur-là sur 40 mètres, c'est pour les questions des explosions puis les dynamitages?

LE PRÉSIDENT :

4240

Monsieur Biron?

4245

M. FRANÇOIS BIRON :

Le premier objectif de la butte-écran, c'est pour le paysage. Et, par la suite, il y a aussi des avantages à la butte-écran au niveau du bruit et aussi au niveau des émissions atmosphériques, au niveau des poussières.

4250

M. MARIO DUFOUR :

O.K. Ensuite de ça, en l'an 23, on va démanteler la butte-écran pour rebâtir des paliers.

4255

LE PRÉSIDENT :

C'est quoi votre question?

4260

M. MARIO DUFOUR :

Hein?

LE PRÉSIDENT :

4265

Bien, c'est quoi votre question?

M. MARIO DUFOUR :

4270

Bien, c'est parce que c'est marqué ici : « (...) anticipé de la mine 23. » Puis là, je vois toute la butte remodifiée en paliers de 15 mètres avec des angles de 30 degrés.

LE PRÉSIDENT :

4275

Enfin, vous demandez si c'est exact?

M. MARIO DUFOUR :

Si c'est exact.

4280

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron?

4285

M. FRANÇOIS BIRON :

4290 En fait, la butte-écran, pour atteindre l'élévation 40 et la pointe de 45 mètres, il faut procéder par paliers. Donc, pour assurer une meilleure stabilité. La construction va avoir deux paliers en fait et qui vont être entièrement reboisés, revégétalisés. Donc, dès le départ, les paliers sont existants, ils ne sont pas créés à la fin de la mine.

M. MARIO DUFOUR :

4295 Ce n'est pas ce que vous m'avez dit au départ. Vous m'avez dit qu'elle était linéaire, continue. Puis là, vous me dites qu'elle va être modifiée. Ici, ce que je vois dans l'étude du paysage, elle est modifiée à sa 23^e année. Puis dans les premières années, elle est linéaire au sommet, toujours égal avec le niveau 40 mètres. Donc, c'est dans la 23^e année qu'on va créer les paliers. Bien, ça, c'est dans l'étude, ici.

4300

LE PRÉSIDENT :

Oui, je comprends, mais je ne peux pas poser la question au promoteur, je ne la comprends pas votre question.

4305

M. MARIO DUFOUR :

C'est simple, je vais vous expliquer ça. À partir de cinq ans, la butte-écran est bâtie, est linéaire à 40 mètres, puis sa base au sommet, elle va diminuer de hauteur.

4310

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

4315

M. MARIO DUFOUR :

O.K. Ensuite de ça, ce que je vois à l'an 23, c'est que la butte-écran va être défaire, rebâtie en paliers de 15 mètres avec des niveaux plats de 10 mètres. Ensuite de ça, on va végétaliser là-dessus. Bien, qu'on la montre parce qu'on la voit jamais.

4320

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, Monsieur Biron.

4325

M. FRANÇOIS BIRON :

4330 Alors, Monsieur le président, j'inviterais notre expert qui a conçu la butte-écran à donner plus de détails sur sa réalisation.

LE PRÉSIDENT :

4335 D'accord.

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, c'est monsieur Michel Fontaine, spécialiste en paysage de la firme Génivar.

4340 **M. MICHEL FONTAINE :**

Monsieur le président, Mesdames. Alors, pour tout de suite rectifier les impressions, la butte-écran va avoir 40 mètres de hauteur, mais elle va suivre la topographie. Ce qui fait que, le dessus n'est pas linéaire 40 mètres. Elle suit la topographie. La butte-écran va être construite pendant les cinq premières années et, effectivement, il y a des paliers qui sont intégrés à la butte-écran dès le départ, dès la construction. Pourquoi la représentation sur les simulations? On pourrait peut-être montrer ça.

4350 Alors, la butte-écran est construite dès les premières années. Alors, vous avez ici une vue de la butte-écran, une vision 3D, donc en plongée. Alors, vous voyez que sur le dessus de la butte, dans cet état-là, ça, c'est la butte lorsqu'elle est à peu près terminée. Vous avez ici, en plus foncé, des arbres. Alors, il y a de la plantation d'arbres, bon, vous avez au-dessus des arbres. Et sur les talus, sur les paliers en montant, en construisant la butte-écran, on fait des petits paliers qui sont plantés d'arbres.

4355 Les pentes de la butte-écran sont végétalisées avec des ensemencements dans lesquels on incorpore aussi des ensemencements arborescents. C'est ça, on met aussi des semences d'arbre dans ça. Mais pourquoi on replante des vrais arbres? C'est pour avoir rapidement un effet visuel, de sorte que, au fur et à mesure de l'évolution de la mine, la butte-écran va rapidement remplir son rôle d'atténuation visuelle de la fosse comme telle.

4360 **LE PRÉSIDENT :**

4365 Ça répond, Monsieur?

M. MARIO DUFOUR :

4370 Oui, mais ça, c'est la 23^e année. J'aimerais voir la cinquième année.

LE PRÉSIDENT :

4375 La cinquième année.

M. MICHEL FONTAINE :

4380 Alors là, à ce moment-là, il faudrait qu'on montre des simulations visuelles qu'on a produites. Alors, lors des préconsultations il y a eu un certain nombre de lieux qui ont été mentionnés, que monsieur a mentionnés tout à l'heure aussi, où les résidants avaient des inquiétudes. Alors, ce qu'on a fait, on a été mandaté pour faire des études de paysage qu'on a réalisées, des caractérisations de paysage, et, après ça, on a fait des simulations visuelles. On a fait des analyses de paysage, mais ça ne fait pas partie de la question ici. C'est pour caractériser les différentes unités de paysage et leur capacité d'absorber l'implantation. Mais on nous a demandé de faire des photos simulations.

4390 Alors, comment ça fonctionne des photos simulations? Je me permets de prendre une petite minute pour l'expliquer rapidement. Ce sont des photographies qui sont prises à hauteur d'homme d'un paysage en particulier. La photographie va incorporer certains éléments, comme vous voyez sur la photo de droite. On a certains points qui sont identifiés et ces points-là, une fois qu'on a validé la photo, qu'elle est à la bonne optique, la bonne focale, à 50 millimètres qui est notre champ visuel humain normal, alors on envoie des arpenteurs sur le terrain pour nous donner les points qui sont identifiés sur la photo pour être certain que cette photographie-là, elle est géoréférencée. Lorsqu'elle est géoréférencée, on peut à ce moment-là y intégrer le modèle 3D de la fosse et de l'implantation de l'ensemble de la mine. Alors, à ce moment-là, on sait que ce qu'on va voir est exact. Parce qu'une photographie, ça vaut 1 000 mots, mais encore faut-il que ce qu'on montre, c'est exact.

4400 **LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce qu'on voit à cinq ans?

M. MICHEL FONTAINE :

4405 Je vous montre ça tout de suite. Bon, alors, ça, c'est des démonstrations schématiques. Ce n'est pas l'objet de la question. Alors, c'est les lieux où on a fait des photos simulations. Le parc du Vieux-Quai, ici, présentement, et ici à l'an 23. J'en ai une autre plus loin à 5 ans, vous voulez que je passe tout de suite à celle-là?

LE PRÉSIDENT :

4410

Oui. C'est la question.

M. MICHEL FONTAINE :

4415

D'accord. Je vais la trouver.

M. MARIO DUFOUR :

4420

Je ne veux pas voir ça, moi. Je veux voir ce qu'il y a ici. C'est ce que j'ai ici que je veux voir. Si vous ne me la montrez pas, on ne va pas voir ce qu'on voit ici.

M. MICHEL FONTAINE :

4425

Oui. On n'a pas fait des simulations aux cinq ans pour toutes les photographies.

M. MARIO DUFOUR :

4430

Monsieur Zayed, je vais poser ma deuxième question.

M. MICHEL FONTAINE :

Non, mais je l'ai, là.

M. MARIO DUFOUR :

4435

Je vais poser ma deuxième question.

M. MICHEL FONTAINE :

4440

Parce que je peux répondre maintenant à la première.

M. MARIO DUFOUR :

4445

Je n'ai pas besoin de plus.

M. MICHEL FONTAINE :

Bien, vous voyez ici, présentement, le projet. Je vais répondre pour le bénéfice des commissaires.

4450

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

4455

M. MICHEL FONTAINE :

Ça va!

4460

LE PRÉSIDENT :

Monsieur?

4465

M. MARIO DUFOUR :

De toute façon, sur ces photos, on ne voit pas les lignes d'Hydro puis nous on les voit quand on est au Vieux-Quai, puis on ne les voit pas sur ces photos. Moi, la deuxième question, à savoir quelle couleur va être la butte, l'hiver?

4470

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron.

4475

M. MARIO DUFOUR :

Avec les paliers.

4480

M. FRANÇOIS BIRON :

Bien, écoutez, ça dépend de l'accumulation de neige. Elle va être partiellement enneigée, mais totalement, je serais surpris qu'elle soit totalement enneigée.

4485

M. MARIO DUFOUR :

Avec l'angle de 30 degrés?

4490

M. FRANÇOIS BIRON :

Même avec les pentes de 30 degrés.

M. MARIO DUFOUR :

Elle va être blanche, quatre kilomètres de blanche. On peut appeler ça une désertification de notre baie. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

4495

LE PRÉSIDENT :

Je pense que je vous invite...

4500

M. MARIO DUFOUR :

Ah, je vais déposer un mémoire.

LE PRÉSIDENT :

4505

Bien sûr. Mes collègues brûlent d'envie de poser des questions, mais je pense qu'on est dû pour une pause, pour nous calmer les esprits aussi. Alors, nous reprenons les travaux à 11 h pile.

4510

PAUSE

LE PRÉSIDENT :

4515

Avant de procéder avec l'appel du prochain intervenant - en fait, il s'agit de monsieur Marc Fafard, vous pouvez vous présenter – mais ma collègue aurait une question ou une demande à formuler au promoteur. Madame Goyer.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

4520

La commission a constaté que parmi les photos simulations que vous avez produites dans votre étude, plusieurs ne montraient pas le séquençage 5 ans, 10 ans, 15 ans, 20 ans, 25 ans. On en a quelques-unes 5, 25. Est-ce que ça serait possible de produire l'ensemble des points de l'étude, toutes ces séquences-là, et non pas juste pour certains points. Donc, pour tous les points, les simulations 5, 10, 15, 20, 25.

4525

M. FRANÇOIS BIRON :

4530

Monsieur le président, la réponse à cette question-là, je vais la formuler ainsi, la butte-écran, actuellement c'est un concept. Nous avons le début et la finalité qui va se faire sur 5 ans.

Et le reste, l'ingénierie de détail va se faire à partir du mois d'octobre. Donc, le détail de la réalisation progressive entre 0 et 5 ans, je ne peux pas vous le présenter actuellement.

LE PRÉSIDENT :

4535

Pourquoi ça ne pourrait pas être simulé?

M. FRANÇOIS BIRON :

4540

Bien, il y aura une étude qui va venir à cet effet-là. Par contre, lorsqu'on a fait la simulation visuelle, la simulation 3D, notre expert nous a produit la finalité de la butte-écran.

LE PRÉSIDENT :

4545

Non, je comprends bien, là, mais pourquoi il ne peut pas faire le même travail?

M. FRANÇOIS BIRON :

4550

Mais entretemps, entre les deux, je pourrais peut-être vérifier avec lui s'il est possible d'avoir une courte simulation rapide, pour montrer les étapes.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

4555

En fait, il ne s'agit pas de la simulation 3D, mais bien de la photo simulation en plan, quand on les regarde de différents points de vue. Dans l'analyse du paysage, vous avez quelque 15 points de vue ou 20 points de vue, de mémoire, là, je m'excuse. Et dans certains cas, on a l'ensemble des différents scénarios, et dans certains cas, on a juste le début et la fin. Je comprends que la butte prend cinq ans, mais est-ce que c'est possible pour ces points-là?

4560

M. FRANÇOIS BIRON :

Je vais vérifier avec notre expert et vous revenir demain avec une réponse.

LE PRÉSIDENT :

4565

Merci, Monsieur Biron. Monsieur Fafard, bonsoir.

M. MARC FAFARD :

4570

Bonjour. Monsieur le président, ma première question. Est-ce que Mine Arnaud ou Investissement Québec a des lobbyistes à son emploi présentement?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron.

4575

M. FRANÇOIS BIRON :

À ma connaissance, Monsieur le président, non, et je ne peux pas répondre non plus pour mes actionnaires. Mais moi, pour Mine Arnaud, nous utilisons des consultants en communication. Je ne peux pas considérer ça comme des lobbyistes, mais ce sont des consultants qui nous aident à élaborer le projet.

4580

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Fafard.

4585

M. MARC FAFARD :

Deuxième question. Est-ce qu'il y a eu des lobbyistes qui ont été utilisés par Mine Arnaud ou Investissement Québec pour approcher la ville de Sept-Îles, le CSSS de Sept-Îles, la commission scolaire de Sept-Îles, peut-être la Santé publique, dans le passé et à quelle date?

4590

LE PRÉSIDENT :

Je vais commencer par le promoteur, puis ensuite j'irai à la MRC, à la Ville. Monsieur Biron.

4595

M. FRANÇOIS BIRON :

Monsieur le président, moi je suis arrivé pour Mine Arnaud en août 2010, et les contacts auprès de la municipalité de Sept-Îles, auprès des différents ministères ont tous été faits par Mine Arnaud, par le personnel de Mine Arnaud.

4600

LE PRÉSIDENT :

Le porte-parole de la MRC, est-ce qu'il y a eu des lobbyistes de Mine Arnaud qui vous aurait approché?

4605

M. PHILIPPE GAGNON :

Pas à ma connaissance, mais je pourrais quand même vérifier auprès de mon directeur à la MRC s'il y aurait eu d'autres personnes reliées au projet qui auraient approchées la MRC.

4610

LE PRÉSIDENT :

4615

Monsieur Clements, auprès de la ville?

M. DENIS CLEMENTS :

4620

Moi, ça ne fait pas des éternités que je suis pour la municipalité. Un peu comme mon collègue de la MRC, je vais faire des vérifications du côté de la municipalité, du côté de la mairie, du côté de la direction générale, dans le fond, avec mon supérieur voir si avant que j'arrive il y a eu des représentations qui ont été faites.

LE PRÉSIDENT :

4625

Ministère des Ressources naturelles?

M. VINCENT FRÉCHETTE :

4630

Non.

LE PRÉSIDENT :

4635

MDDEFP?

M. MICHEL DUQUETTE :

Non.

4640

M. MARC FAFARD :

Est-ce qu'au registre des lobbyistes, on pourrait vérifier s'il y a un mandat qui a traité du dossier de Mine Arnaud face à la ville de Sept-Îles, au CSSS et puis à la commission scolaire? Est-ce que ce document-là pourrait être sorti?

4645

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous répéter?

4650

M. MARC FAFARD :

4655

Au registre des lobbyistes, on identifie les mandats et on les voit, ils sont clairement là. Est-ce qu'on pourrait sortir ce document-là qui définit le mandat d'un lobbyiste qui serait venu approcher ces organismes-là en 2010?

LE PRÉSIDENT :

4660

Est-ce que la ville pourrait faire ce travail, Monsieur Clements?

M. DENIS CLEMENTS :

4665

Je vais vérifier, Monsieur le président, puis je vous confirmerai ça demain.

LE PRÉSIDENT :

4670

D'accord.

M. MARC FAFARD :

4675

Ça fait mes deux questions. J'aurais un correctif à apporter. Monsieur Biron, je crois que je l'ai entendu ce soir, le promoteur, puis je l'ai entendu lundi soir à Uashat, au musée Shaputuan la semaine dernière, dire que le prix de l'apatite était en croissance. On parlait de la roche phosphatée. Il l'a encore dit aujourd'hui, puis depuis plusieurs années. J'aimerais – puis je vais fournir par courriel, ce que j'ai déjà fait avec madame Péloquin, du World Bank d'InfoMine et d'index Mundi qui nous démontre que le prix de la roche phosphatée, il y a au delà cinq ans était autour de 440 \$ US la tonne métrique. Et puis présentement, aujourd'hui ou le 31 juillet, elle est à 157 \$ la tonne US, en dollar US. Donc, elle est sur une pente décroissante depuis les dernières années. Est-ce qu'on pourrait prendre note de ce correctif-là?

4680

LE PRÉSIDENT :

4685

C'est-à-dire qu'on ne peut pas considérer que c'est un correctif. Vous pouvez le déposer. La commission va faire son travail pour s'assurer que les valeurs qu'elle va utiliser dans son rapport sont les valeurs exactes. Mais je peux vous indiquer déjà, d'ores et déjà, que la commission a un bon nombre de questions qui touchent cette dimension-là, cet aspect-là. D'autant plus que, effectivement, nous-mêmes, on a de la difficulté à saisir c'est quoi finalement la différence entre l'apatite et la roche phosphatée quand on a toutes les figures qui ont été présentées dans l'étude d'impact sont relatives à la roche phosphatée et non pas à l'apatite.

4690

4695 **M. MARC FAFARD :**

Effectivement.

4700 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous avons cette confusion pour le moment et nous allons devoir la clarifier pour écrire un rapport intelligent. Mais merci pour votre information.

4705 **M. MARC FAFARD :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4710 Claude-Francis Huguet.

M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

4715 Monsieur le président, Madame les commissaires et tous et toutes, bonsoir. Une partie des inquiétudes se sont accentuées au fil des réponses qui ont été apportées précédemment. Et ma question, elle est surtout au niveau de la relation du manque d'étude au niveau hydrique sur les interférences de la baie. La vie de la baie, la vie biologique, faunique, l'harmonie de la baie.

4720 J'aimerais savoir si le promoteur ou un de ses agents, avant que débute ce projet, il y a eu entente avec les différents ministères, le MAPAQ, Pêche et Océans, MDDEP, à l'effet qu'il n'y aurait pas nécessité de faire d'études sur tout ce qui concerne la baie. Parce que le grand défaut dans cette étude, c'est le manque de savoir. On n'a rien pour caractériser quelque chose qui est aussi vivant que la baie et tout ce couloir. Et c'est d'autant plus renforcé que là, on vient de mettre dans le projet un mur-écran qui va être énorme, avec une base étalée, et ça coupe combien de
4725 petits ruisseaux? Voulez-vous, s'il vous plaît, remettre la photo où on va voir tout ça. Combien de petits rus, de ruisseaux qui sont touchés? Pas une étude sur ce côté hydrique là qui va être modifié. Alors, moi je veux des réponses, pas juste pour moi, mais pour la vie de l'ensemble.

LE PRÉSIDENT :

4730 Vous avez touché deux aspects : la baie puis les cours d'eau.

M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

4735 Oui.

LE PRÉSIDENT :

4740 Tout d'abord, j'aimerais savoir de la part de monsieur Duquette, dans la directive que vous avez adressée au promoteur pour qu'il réalise son étude d'impact, est-ce que vous avez inclus nommément la baie comme étant un écosystème à être documenté?

M. MICHEL DUQUETTE :

4745 Monsieur le président, la directive est plutôt générale et ne cible pas déjà des milieux ou des impacts appréhendés. Elle vient demander au promoteur justement de caractériser ou de définir la zone qui pourrait subir des impacts, et de, effectivement quantifier ces impacts-là, et voir quelles mesures il prend pour les éviter.

LE PRÉSIDENT :

4750 Très bien. Et quand vous avez reçu l'étude d'impact, est-ce que l'absence d'information précise sur la baie vous a agacé?

M. MICHEL DUQUETTE :

4755 Bien, je dirais plutôt que - je reprends un peu les propos de notre expert Francis Perron – à savoir que nous, ce qui nous importe, premièrement c'est de s'assurer que le rejet d'eau au milieu est de qualité et assurer, dans le fond, le maintien de ce milieu-là le plus possible. Évidemment, les impacts doivent être discutés, quantifiés et, à l'idéal, tous diminués. Mais pour ce qui est de la baie de Sept-Îles, bien, il n'y avait pas d'impact appréhendé parce que, dans le fond, le ruisseau Clet était le milieu récepteur et on s'assure que ce milieu-là soit encore viable. Donc, normalement, la baie ne devrait pas être impactée puisque, nous, on s'assure que la qualité du cours d'eau demeure. Donc, c'est en amont de la baie.

LE PRÉSIDENT :

4765 Donc, ça, c'est pour la baie. Pour les zones humides, est-ce que le MRN... il y a quand même 75 hectares de secteur humide qui vont disparaître, qui disparaîtraient. Est-ce que, pour le MRN, il y a des mesures de compensation ou il y a des contraintes par rapport à ça?

M. VINCENT FRÉCHETTE :

4770 Si vous me demandez au niveau de l'octroi d'un bail minier, je vous dirai que ça ne fait pas partie de l'analyse d'une demande de bail minier. Au niveau de la restauration, ça, je pourrais vérifier s'il y a des mesures de compensation qui sont intégrées dans le plan de restauration autre que restaurer le site en soi. Ça, je vais aller chercher l'information et vous revenir là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

Puis est-ce que vous avez des lignes directrices pour l'habitat du poisson?

4780

M. VINCENT FRÉCHETTE :

Pas à ma connaissance, non. Au niveau de la restauration?

4785

LE PRÉSIDENT :

Pas spécifiquement au niveau de la restauration, mais comme mesure de compensation des habitats de poisson?

4790

M. VINCENT FRÉCHETTE :

Je vous dirais qu'au niveau des titres miniers, non. Puis restauration, c'est de l'information que je peux aller chercher, mais autre que ça, au secteur des mines, non.

4795

LE PRÉSIDENT :

Mais au-delà du secteur des mines, est-ce que vous avez des lignes au ministère, des lignes directrices pour les habitats de poisson?

4800

M. VINCENT FRÉCHETTE :

Je ne sais pas si la Faune peut répondre?

4805

Mme CATHERINE AYOTTE :

Je n'ai pas d'information présentement, mais je peux l'avoir pour demain.

LE PRÉSIDENT :

4810

S'il vous plaît. Puis nous dire exactement qu'est-ce qui en est. Maintenant, je reviens au promoteur. Encore une fois, pourquoi vous n'avez pas caractérisé de façon approfondie la baie de Sept-Îles?

4815

M. FRANÇOIS BIRON :

Monsieur le président, la caractérisation de la baie de Sept-Îles n'était pas nécessaire puisque l'effluent, la qualité de l'effluent qui rentre dans la baie de Sept-Îles, ne crée pas d'impact

4820 à la baie de Sept-Îles. Donc, ça n'a pas été demandé non plus au niveau de l'étude d'impact,
dans la directive, ça n'a pas été spécifié directement, d'une part; et d'autre part, la directive
précise beaucoup au niveau amont et non pas au niveau aval. C'est-à-dire qu'il faut contrôler
tous les rejets et de façon à ce qu'ils respectent la directive 019 et les objectifs environnementaux
de rejets. Donc, nous nous sommes concentrés là-dessus, sachant que la qualité de l'eau
émanant du ruisseau n'aurait aucun impact au niveau de la baie.

4825 **LE PRÉSIDENT :**

Et considérant que votre projet empiète sur 7 plans d'eau et 2 cours d'eau, qu'est-ce que
vos pouvez répondre à l'intervenant en matière de lacunes? Si j'ai bien compris, vous considérez
que l'étude d'impact présente des lacunes en matière de caractérisation des cours d'eau?

4830 **M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :**

Tout à fait.

4835 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Alors, Monsieur Biron?

4840 **M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :**

4845 Oui, tout à fait, lacunes importantes. Parce que, là, on vient de confirmer encore une
chose. On est comme avec deux œillères, on ne voit rien. Mais répondez-moi clairement, qu'elle
est la goutte la plus importante dans un vase qui est rempli d'eau? La dernière qui la fait déborder
ou la première! Ici, on fait affaires à un projet qui touche à la fois l'air et l'eau, la faune, la flore,
l'environnement, la santé. Et on s'évertue aujourd'hui à couper les cheveux en quatre pour ne
parler que d'un aspect pour minimiser l'ensemble des répercussions du projet. Or, moi je
m'excuse, mais une vie, c'est global, la baie est vivante globalement, elle dépend de tout son
interaction avec tous les rus, les ruisseaux, les ruisselets, le ruisseau Clet, la bande humide, la
bande faunique, les frayères et aussi la poussière qui va tomber dans la baie.

4850 On a une étude éco-toxicologique déjà en route sur la baie de Sept-Îles à cause déjà du
minerai qui en surplus, qui pollue la baie. Est-ce qu'on y ajoute encore avec la poussière du
projet de la mine? On n'a pas de réponse à ça. Et ça, cette absence-là, c'est dramatique de voir
que nos représentants ici devraient être soucieux d'aller au fin fond des problèmes, et au fin fond
de notre protection. Nous payons avec nous, en tant que payeurs de taxes, et d'ailleurs, nous
payons aussi une partie des études qui sont faites ici, à 60%, n'est-ce pas, ou 62% puisque notre
fonds d'investissement est preneur là-dedans. Ce sont des fonds publics. Nous avons le devoir et
le droit de répondre clairement à toutes nos interrogations.

LE PRÉSIDENT :

4860

Je vous dirais que c'est plus un plaidoyer qu'autre chose.

M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

4865

Je le reconnais, je le reconnais.

LE PRÉSIDENT :

4870

Merci de ne plus applaudir, comme je l'ai dit tout à l'heure aussi. Mais c'est vrai que vous êtes très éloquent, donc ça paraît bien. Mais je vais prendre ça comme un plaidoyer. Je pense que la réponse, que vous n'avez pas aimée, bien sûr, mais la réponse, elle est là. Et vous pouvez, bien sûr, nous mettre tout ça par écrit pour votre mémoire. Ça vous va?

M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

4875

Non. Je souhaite tout simplement que nous ayons des réponses par des vraies études. C'est notre inquiétude en tant que citoyen.

LE PRÉSIDENT :

4880

Oui, oui, je comprends. Mais, pour le moment, il n'y aura pas d'autres études qui touchent la baie de Sept-Îles, c'est ça la réponse que vous avez eue.

M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

4885

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

4890

Donc, c'est à vous de convaincre la commission qu'il y a nécessité de faire une étude spécifique sur la baie. En fait, il y a déjà plusieurs éléments qui sont sortis dans les requêtes. Je ne sais pas du tout la position de la commission. La commission ne se positionnera de toute façon jamais en public. Mais c'est sûr que plus vous allez nourrir la commission, plus le travail qu'elle va faire sera réfléchi. D'accord?

4895

M. CLAUDE-FRANCIS HUGUET :

Merci beaucoup.

4900

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Donc, monsieur Denis Paradis.

4905

M. DENIS PARADIS :

Bonjour, Monsieur le président. Denis Paradis, simple citoyen.

4910

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

4915

M. DENIS PARADIS :

J'aurais deux questions. Ma première s'adresserait plutôt au promoteur. Alors, on parle de l'usine de traitement d'eaux. Je n'ai pas vu nulle part dans la documentation, j'ai passé quand même plusieurs heures à la trouver, cette information-là. Quelle est la capacité de l'usine de traitement d'eaux, s'il vous plaît?

4920

LE PRÉSIDENT :

Vous parlez de la ville de Sept-Îles?

4925

M. DENIS PARADIS :

Non.

4930

LE PRÉSIDENT :

Du bassin?

4935

M. DENIS PARADIS :

Bien oui, il y a une usine de traitement d'eaux.

4940

LE PRÉSIDENT :

De la station?

M. DENIS PARADIS :

Bien oui, il y a une station de traitement d'eaux. On rejette l'eau dans le ruisseau Clet puis on la traite avant. Cette usine-là.

4945

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron.

4950

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, pour répondre à la question, je vais inviter mon collègue, si vous le permettez, monsieur Hugo Latulippe, à préciser les volumes de traitement d'eaux de l'usine.

4955

M. HUGO LATULIPPE :

Alors, bonjour, Monsieur le président. Pour les besoins du concentrateur, nous avons besoin de traitement de 17 000 mètres cubes par jour. Mais étant donné que la dimension du parc à résidus va évoluer dans le temps et que la fosse également va évoluer, le bassin versant qui va accumuler l'eau va changer avec le temps. Donc, la capacité de l'usine de traitement d'eaux va avoir à évoluer également.

4960

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous nous donner la fourchette?

4965

M. HUGO LATULIPPE :

Je dois vérifier pour les données, pour ça, cependant. Est-ce que vous me donnez 30 secondes?

4970

LE PRÉSIDENT :

Bien, il va poser sa deuxième question pendant que vous trouvez la réponse à la première question. Ça vous va?

4975

M. HUGO LATULIPPE :

Oui.

4980

M. DENIS PARADIS :

4985 Ma deuxième question va s'adresser au ministère du Développement. En préambule, on
sait déjà que la ville de Sept-Îles consomme énormément d'eau potable. On est un des
champions au Québec. Ceci dit, avant 2012, parce que la ville a quand même mis en place des
4990 règlements pour limiter la consommation d'eau potable par les citoyens. Alors, depuis 2012, je
n'ai pas de chiffres, mais en 2012, on était à peu près, en arrondissant, à 700 litres par habitant
par jour. Ce qui donne, pour une population de 25 000 habitants, des niveaux équivalents à
l'usine de traitement d'eaux de Mine Arnaud, c'est-à-dire à peu près 20 M litres, 20 000 mètres
cubes par jour.

4995 Ma question est : est-ce que, si jamais le projet était mis en marche, est-ce que la
consommation d'eau potable de la mine va être aussi comptabilisée dans la consommation d'eau
potable de la ville de Sept-Îles, même si on dit que c'est en circuit fermé? Alors, je veux savoir,
est-ce que leur total, la consommation de leur eau aussi va contribuer à monter le niveau d'eau
consommée en ville, à la ville de Sept-Îles?

LE PRÉSIDENT :

5000 En fait, la question, je l'adresse plutôt à monsieur Clements. Vous avez déjà indiqué, du
moins dans l'étude d'impact, que vous avez l'intention de construire une conduite d'amenée
d'une capacité de 40 mètres cubes jusqu'à la Mine Arnaud. Ce 40 mètres cubes s'ajoute à une
consommation de combien à l'heure actuelle?

M. DENIS CLEMENTS :

5010 Malheureusement, je n'ai pas les données. Justement, je regardais voir dans le rapport si
j'avais cette information, je ne l'ai pas. Je pourrais vous la fournir demain. Mais le 40 mètres
cubes s'ajouterait au volume actuel.

LE PRÉSIDENT :

5015 Puis en termes de pourcentage, même si vous n'avez pas la donnée, est-ce que c'est un
pourcentage...

M. DENIS CLEMENTS :

5020 Ah, c'est très minime, par exemple.

LE PRÉSIDENT :

5025 C'est très minime. C'est la seule contribution de la ville à la mine, en fait?

M. DENIS CLEMENTS :

5030 Oui. Puis ça, si je ne me trompe pas, à ce moment-là, ce 40 mètres cubes là était uniquement pour la phase construction, ne servait pas pour la phase opérationnelle.

M. DENIS PARADIS :

5035 40 mètres cubes à la seconde?

LE PRÉSIDENT :

Par jour, par jour.

5040 **M. DENIS CLEMENTS :**

Par jour.

M. DENIS PARADIS :

5045 40 mètres cubes par jour.

LE PRÉSIDENT :

5050 Je pense que votre collègue voudrait dire un mot?

M. MICHEL TARDIF :

5055 C'est effectivement 40 mètres cubes qui nous ont été demandés par Mine Arnaud au niveau de consommation d'eau potable. Il faudrait peut-être que Mine Arnaud explique leur fameuse récupération d'eau, c'est beaucoup plus de litres que ça pour leur traitement, d'après ce que j'en comprends. Mais pour consommation humaine, d'eau potable humaine, c'est 40 mètres cubes jour, et nous, la moyenne qu'on a à l'usine d'eau, c'est une moyenne autour de 23 000, comme vous avez dit tout à l'heure, 23 000 mètres cubes par jour. Donc, faites un ratio de 40 divisé par 23, c'est une fraction qui...

5060

M. DENIS PARADIS :

5065

Ça veut dire, c'est un verre d'eau par jour.

M. MICHEL TARDIF :

5070

On peut comparer ça comme ça.

M. DENIS PARADIS :

5075

Pourquoi vous avez besoin d'un verre d'eau par jour?

LE PRÉSIDENT :

5080

Alors, Monsieur Biron, vous pourriez nous indiquer à quoi serviront ces 40 mètres cubes qui seront fournis par la ville, puis ensuite revenir à la question qui avait été posée précédemment.

M. FRANÇOIS BIRON :

5085

Alors, le 40 mètres cubes va servir surtout aux installations requises pour les travailleurs qui vont faire la construction du projet. Donc, ils ont besoin de service sanitaire, ils ont besoin d'eau domestique. Donc, c'est dans ce but-là que le 40 mètres cubes a été demandé à la ville de Sept-Îles.

LE PRÉSIDENT :

5090

D'accord. Maintenant, si on reprenait la question de tout à l'heure. Qu'elle est la capacité de l'usine?

M. HUGO LATULIPPE :

5095

Oui, c'est ça. En fait, pour le traitement du concentrateur, comme je vous disais, c'est 17 000 mètres cubes le besoin, mais pour l'usine de traitement d'eau, à l'année 2, on parle de 25 000 mètres cubes, l'année 8, 32 000 mètres cubes. Et puis à l'année 15, qui est où l'empreinte est complète, on parle de 36 000 mètres cubes.

5100

M. DENIS PARADIS :

Disons, on va arrondir à 40. Donc, juste pour Mine Arnaud, ils vont doubler, juste à eux autres tout seul, la consommation d'eau qu'on a présentement à la ville de Sept-Îles. On est à

5105

20 000. On est les champions, on est les champions provinciaux jusqu'à preuve du contraire, puis avec eux, on va être rendu à 60.

LE PRÉSIDENT :

5110

C'est-à-dire, voulez-vous donner une réponse claire pour que monsieur n'ait pas de confusion là-dessus.

M. FRANÇOIS BIRON :

5115

Peut-être un détail, Monsieur le président, qui n'a pas été mentionné que j'aimerais rajouter. L'eau qu'on va utiliser ne provient pas de la source d'eau du lac des Rapides. C'est l'eau qu'on retrouve sur le site. Donc, l'eau qui est accumulée, qui est déjà présente, on va l'utiliser, on va la traiter et la recirculer. Donc, on est un petit peu en circuit fermé. Et en plus, on va avoir un rejet vu l'accumulation de la fonte de la neige et de la pluie.

5120

M. DENIS PARADIS :

Un rejet de .22 mètre cube à la seconde, c'est bien ça?

5125

M. FRANÇOIS BIRON :

En moyenne, oui.

LE PRÉSIDENT :

5130

Ça va?

M. DENIS PARADIS :

5135

Alors, ça répond à mes questions. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

5140

Merci à vous. Monsieur Roger Michel.

M. ROGER MICHEL :

5145

Je vous salue.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

5150 **M. ROGER MICHEL :**

Mon nom c'est Roger Michel, défenseur de la terre de mon peuple Maliotenam. Moi je suis pas d'accord pour faire la mine apatite.

5155 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, j'ai beaucoup de difficultés à vous comprendre.

5160 **M. ROGER MICHEL :**

Je veux pas on fait la mine apatite. Je veux pas on fait la mine apatite à Sept-Îles.

LE PRÉSIDENT :

5165 O.K. Vous ne voulez pas la mine?

M. ROGER MICHEL :

5170 Parce que mon peuple... j'ai passé la pétition, ils ont signé en masse, mon peuple a dit non à la mine.

Mme FRANCINE BÉLANGER :

5175 Est-ce que je pourrais venir l'aider, s'il vous plaît?

LE PRÉSIDENT :

5180 Bien sûr. Mais je voulais juste quand même lui répondre. C'est tout à fait légitime que vous donniez votre avis sur le fait de vouloir ou ne pas vouloir la mine. Mais cette expression de votre opinion se ferait dans un mois, dans quelques journées que nous avons prévues où la commission va revenir ici et là, la commission pourrait entendre tous les avis que tous les citoyens, tous les organismes pourront faire valoir par rapport à la présence ou la non-présence de la mine. Madame, si vous voulez donner votre nom quand même.

5185

Mme FRANCINE BÉLANGER :

Francine Bélanger.

5190

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Bélanger.

5195

Mme FRANCINE BÉLANGER :

Je pense qu'il aurait une autre question.

M. ROGER MICHEL :

5200

Moi j'ai passé les pétitions puis le monde de ma communauté ils ont signé en masse la pétition pour la mine apatite. Parce que je pense pour l'avenir des enfants de ma communauté puis à Sept-îles, le monde va être malade, j'ai peur quand ils font...

5205

Mme FRANCINE BÉLANGER :

Il a rencontré des personnes de sa communauté à Maliotenam puis il y a plusieurs personnes qui sont contre la mine d'apatite. Puis il a fait signer ces lettres-là.

5210

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Mais ça, vous pouvez les joindre à votre mémoire ou vous pouvez les déposer comme tel, comme vous voulez. Vous pouvez les déposer dès aujourd'hui.

5215

M. ROGER MICHEL :

Je vais amener demain.

LE PRÉSIDENT :

5220

Demain, très bien. Ça sera demain. O.K.

Mme FRANCINE BÉLANGER :

5225

Puis où il peut l'apporter, sa lettre?

LE PRÉSIDENT :

5230

À madame Poliquin. Ça sera rendu public. Ça va?

M. ROGER MICHEL :

Oui.

5235

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci. Monsieur Sébastien Bois.

5240

M. SÉBASTIEN BOIS :

Alors bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

5245

Bonsoir, Monsieur.

M. SÉBASTIEN BOIS :

5250

Ça a été difficile choisir deux questions, quand on en a plusieurs milliers.

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez imaginer comment c'est difficile pour nous de nous retenir ce soir.

5255

M. SÉBASTIEN BOIS :

5260

J'ai une question au niveau du logement. On parle beaucoup de l'aspect santé, mais c'est important aussi les gens qui puissent rester à Sept-Îles. La dernière fois que monsieur Biron est venu pour expliquer le projet de Mine Arnaud, sa proposition pour le logement, c'était qu'on se serre les coudes entre citoyens de Sept-Îles, ce qui m'a sérieusement posé des problèmes. Puis, dans ce sens-là, j'aimerais ça abonder – c'est juste un mini préambule – dans le sens de l'individu qui a présenté le développement à Sept-Îles qui disait qu'il y a une urgence d'agir à Sept-Îles. Mais ce n'est pas nécessairement de faire une mine, mais de créer du logement avant de faire une mine, pour éviter d'augmenter la pression que les gens subissent déjà. C'est sûr, ça peut être bien dans un sous-sol mettre un logement à 2 000 \$, mais ça n'a pas d'allure présentement. Puis aussi la mine d'apatite va diminuer l'espace potentiellement pour la résidence.

5265

5270 Ma question à monsieur Biron, c'est que présentement en tant que citoyen québécois, Investissement Québec est majoritaire comme actionnaire. Donc, je demeure encore, comme
citoyen, en parallèle, un employeur de monsieur Biron. Donc, ma demande, c'est : est-ce que
monsieur Biron, avec Investissement Québec, pourrait demander de faire des logements avant
5275 de nous foutre une mine dans les dents. D'investir, dans le fond, au niveau du logement social,
avant qu'il se désengage. Parce qu'Investissement Québec se désengage après que la mine est
partie. Donc là, on a comme plus d'emprise là-dessus. Ça devient juste Yara, une Norvégienne
qui arrive puis... Donc, ma question, c'est au niveau du logement. Qu'est-ce que Mine Arnaud
entend faire, notre employé monsieur Biron.

LE PRÉSIDENT :

5280 Je vais revenir à monsieur Biron dans quelques instants. Mais auparavant, j'aimerais savoir
de monsieur Clements. Monsieur Clements, dans l'étude d'impact, on indiquait que les
logements, la disponibilité des logements en 2011 était moins d'un pourcent, 0,7% en 2011. Est-
ce que la ville fait des efforts pour accroître, favoriser le développement résidentiel et si oui, c'est
5285 dans quel sens?

M. DENIS CLEMENTS :

5290 O.K. Monsieur le président, la ville de Sept-Îles est pleinement consciente de la situation.
C'est pour ça qu'en 2011, on a mis en place un programme incitatif pour la création de
logements, pas la création de maisons, mais de logements. On a mis un fonds de 1 M pour
permettre à des promoteurs de recevoir une subvention qui joue entre 2 500 et 10 000 \$ la porte,
dépendamment du type de logement. Si on parle d'un studio, exemple ça va être 2 500, si on
5295 parle d'un cinq et demi, ça peut aller jusqu'à 10 000 \$ la porte. Actuellement, on a aux alentours
de 750 000 \$ d'investis par rapport à ça. Donc, ça a permis la création... malheureusement, ma
mémoire fait défaut du nombre de logements, mais c'est aux alentours d'une centaine de
logements qui ont été créés au cours des deux dernières années.

LE PRÉSIDENT :

5300 Monsieur Biron, maintenant, pour les travailleurs, qu'est-ce que vous avez planifié?

M. FRANÇOIS BIRON :

5305 Alors, Monsieur le président, nous suivons, de pair avec la municipalité, les disponibilités
de logements pour connaître l'évolution. Parce qu'effectivement, en 2011, 2012, la disponibilité
était vraiment basse. Maintenant, depuis il y a une augmentation de disponibilité. Mais j'aimerais
aussi souligner que la provenance de nos travailleurs, de nos employés, futurs employés au

5310 niveau des opérations, nous voulons recruter en grande partie déjà dans la municipalité de Sept-Îles ou dans la région de Sept-Îles Port-Cartier.

Donc, ce n'est pas nécessairement des nouveaux logements pour chaque nouveau travailleur ou chaque employé de Mine Arnaud.

5315 **LE PRÉSIDENT :**

C'est quoi vos objectifs?

5320 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Nos objectifs seraient de recruter pratiquement 95, 97% de la main-d'œuvre locale ou régionale.

5325 **LE PRÉSIDENT :**

Pour la période d'exploitation seulement?

M. FRANÇOIS BIRON :

5330 Pour la période d'exploitation. Pour la période de construction, c'est un peu différent puisque le bassin de travailleurs au niveau de la construction ne pourra pas répondre à tous ces besoins-là. À ce moment-là, nous évaluons diverses options, soit localiser les gens ici dans les logements disponibles puisque la disponibilité a augmenté récemment. Et si ça ne convient pas, si les besoins sont déjà saturés, il s'agirait de faire un camp de travailleurs pour la durée de la construction.

5335 **LE PRÉSIDENT :**

5340 C'est quoi le taux de chômage à l'heure actuelle? J'ai cru voir que ça gravitait autour de 8, il y a quelques années, mais est-ce que ça a beaucoup diminué à la ville de Sept-Îles?

M. DENIS CLEMENTS :

5345 Bien, c'est parce que le taux de chômage, de la façon qu'il est calculé, c'est la Côte-Nord et le Nord du Québec. On n'a pas spécifiquement la région de Sept-Îles. Il faudrait peut-être vérifier avec ressources-humaines Canada. Mais nous, dans les informations que nous on a, on n'a pas de...

5350

LE PRÉSIDENT :

C'est sûr que si je vous pose la question, c'est qu'on a vérifié, mais je voulais savoir pour Sept-Îles. Vous ne l'avez pas.

5355

M. DENIS CLEMENTS :

Mais c'est ça, comme je vous dis, c'est qu'il n'existe pas de données précises sur Sept-Îles, à moins d'aller dans les données désaisonnalisées qui, elles, sont juste une estimation.

5360

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est vraisemblable que le promoteur puisse recruter 333 travailleurs à Sept-Îles, Port-Cartier, dans le coin?

5365

M. DENIS CLEMENTS :

Tout est relatif, Monsieur le président. Si on s'était posé la question au mois de décembre, on aurait possiblement dit non. Sauf qu'entretemps, tu as une compagnie, Mine Wabush, qui a annoncé 160 mises à pied. Donc, est-ce que ces gens-là pourraient être admissibles à aller travailler chez Mine Arnaud? Malheureusement, je ne peux pas répondre.

5370

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais ces gens-là ne seraient pas résidents de Sept-Îles.

5375

M. DENIS CLEMENTS :

Ces gens-là sont résidents de Sept-Îles. C'est des gens qui travaillaient à Sept-Îles qui ont perdu leur emploi. Donc, pourraient se relocaliser. C'est pour ça que je vous dis, c'est difficile.

5380

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

5385

M. DENIS CLEMENTS :

Monsieur le président, peut-être juste un complément puis on pourrait déposer. Tantôt vous faisiez allusion à la statistique du taux de logements à .7. Il y a une autre statistique qui est sortie en avril 2013 par la SCHL. et le taux, tous les logements confondus, est de 1,1%. Donc, je dirais

5390

que ça s'est amélioré un petit peu, mais on est encore en bas du seuil critique de 3%. Ça fait que demain je vais vous déposer ce document-là.

LE PRÉSIDENT :

5395

Merci. Monsieur?

M. SÉBASTIEN BOIS :

5400

Ma dernière question concerne la firme privée Transfert environnement qui est engagée. On a beaucoup de questionnement au niveau de l'acceptabilité sociale. Puis il y a des gens qui ont demandé un référendum à la ville de Sept-Îles, qu'elle a refusé. On a des difficultés avec nos institutions au niveau démocratique, au niveau de leur légitimité. Puis la question que je voulais poser pendant qu'on est encore employeur de monsieur Biron comme Québécois, c'est : Transfert environnement, quand ils sont venus, ils ont déposé un rapport. Et j'aimerais savoir si c'est vrai que la firme Transfert environnement vous a dit que ,selon leur opinion, il n'y avait pas d'acceptabilité sociale selon eux? Sinon, est-ce que c'est possible d'avoir ces faits-là ou si vous pouvez nous le dire.

5405

LE PRÉSIDENT :

5410

Monsieur Biron.

M. FRANÇOIS BIRON :

5415

Oui, Monsieur le président, nous travaillons avec la firme Transfert environnement qui nous accompagne dans la démarche de préconsultation. C'est une compagnie spécialisée en relation citoyenne. À ma connaissance, il n'y a aucun rapport, aucune note écrite qui m'a été fournie concernant l'opinion qui a été exprimée par monsieur Bois.

5420

LE PRÉSIDENT :

Au-delà de ce qui est écrit, est-ce que, dans votre entourage, vous en avez entendu parler?

5425

M. FRANÇOIS BIRON :

Non, Monsieur le président.

5430

M. SÉBASTIEN BOIS :

Je n'ai pas d'autres questions.

5435 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur François Thiffault.

M. FRANÇOIS THIFFAULT :

5440

Bonsoir, Monsieur le président. Moi, c'est ça, je trouve qu'on s'enlignait beaucoup parce que ce que je voulais amener comme question, on s'en va vers le côté économique de la chose. On a parlé beaucoup d'emploi, de logement. Et donc, pourquoi justement les citoyens, puis même vous, à ce que j'ai compris tantôt, n'avaient pas accès aux études de faisabilité économique? Il me semble que c'est un outil essentiel pour se positionner sur le deuxième enjeu de la question de ce soir, soit environnement et économie.

5445

LE PRÉSIDENT :

Encore une fois, la commission, elle a un grand nombre de questions qui gravitent autour de ce qu'on a appelé « la justification du projet en termes de besoins, en termes de profil temporel, les tendances en termes du coût de la roche phosphatée ». Donc, on a une série de questions. On va d'abord poser nos questions, avoir les réponses, puis ensuite décider comment on procède. Mais pour le moment on n'exclut rien.

5450

5455

M. FRANÇOIS THIFFAULT :

C'est beau. Je n'ai pas d'autres questions.

5460 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Madame Karine Bond.

Mme KARINE BOND :

5465

Ma première question, c'est un peu avec ce qui s'est dit tout à l'heure. J'entendais monsieur du ministère dire que, d'après ce qu'il voyait dans l'étude d'impact, eux ne jugeaient – par rapport à ce que Mine Arnaud avait écrit – ne jugeaient pas nécessaire d'avoir une étude des risques toxicologiques. Moi, j'ai ici une partie que je peux vous lire, c'est un document du MDDEFP de mars 2012 qui dit :

5470

5475 « Au niveau des émissions atmosphériques, l'initiateur doit présenter une caractérisation chimique et toxicologique des particules émises par la mine, ainsi qu'une évaluation des effets des particules et de ce contaminant chimique sur le milieu récepteur, soit sur la santé par exposition directe; inhalation, et indirecte, ainsi que les effets de ces particules sur l'environnement. »

5480 Donc, j'aimerais comprendre un peu l'affirmation de monsieur, tout à l'heure, qui disait que, ne jugeait pas nécessaire cette étude quand on a un écrit, un document qui dit un peu l'inverse?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Duquette.

5485 **M. MICHEL DUQUETTE :**

5490 Oui, Monsieur le président. En fait, c'est un peu le point où je réfèrais tantôt. Là, c'est effectivement une question que le ministère a transmise via, dans le fond, la consultation qu'on a faite auprès des autres ministères, organismes. On a bâti cette question-là à partir de ces avis-là, et la réponse du promoteur était dans le sens où on n'avait pas à aller plus loin dans cet aspect-là.

LE PRÉSIDENT :

5495 Mais si ça apparaissait déjà dans votre directive?

M. MICHEL DUQUETTE :

5500 La demande d'une étude toxicologique?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

5505 **M. MICHEL DUQUETTE :**

5510 Bien, si le promoteur, lui d'emblé s'il considérait que c'était possible, on aurait effectivement demandé ça d'emblé. Mais par contre, lui il jugeait ça. On a reposé la question pour s'assurer qu'effectivement il n'y avait pas de contamination possible d'aspect toxique, particulièrement au niveau des particules émises par la mine. La réponse est allée dans le sens que ce n'était pas requis de le faire.

LE PRÉSIDENT :

5515

C'est quoi la position du ministère de la Santé?

M. MICHEL JULIEN :

5520

Nous, comme je disais tantôt, on s'est basé sur les études de simulation. Tant et aussi longtemps qu'on n'a pas les données réelles, on ne peut pas savoir qu'est-ce qui en est exactement. Ce qu'on suggérerait éventuellement, c'est d'avoir une station en périphérie de la mine, une station d'analyse d'air pour savoir réellement, suivre si la simulation concorde avec la réalité.

5525

LE PRÉSIDENT :

Mais pour le moment, en fait, l'idée c'est : est-ce que vous devez attendre de tels résultats pour déterminer si, oui ou non, l'étude toxicologique est importante?

5530

M. MICHEL JULIEN :

Bien, c'est d'après ce que le promoteur nous a donné comme information au niveau de la composition minérale qu'il y avait là, la silice ne poserait pas un problème.

5535

LE PRÉSIDENT :

Non, je sais ce que le promoteur a dit, mais pour vous, pour le ministère de la Santé, est-ce qu'il y a des éléments, est-ce qu'il y a des paramètres, est-ce qu'il y a des substances chimiques pour lesquelles il vaudrait la peine de faire des études toxicologiques?

5540

M. MICHEL JULIEN :

Je ne comprends pas réellement le sens de la question, là.

5545

LE PRÉSIDENT :

5550

Il y a plusieurs substances chimiques – on parle même d'arsenic jusqu'à un certain point, là – il y a plusieurs substances chimiques qui ont été identifiées par le promoteur dans le cadre de sa caractérisation. Est-ce que, selon vous, une étude toxicologique devrait être menée par le promoteur – de toute façon, il est en train de la faire – mais est-ce qu'elle est justifiée, pour vous, pour vous positionner, est-ce que vous avez besoin d'une étude comme celle-ci?

M. MICHEL JULIEN :

5555

Pour l'instant, non.

Mme KARINE BOND :

5560

Mais j'aimerais peut-être ajouter que, dans le fond, moi j'ai eu une démonstration ce matin avec des médecins qui se sont prononcés, disant que dès qu'il y avait augmentation des poussières fines 2,5, des particules fines 2,5, automatiquement, lorsqu'il y avait augmentation de ces particules-là dans l'air, automatiquement il y avait une incidence sur la santé humaine. On sait très bien qu'il va y avoir des particules fines qui vont être émises par la mine. Donc, moi, le lien que je fais, c'est automatiquement que ça a une incidence sur la santé humaine.

5565

Donc, d'avoir posé ces questions-là en début, c'était parfait, mais d'avoir jugé qu'elle n'était pas nécessaire, je ne comprends pas. Qu'il la fasse aujourd'hui, mais là on est un an en retard et même un an et demi. Donc, les données vont venir en octobre, mais c'est quasiment trop peu, trop tard, nos mémoires vont être déposés le 24 septembre.

5570

Puis j'ai deux autres stations. La direction de la santé publique aussi de la Côte-Nord en mai 2012 disait :

5575

« Compte tenu des prévisions d'émission de particules chez les premières résidences, nous souhaitons que la présence de silice soit évaluée en lien avec les risques de la santé, pour la santé de la population limitrophe aux installations minières. »

Donc, c'était, encore là, une demande qui était faite en mai 2012. Et en mai 2013 :

5580

« Santé Canada ne peut évaluer les impacts sur la santé des citoyens riverains sans avoir la mesure de la silice cristalline respirable et du pentoxyde de vanadium. »

Donc, j'ai ici trois organismes qui la demandent et qui, aujourd'hui, dans le fond, les médecins sortent dans les médias et monsieur Biron nous annonce que l'étude va se faire. Donc, moi je la vois trop peu, trop tard.

5585

LE PRÉSIDENT :

5590

Très bien. Votre deuxième question?

5595

Mme KARINE BOND :

Ma deuxième question. Je vais faire un petit préambule, ça ne sera pas très long. Il y a une récente étude de l'Institut national de la santé publique du Québec qui confirme que :

5600

« Le bruit environnemental peut avoir des effets directs et induits sur la santé des populations touchées, notamment l'hypertension, la modification du rythme respiratoire, la perte ou le dérangement du sommeil, stress, anxiété, fatigue, irritabilité. Cette étude indique également que les impacts du bruit sur la santé varient en fonction de plusieurs facteurs : la fréquence, l'intensité, le rythme, la durée, la sensibilité des individus.

5605

La norme reconnaît d'ailleurs l'effet amplificateur sur la santé que peut constituer l'ajout d'un bruit dans un contexte donné : milieux sensibles sur le plan social ou culturel. L'Organisation mondiale de la santé reconnaît que des personnes déclarant subir une nuisance importante par le bruit peut constituer un problème de santé publique. La législation européenne reconnaît elle-même l'impact d'une nuisance par le bruit sur la santé et exige une gestion conséquente pour protéger la santé des citoyens.

5610

Les résultats dans l'étude d'impact révèlent des bruits ainsi que des résultats de modélisation sont présentés sur leur niveau sonore de jour et de nuit. Cette analyse, bien qu'elle soit privilégiée par le MDDEFP, ne permet pas de bien cerner les effets potentiels sur la santé humaine, par exemple dans l'analyse de la perturbation du sommeil ou du pourcentage de forte gêne. »

5615

Comment Mine Arnaud va s'assurer de bien cerner les effets potentiels sur la santé humaine?

5620

LE PRÉSIDENT :

Avant d'adresser la question au promoteur, j'aimerais demander au ministère de la Santé de nous indiquer quelles sont ces préoccupations par rapport au projet en termes de nuisances et effets sur la santé?

5625

M. MICHEL JULIEN :

Les mêmes que madame vient d'énoncer.

5630

LE PRÉSIDENT :

Non, mais en fonction des données qui ont été produites par le promoteur, quelles sont les appréhensions?

5635

M. MICHEL JULIEN :

5640 Selon la réglementation, c'est-à-dire la directive sur le bruit du ministère de l'Environnement, pour une zone résidentielle, on considère que la nuit, c'est en bas de 40 décibels. Et puis, le jour, je ne me souviens pas trop.

LE PRÉSIDENT :

5645 45.

M. MICHEL JULIEN :

C'est 45 ou 55.

5650 **LE PRÉSIDENT :**

45.

M. MICHEL JULIEN :

5655 45, bon. Par contre, quand il n'y a pas de réglementation municipale ou quoi que ce soit, la norme, c'est le bruit ambiant actuel. Mine Arnaud a fait des tests sonores et puis le bruit ambiant actuel, la nuit, je crois que c'est 42 et puis le jour, c'est 49. La limite de ces mesures-là, je ne les ai pas, à proximité de la mine.

5660 Nous, on conseille, effectivement que, on devrait respecter... ce n'est pas la norme ambiante qui a un effet sur la santé, c'est-à-dire c'est la norme ambiante qui a un effet sur la santé, ce n'est pas la norme comme telle. Ce n'est pas parce qu'ambiant c'est 42 que les gens ne subissent pas des effets sur la santé. Quelque part, il faut essayer de se rapprocher le plus possible de la norme qui est de 40. Ça, c'est notre position. Est-ce que la minière est capable d'atteindre ça ou sur quelle périphérie de son exploitation? C'est une autre affaire.

LE PRÉSIDENT :

5670 Est-ce que le ministère a déjà réalisé des études au Québec, que ça soit proche d'une mine ou proche d'une source sonore ou d'un projet?

M. MICHEL JULIEN :

5675 Il y en a une qui est en cours présentement à Malartic au niveau de la direction de Santé publique à cause du bruit, justement.

LE PRÉSIDENT :

Et elle est en cours?

5680

M. MICHEL JULIEN :

Elle est en cours.

5685

LE PRÉSIDENT :

Il n'y a aucune autre étude au Québec?

M. MICHEL JULIEN :

5690

Pas à ce que je sache. Il y a des études sur le bruit, d'autres éléments que des mines, là, comme des cours de triage à Lévis sur le bruit durant la nuit et ces choses-là.

LE PRÉSIDENT :

5695

Et puis qu'est-ce que ça donne comme résultat?

M. MICHEL JULIEN :

5700

Bien, ça donne que c'est élevé comme bruit et les recommandations de l'INSPQ puis du ministère, bien, c'est d'essayer de trouver des ententes.

LE PRÉSIDENT :

5705

Non, non, mais je parle, est-ce que l'INSPQ a réalisé des études?

M. MICHEL JULIEN :

Sur la santé comme telle?

5710

LE PRÉSIDENT :

Oui.

5715

M. MICHEL JULIEN :

Non, on n'en a pas. Pas à ce que je sache.

LE PRÉSIDENT :

5720

D'accord, merci.

Monsieur Biron. Donc, qu'est-ce que vous, de votre côté, vous allez faire pour réduire le plus possible les nuisances et les effets associés au bruit?

5725

M. FRANÇOIS BIRON :

5730

Donc, Monsieur le président, nous avons travaillé justement pour ne pas augmenter le niveau de bruit ambiant existant. Donc, nous avons pris des mesures d'atténuation pour réduire le bruit aux résidants. Donc, on va respecter le 49, le jour et le 42, la nuit. Si possible, en travaillant, en améliorant nos processus, on pourra peut-être réduire encore plus bas le niveau de bruit. Mais pour l'instant, nous partons avec le principe qu'on n'ajoute pas de bruit supplémentaire au bruit existant.

LE PRÉSIDENT :

5735

Et est-ce que c'est prévu dans le suivi environnemental?

M. FRANÇOIS BIRON :

5740

Et dans le suivi environnemental, nous allons avoir aussi deux stations de mesures pour s'assurer que nous sommes performants et nous permettre aussi de voir s'il y a d'autres mesures d'atténuation possibles pour réduire le niveau de bruit.

LE PRÉSIDENT :

5745

Comment s'est fait ce choix des deux stations?

M. FRANÇOIS BIRON :

5750

Compte tenu de la distance à couvrir au niveau de la mine par nos experts.

LE PRÉSIDENT :

5755

C'est le seul critère que vous avez utilisé, la distance?

M. FRANÇOIS BIRON :

Bien, avec les discussions aussi avec le ministère de l'Environnement, comme ça a été le

5760 cas pour les stations d'échantillonnage de l'air. Donc, il y a eu des discussions avec le ministère et avec nos experts pour s'assurer qu'on couvre bien l'ensemble du secteur.

LE PRÉSIDENT :

5765 Donc, la question, par exemple des vents dominants, n'a pas été prise en compte, des critères comme des écrans éventuels n'ont pas été pris en compte dans les choix des stations, pour le bruit?

M. FRANÇOIS BIRON :

5770 Bien, la butte-écran a été considérée aussi.

LE PRÉSIDENT :

5775 Non, non, pour le choix des stations, pour l'emplacement des stations.

M. FRANÇOIS BIRON :

5780 L'emplacement des stations a été fait surtout pour mesurer, calibrer le bruit près des résidences.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, c'est le seul critère?

5785 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

5790 Ça va, Madame?

Mme KARINE BOND :

5795 Oui, mais j'aimerais peut-être juste ajouter que le bruit que monsieur dit, a été mesuré sur environ 48 ou 72 heures. Quand on pense qu'une étude comme ça, en essayant de cerner, dans le fond, les impacts sur les gens, dans le fond, d'après l'Organisation mondiale de la santé, devrait durer environ un an ou devrait être étalée sur quatre saisons pour pouvoir, dans le fond, mesurer les impacts sur la santé humaine. Ce qu'ils ont fait, ils ne mesurent nullement les

5800 impacts sur la santé, ils ont mesuré le bruit qu'on entend présentement. Puis ce que j'ai déjà fait
remarquer au promoteur, c'est que le bruit qu'ils feraient subir par la mine de 49 et 42 décibels,
c'est un bruit en continu. La route 138 présentement n'émet pas un bruit en continu. Quand il y a
une van, oui, il y a un pic plus haut, mais quand il n'y a pas de véhicule, c'est calme. Tandis que
5805 là, maintenant, si la mine voyait le jour, on aurait toujours le son de la mine. Donc, l'accalmie
présentement elle ne serait plus là, et monsieur Biron avait acquiescé à ces questions, il m'avait
dit : « Oui, c'est exact. » Donc, j'aimerais faire dire qu'il n'y a pas vraiment...

LE PRÉSIDENT :

5810 Est-ce que dans le cadre de votre suivi, vous comptez procéder avec un LEQ, quoi, 24
heures, ou vous allez prendre également des LEQ 10 minutes, 5 minutes? Parce
qu'effectivement, quand un train passe, l'intensité du bruit augmente de façon très importante. Ça
dure le temps du passage du train, et puis ensuite, bien, le niveau de bruit baisse. Quelle est
votre approche pour faire ce suivi du bruit?

5815

M. FRANÇOIS BIRON :

Pour les suivis du bruit, Monsieur le président, autant les mesures qui ont été faites sur
place, ont été faites selon les normes, selon les directives qui sont établies par le ministère pour
5820 s'assurer d'avoir un standard. Donc, ce n'est pas nous qui avons imposé ou élaboré nos propres
critères d'évaluation, ça a été fait selon les règles de l'art. Pour la mesure de bruit, c'est une
mesure de bruit 24 heures.

5825

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça. Vous faites référence à quel ministère?

5830

M. FRANÇOIS BIRON :

Ministère de l'Environnement.

5835

LE PRÉSIDENT :

5840 Est-ce que le ministère de l'Environnement a consulté le ministère de la Santé pour voir
quelle est l'approche la plus intéressante d'un point de vue mesure du bruit en lien avec la santé?

5845

M. MICHEL DUQUETTE :

5850 Dans notre consultation, il y a un expert au ministère de l'Environnement qui regarde les
aspects bruits, il est malheureusement pas avec nous. Puis le ministère de la Santé est consulté

5855

sur tout son mandat, en fait. Donc, s'il a des commentaires à effectuer sur le bruit, c'est libre à eux de le faire.

LE PRÉSIDENT :

5845

Donc, pour le ministère de la Santé, la problématique des bruits discontinus...

M. MICHEL JULIEN :

5850

Elle demeure.

LE PRÉSIDENT :

5855

Pardon?

M. MICHEL JULIEN :

5860

Elle demeure.

LE PRÉSIDENT :

Elle demeure?

5865

M. MICHEL JULIEN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

5870

Mais si elle demeure, comment on peut demander...

M. MICHEL JULIEN :

5875

Nous, on est là en conseil. Tout ce qu'on peut conseiller au promoteur, c'est de se rapprocher le plus possible de la norme résidentielle qui est de 40 la nuit.

LE PRÉSIDENT :

5880

Oui, mais cette norme-là ne tient pas compte des bruits discontinus.

M. MICHEL JULIEN :

5885 Là, je ne connais pas la norme du ministère comme telle, si c'est du bruit continu ou c'est du bruit ponctuel.

LE PRÉSIDENT :

5890 Il n'y en a pas. Je vous parle en termes de préoccupations santé.

M. MICHEL JULIEN :

Oui.

5895 **LE PRÉSIDENT :**

Une valeur de bruit sur 24 heures, elle occulte, elle rend non visibles les petites fluctuations qui peuvent avoir lieu.

5900 **M. MICHEL JULIEN :**

Ah, bien, ça, on a posé le questionnement au promoteur, qu'on trouvait que deux jours de mesures en été, sans connaître les conditions climatiques, que c'était assez limité pour pouvoir faire une modélisation par après. Le problème demeure encore.

5905

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

5910 En fait, c'est ça. J'aimerais comprendre de la part du ministère de l'Environnement, vous dites quelles sont les prescriptions quant à la durée des mesures de bruit pour établir le bruit? En d'autres mots, ce que je comprends, c'est : on fait une mesure 24 heures et puis c'est ça la norme?

M. MICHEL DUQUETTE :

5915 Bien, c'est généralement ça. Évidemment, il y a des zones de sensibilité. Il y a quatre différents niveaux qui sont établis.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

5920 Mais le bruit de fond d'une communauté, ce n'est pas 24 heures, ça peut être sur une année complète. Donc, le portrait de la norme, c'est 24 heures, c'est ce que je comprends?

M. MICHEL DUQUETTE :

5925 Bien, c'est le bruit de fond, ou il peut y avoir une donnée fixe qui est utilisée.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

5930 Mais 24 heures la semaine, 24 heures la fin de semaine, 24 heures dans les vacances d'été.

M. MICHEL DUQUETTE :

5935 Je ne pourrais pas vous dire.

Mme KARINE BOND :

Durant les vacances de la construction.

5940 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

La circulation, l'été, à Sept-Îles, c'est une chose, la circulation à l'hiver, c'est une autre. Je ne comprends pas la norme. C'est ce que je voudrais...

5945 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Ça, il faudrait que je demande à mon expert en bruit pour vous répondre. Je vais prendre la question en délibéré parce que ce n'est pas évident, là, c'est très technique.

5950 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Mais actuellement c'est 24 heures, c'est ça?

M. MICHEL DUQUETTE :

5955 La norme de référence est basée sur 24 heures. Est-ce que le bruit de fond est établi sur 24 heures? Ça, je ne pourrais pas vous dire.

LE PRÉSIDENT :

5960 Je pense que je ne peux pas aller plus loin.

Mme KARINE BOND :

5965

Parfait. Mais je comprends qu'on va avoir d'autres réponses à venir?

LE PRÉSIDENT :

5970

Oui.

Mme KARINE BOND :

5975

Merci.

LE PRÉSIDENT :

D'autres questions peut-être aussi.

5980

Mme KARINE BOND :

Oui, sûrement. Merci.

LE PRÉSIDENT :

5985

Monsieur Yves Perron.

M. YVES PERRON :

5990

Bonsoir, Monsieur Zayed et les commissaires. Ma première question touche en fait toute la documentation, en fait, que Mine Arnaud a mise à la disposition de la population. On parle là-dessus des préconsultations, les études d'impact, les compléments aux études d'impact.

5995

Moi, j'ai questionné Mine Arnaud sur, en fait, un document que je leur avais envoyé, sur lequel ils m'ont émis des réponses. Par contre, dans les documents de l'étude d'impact ou les compléments ou n'importe quoi, je ne retrouve pas mes questions ni les réponses de Mine Arnaud. Alors, j'aimerais poser la question à Mine Arnaud : pourquoi? Et est-ce que je suis le seul citoyen qui a posé des questions au promoteur, qui a eu des réponses, et les réponses ne sont pas publiques?

6000

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Brion.

6005

M. FRANÇOIS BIRON :

6010

Écoutez, nous avons mis toutes les questions du public sur notre site Web auquel nous avons répondu. Je vais vérifier qu'est-ce qui s'est passé dans votre cas. Est-ce que c'est vraiment le cas ou elles sont agglomérées avec d'autres réponses qu'on a incorporées avec celles du public.

6015

LE PRÉSIDENT :

Il faudrait aussi qu'ils soient sur le site Web du BAPE. Donc, si jamais vous avez des informations, des documents qui n'ont pas été déposés au BAPE, je vous demanderais de les déposer.

6020

M. FRANÇOIS BIRON :

Je vais revérifier, Monsieur le président, mais je crois que toutes les réponses aux questions du public sont déposées aussi. Et dans le cas de monsieur Perron, on va demander une vérification et revenir demain avec une réponse.

6025

LE PRÉSIDENT :

Merci.

6030

M. YVES PERRON :

Je vais vous laisser mes questions à la commission, si vous voulez. Je les dépose à l'arrière ou ici?

6035

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez les déposer à madame Poliquin.

6040

M. YVES PERRON :

6045

Oui, d'accord. Entre autres, une de mes questions qui étaient dans le document, mes questions que j'avais présentées. Et là-dessus j'aimerais qu'on fasse peut-être une clarification au niveau de la commission, au niveau des ministères qui sont ici. J'aimerais voir la différence, dans un projet minier, entre ce qu'on appelle une directive, une norme, et savoir, lorsqu'un projet reçoit son aval, son certificat d'autorisation, qu'est-ce qui a force de loi? Parce qu'on parle beaucoup de la norme 019, laquelle j'ai lue, consultée, et cetera. Mais lorsque le projet est en marche, la norme 019, en fait c'est strictement une atteinte, un objectif à atteindre. Mais comment

on peut faire la différence, dans ce qui va être présenté au final, et sécuriser en fait les citoyens sur qu'est-ce qui sera force de loi, norme, les choses claires et établies?

LE PRÉSIDENT :

6050

Monsieur Duquette.

M. MICHEL DUQUETTE :

6055

Oui. En fait, je pense qu'on pourrait avoir un élément de réponse du côté de monsieur Francis Perron. Je pourrai compléter à la limite avec les autorisations en tant que telles.

M. FRANCIS PERRON :

6060

La question est excellente. En fait, la directive 019, c'est un document qui va prescrire les attentes du ministère face à un projet minier. Et donc, là, on parle, dans notre jargon on utilise l'expression « Exigence environnementale ». Effectivement, la directive 019, ce n'est pas un règlement, ce sont des attentes de la part du ministère de l'Environnement face à un projet minier.

6065

Lorsqu'on intègre ces exigences-là dans un certificat d'autorisation, ça devient un engagement légal entre l'entreprise minière et nous.

LE PRÉSIDENT :

6070

Et donc une norme.

M. FRANCIS PERRON :

6075

Et là, ça devient effectivement ce qu'on pourrait appeler une norme, effectivement. On entre aussi dans la question de l'attestation d'assainissement. C'est une notion qu'on n'a pas encore abordée jusqu'à présent. C'est que l'attestation d'assainissement, là aussi c'est encore une fois un document officiel du gouvernement, du ministère de l'Environnement avec l'entreprise où on va codifier là-dedans les normes environnementales. Là, effectivement ce sont des normes environnementales, dans l'attestation d'assainissement qui va être signifiée à l'entreprise. On va s'entendre sur les seuils acceptables à ne pas dépasser dans l'effluent et pour beaucoup de sujets qui traitent de l'environnement. Donc, on parle de matière résiduelle. On va parler, donc, d'effluent minier. On va parler d'exigence de bruit. On va parler de poussière, enfin, de toutes sortes de sujets qui ont une connotation environnementale et qui vont être codifiés dans l'attestation d'assainissement. Et qui est valable, l'attestation d'assainissement lorsqu'il s'agit d'un projet minier qui débute, qui est valable pour 10 ans.

6085

6090 L'attestation d'assainissement est valable pour 10 ans. Elle a un caractère renouvelable. Donc, il s'enclenche un processus de discussion avec l'entreprise en cours de route. Parce qu'on sait que ce projet-là, il va avoir lieu sur plusieurs décennies; on parle de 23 ans d'exploitation. Donc, il va y avoir plusieurs attestations d'assainissement qui vont être signifiées à l'entreprise. Et c'est un processus d'amélioration continue.

6095 Autrement dit, on codifie nos attentes en termes de normes environnementales dans l'attestation d'assainissement. Et en cours de route, s'il y a des améliorations à faire, on va les exiger et on va modifier l'attestation d'assainissement en conséquence pour qu'elle soit ajustée avec le temps, et aussi en considérant l'avancée, les percées technologiques de traitement ou d'assainissement des eaux, ou de tout autre sujet qui touche l'environnement.

6100 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur. Alors, voilà, merci.

M. YVES PERRON :

6105 Est-ce que je peux y aller d'une autre question?

LE PRÉSIDENT :

6110 Bien, écoutez...

M. YVES PERRON :

Ça sera en relation directement avec ce que je viens de discuter.

6115 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a déjà 12 personnes après vous.

M. YVES PERRON :

6120 C'est court, Monsieur Zayed, laissez-moi une petite chance.

LE PRÉSIDENT :

6125 Mais c'est la réponse qui est longue.

M. YVES PERRON :

6130

Elle ne sera pas tellement longue. Écoutez, dans la directive 019, il n'existe aucune mention touchant les milieux marins. Y a-t-il une omission à cet égard dans la directive? Existe-t-il, à votre connaissance, d'autres projets miniers de cette ampleur donnant sur le Saint-Laurent et leur impact sur une baie naturelle telle celle de Sept-Îles? Est-ce que toutes les mesures de protection ont été tenues en compte pour ce récepteur aquatique?

6135

LE PRÉSIDENT :

Je suis très heureux de voir que votre question est très courte. Je vais demander une réponse assez circonscrite à monsieur Duquette.

6140

M. MICHEL DUQUETTE :

Bien, en fait, je laisserais répondre encore monsieur Perron.

6145

M. FRANCIS PERRON :

6150

On l'a mentionné encore un peu plus tôt dans la soirée que, nous, ce qui nous intéresse, on travaille toujours en amont, le plus possible près de la source d'émission de contaminants. Pour ce qui est des effluents en tant que tels, on travaille vraiment à l'effluent minier lui-même, au point de rejet. C'est lui qui nous intéresse. Parce que le milieu qui est impacté directement, ça va être le ruisseau Clet. C'est lui qui va être impacté directement.

6155

Et donc, on cherche à diminuer les apports en contaminants dans ce milieu-là, qui nous intéresse davantage. Et ce faisant, si celui-là il est bien protégé, c'est bien clair que, par voie de conséquence, le milieu plus gros encore qui constitue la baie de Sept-Îles ou, enfin, un milieu marin, normalement si le petit récepteur est protégé, le gros qui est en aval va l'être davantage également. Il va l'être lui aussi par voie de conséquence.

6160

Et j'ajouterais aussi qu'un des éléments importants qu'on considère, c'est la toxicité. La toxicité aiguë, c'est : on exige de la part d'un exploitant minier qu'il ne génère pas d'effluent minier toxique à l'effluent. Ça, c'est clair et net. Ça, tous les exploitants miniers connaissent cette exigence-là, c'est même une norme, en fait, environnementale, celle-là, de ne pas générer un effluent minier toxique.

6165

S'il n'est pas toxique dans le milieu récepteur, le petit milieu récepteur qui s'appelle le ruisseau Clet dans ce cas-ci, par voie de conséquence, dans la baie elle-même, on ne générera pas d'effluents miniers toxiques là non plus.

LE PRÉSIDENT :

6170

Merci, Monsieur. Merci, Monsieur.

M. YVES PERRON :

6175

Merci.

LE PRÉSIDENT :

6180

Monsieur Laurent Fortier.

M. LAURENT FORTIER :

6185

Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir, Mesdames les commissaires. Bonsoir tout le monde. Il y a quelques mois, lors d'un conseil municipal, monsieur le maire nous a dit que le BAPE allait répondre à toutes nos questions. Est-ce que ce sera la réalité?

LE PRÉSIDENT :

6190

Je pense que vous confondez des rencontres d'information. Effectivement, il y a eu des personnes du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui se sont présentées ici à deux reprises, je crois, qui ont rencontré la population pour donner toute l'information possible sur le processus qui démarrait, et ça a eu lieu effectivement. Mais il ne s'agissait pas... je pense que vous faites erreur en pensant que le maire parlait de la commission d'enquête. Donc, il y a eu juste confusion.

6195

La commission d'enquête ne donne aucune information. Aucune. La commission d'enquête, en même temps que vous, pose des questions pour comprendre le dossier, et la commission d'enquête rédige son rapport à la fin de son mandat pour éclairer le gouvernement. C'est le seul moment où la commission va s'exprimer. Elle s'exprime uniquement dans son rapport.

6200

M. LAURENT FORTIER :

6205

O.K. Par rapport à ce même rapport, Monsieur, toutes les études manquantes, comment allez-vous faire pour vous faire une idée ou faire un rapport complet sur une possible réalisation d'un projet d'une telle envergure?

6210

LE PRÉSIDENT :

6215

Écoutez, c'est déjà arrivé dans certains dossiers où la commission arrive au constat qu'il manque trop d'information pour pouvoir asseoir une recommandation solide. Et donc, c'est déjà arrivé dans même des dossiers que j'ai traités où le ministre, le gouvernement n'a pas donné suite, jusqu'à maintenant d'ailleurs, parce que le dossier était incomplet. Nous travaillons avec l'information que nous avons. Alors, si on nous donne une information partielle, bien, c'est une information avec laquelle on va composer, mais pour arriver à la conclusion de dire : « Il manque des données. »

6220

M. LAURENT FORTIER :

Je comprends votre réponse. Monsieur le président, est-ce que je peux, j'aimerais m'exprimer sur une réalité qui se passe présentement ici à l'égard de ce projet, là.

6225

LE PRÉSIDENT :

Qui précède une question?

6230

M. LAURENT FORTIER :

6235

Ça va précéder une question, oui. D'entrée de jeu, le promoteur s'est situé à 25 kilomètres de la ville de Sept-Îles. Maintenant, il reconnaît être à 7 kilomètres d'Uashat, à 8 point quelques kilomètres du centre-ville. Mais est-ce que le promoteur sait qu'il est à 3,25 kilomètres du parc Ferland qui représente une population de 5 500, à part de l'augmentation potentielle sous peu. C'est donc aussi gros que Fermont en termes de population, aussi gros que la ville de Port-Cartier qui se disent des villes. Pourquoi toujours se référer au centre-ville de Sept-Îles. Ça fait du monde, là, à part des riverains.

6240

L'autre chose que je constate, parce que moi j'habite le secteur du grand Arnaud, je constate que ceux qui ont à traiter du dossier, d'entrée de jeu, ont été mal informés, puis je ne les vois pas parcourir le territoire. Moi j'habite le territoire, j'ai déjà informé le MDDEP, j'aurais été leur accompagnateur pour visiter ce territoire. La pollution qu'on connaît ici. Tous les dégâts qui ont été faits, puis ils n'ont pas accepté l'offre que je leur ai faite; pourtant j'étais bénévole. On travaille bénévolement sur ce dossier-là depuis que le promoteur en a fait mention. On s'est fait tromper. On s'est fait tromper.

6245

LE PRÉSIDENT :

6250

Mais, Monsieur Fortier, je dois vous arrêter. Je pense que l'heure est tardive, donc je suis un peu moins...

M. LAURENT FORTIER :

Je le comprends, mais je vais m'exprimer plus tard.

6255 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, tout à fait. Vous aurez une plateforme juste pour ça.

M. LAURENT FORTIER :

6260

Mais, Monsieur, si on avait à mettre un bateau de cette ampleur-là, il y en aurait plusieurs – puis là, c'est de notre santé qu'il s'agit, c'est notre environnement, c'est notre air, c'est notre eau –
je pense qu'il y aurait beaucoup de coulisses parce que les soudures n'ont pas suffisamment vérifié.

6265

LE PRÉSIDENT :

Donc, on va considérer ça comme une belle métaphore. Monsieur Marc Dallaire.

6270

M. MARC DALLAIRE :

Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir, Mesdames. Je me présente comme citoyen de Sept-Îles, habitant Sept-Îles depuis 40 ans puis espérant continuer à vivre à Sept-Îles. J'ai simplement une question à adresser. Je vais vous l'adresser à vous. Je ne sais pas qui va pouvoir me répondre. Moi j'aimerais, disons allons dans le temps, on a le projet. J'aimerais me faire éclairer sur le pouvoir, les pouvoirs d'un comité de suivi lorsqu'il y a un non-respect des engagements du promoteur. Parce qu'on en parle à l'occasion d'un fameux comité de suivi qui va, disons, qu'on va faire une continuité du projet et puis durant la vie du projet.

6275

6280

LE PRÉSIDENT :

Oui. Je vais commencer par le promoteur. Ça va me donner le temps de réfléchir à quelle autre personne je vais demander de répondre aussi. Alors, Monsieur Biron, jusqu'à quel point le comité de suivi a un pouvoir pour se positionner ou pour amener Mine Arnaud à se repositionner par rapport à des non-respects d'engagement?

6285

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, Monsieur le président, le comité, par son nom, c'est un comité consultatif et de suivi. Donc, l'information va être transmise à livre ouvert au comité. Et advenant un dépassement ou

6290

une problématique quelconque, les explications vont suivre et les plans d'action aussi mis en place vont être discutés avec le comité.

6295

Alors, le comité a plutôt un pouvoir, je dirais, d'ordre moral plutôt que législatif, mais c'est dans le but de bien arrimer toutes les problématiques d'une opération telle que Mine Arnaud avec les préoccupations de la population. Donc, il s'agit d'un lieu qui permet les échanges, qui permet aussi d'apporter des solutions à une problématique quelconque, avec les gens du milieu.

6300

LE PRÉSIDENT :

Qui fera partie du comité de suivi?

6305

M. FRANÇOIS BIRON :

C'est une représentativité des gens du milieu, de diverses catégories, diverses organisations.

6310

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que le ministère a des liens, le ministère de l'Environnement?

6315

M. FRANÇOIS BIRON :

Non. Ce sont des gens du milieu. Il n'y a pas de ministère.

6320

LE PRÉSIDENT :

La ville de Sept-Îles?

6325

M. FRANÇOIS BIRON :

Un représentant de la ville de Sept-Îles, oui.

6330

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pouvez nous fournir la composition du comité de suivi?

M. FRANÇOIS BIRON :

6335

En fait, nous avons identifié les diverses catégories telles que le secteur récréotouristique, économique, santé, social, environnement, les riverains, les résidents à proximité et le secteur politique municipale.

LE PRÉSIDENT :

6340

Et est-ce que cette composition-là doit être approuvée par une instance quelconque?

M. FRANÇOIS BIRON :

6345

Pas à ma connaissance, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

6350

Et est-ce que vous avez défini exactement la responsabilité du comité de suivi?

M. FRANÇOIS BIRON :

Ce travail est en cours actuellement.

6355

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous comptez le terminer bientôt?

M. FRANÇOIS BIRON :

6360

Oui, parce que nous voulons transmettre à la population justement la structure du comité, définir, expliquer les groupes qui vont en faire partie. Et, par la suite, commencer la sélection des gens qui vont se greffer au comité, pour la fin de l'année.

6365

LE PRÉSIDENT :

Ah! J'allais vous dire : pensez-vous que le cadre théorique pourrait être fait d'ici deux semaines?

6370

M. FRANÇOIS BIRON :

C'est beaucoup à demander ce soir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

6375

Je dis bien le cadre théorique.

M. FRANÇOIS BIRON :

6380

Le cadre théorique oui.

LE PRÉSIDENT :

6385

Pas les personnes, mais la composition, la responsabilité, les fonctions, le mécanisme de fonction?

M. FRANÇOIS BIRON :

6390

Oui. Je pourrais vous déposer dans deux semaines.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

6395

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Quelle sera la place des citoyens qui ne seront pas membres d'un groupe, d'une formation, d'un organisme? Je veux dire, y a-t-il un mécanisme pour que ce soit des citoyens de la base qui puissent participer à ce comité? Ça, c'est ma première question.

6400

M. FRANÇOIS BIRON :

Ce que nous prévoyons, c'est environ 9 personnes sur le comité dont un siège est réservé aux citoyens.

6405

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Un citoyen ordinaire. Puis ensuite, dans votre cadre, est-ce que vous avez déjà envisagé un mécanisme permettant de donner suite aux recommandations de ce comité-là?

6410

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui. Pour vous donner peut-être plus de détails, je pourrais inviter notre directrice des communications à vous élaborer davantage sur le mécanisme.

6415

Alors, j'inviterais peut-être Kateri Jourdain.

Mme KATERI C. JOURDAIN :

6420

Monsieur le président, Mesdames les commissaires. Alors, je vais vous faire une courte présentation du travail, dans le fond, qui est fait jusqu'à présent par rapport au comité consultatif et de suivi. L'objectif principal, d'entrée de jeu, j'aimerais vous dire qu'on travaille avec un consultant qui est spécialisé dans ce genre de processus-là.

LE PRÉSIDENT :

6425

J'aimerais juste m'assurer d'une chose, c'est une présentation formelle? Parce qu'à cette heure-ci, là... on voulait juste les réponses

Mme KATERI C. JOURDAIN :

6430

O.K. Donc, la dernière question, parce qu'il y en a eu quelques-unes par rapport au comité, est-ce que vous pouvez me la rappeler la dernière?

LE PRÉSIDENT :

6435

Oui.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

6440

Dans le cadre de la mise en place de ce comité-là, est-ce qu'il y a un mécanisme formel qui permet de s'assurer que les recommandations du comité seront respectées, puis est-ce que ces recommandations-là seront publiques quelque part?

Mme KATERI C. JOURDAIN :

6445

Oui. C'est prévu. Pour ce qui est élaboré jusqu'à présent, parce qu'on travaille pour le moment avec un consultant pour une tierce partie, dans le fond, pour pouvoir nous accompagner dans cette démarche-là. Donc, c'est sûr que, là, on a élaboré une base à ce comité-là. Ce qui est prévu, c'est que les différents représentants des secteurs qui ont été nommés vont être proposés par leur secteur même. Et il y aurait deux places, dans le fond, pour les citoyens.

6450

Et les membres du comité pourront, par un processus de sélection qui sera défini par le comité par lui-même, choisir les membres représentants du citoyen. Comme le disait monsieur Biron tout à l'heure par rapport aux recommandations, les objectifs du comité de suivi, c'est bien

6455 sûr d'accompagner Mine Arnaud, de suivre l'évolution du projet, suivre la performance du projet et le respect des engagements.

6460 Donc, on veut, par ce comité-là, trouver des solutions et il y aura aussi les communications qui seront faites à la population, de par les gens qui sont à la table de ce comité-là, qui transmettront aussi l'information et par manière aussi plus formelle.

LE PRÉSIDENT :

6465 Juste une petite clarification. C'est un ou deux représentants des citoyens?

Mme KATERI C. JOURDAIN :

Deux.

6470 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que vous avez dit : deux. Monsieur Biron a dit : un.

Mme KATERI C. JOURDAIN :

6475 Oui. Je vais amener une précision à ça. On parle d'un nombre à peu près de 12 participants maximum. Il faut quand même avoir un nombre où on puisse travailler, un nombre quand même qui nous permet d'avoir des échanges et de travailler. Donc, on parle d'environ 12 personnes et 2 personnes qui viennent du milieu citoyen.

6480 **LE PRÉSIDENT :**

C'est clair. Est-ce que ça va?

6485 **M. MARC DALLAIRE :**

Oui. Si je comprends bien, ce comité-là, c'est sur une base volontaire du promoteur, d'après ce que je peux voir. Ce n'est pas une exigence du ministère ou ce n'est pas quelque chose qu'on retrouve à tous les projets, je pense?

6490 **LE PRÉSIDENT :**

6495 Est-ce que, Monsieur Duquette, c'est normalement une démarche presque obligatoire, quasi obligatoire maintenant?

M. MICHEL DUQUETTE :

6500 Monsieur le président, dans le cas présent, Mine Arnaud a déjà pris l'engagement de créer ce comité consultatif et de suivi et, dans le fond, le fait qu'il ait pris l'engagement par écrit via les documents qui ont été déposés, dans le cas où il y aurait un décret, ces documents-là sont cités à la condition 1, puis ils deviennent une exigence. Donc, le promoteur doit faire ce qu'il s'est engagé de faire. Par contre, là, je ne pourrais pas vous dire sur tout le détail de qu'est-ce que devrait composer le comité et tout ça. C'est effectivement des détails que je n'ai pas. Mais il a pris l'engagement de le faire. Donc, ça deviendrait une condition à respecter.

6505 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ce que vous entendez, c'est que le ministère aurait déjà en main une composition classique du comité de suivi?

6510 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Bien, c'est sûr qu'on pourrait dire qu'il y a des compositions classiques, là, on peut s'entendre qu'il faut qu'il y ait...

6515 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous vous assurez que la proposition du promoteur la respecte?

6520 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Non, mais je ne pourrais pas... on va peut-être avoir à se positionner à ce niveau-là, mais ça, ça n'a pas été fait encore.

6525 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Ça va?

6530 **M. MARC DALLAIRE :**

Oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

6535 Merci à vous.

M. MARC DALLAIRE :

Je vais laisser la place à un autre. J'ai juste une question.

6540

LE PRÉSIDENT :

Merci. Madame Élisabeth Cormier.

6545

Mme ÉLISABETH CORMIER :

Alors, ma question, c'est en référence au complément numéro 8 à la page 22 et la question 23. Est-ce qu'il y a d'autres affluents que le ruisseau Clet?

6550

LE PRÉSIDENT :

Sur le territoire?

6555

Mme ÉLISABETH CORMIER :

Bien, le bassin. Si on peut voir la carte des bassins versants pour la rivière Hall. La carte des bassins versants que vous avez dans votre dernière circulaire que vous avez envoyée aux citoyens. Est-ce qu'on peut voir cette carte-là? À la page 6. La circulaire qu'ils ont envoyée au mois d'août 2013. Est-ce qu'il y a d'autres affluents que le ruisseau Clet?

6560

LE PRÉSIDENT :

Sur le territoire de la mine?

6565

Mme ÉLISABETH CORMIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

6570

Monsieur Biron.

M. FRANÇOIS BIRON :

6575

Je m'excuse, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

6580 Est-ce qu'il y a d'autres affluents sur le territoire, autre que le ruisseau Clet?

M. FRANÇOIS BIRON :

6585 Non. Le seul effluent, Monsieur le président, c'est le ruisseau Clet.

LE PRÉSIDENT :

Mais je ne suis pas sûr de comprendre. Vous, vous parlez d'effluent?

6590 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

6595 Vous, vous parlez d'affluent?

Mme ÉLISABETH CORMIER :

6600 Ah bien! Effluent.

M. FRANÇOIS BIRON :

6605 C'est bien effluent. Donc, dans le projet, il y a seulement une sortie pour l'eau excédentaire, et c'est via le ruisseau Clet. Tout le reste de l'eau est captée dans les fossés de dérivation et ramenée vers le bassin de sédimentation. Donc, il n'y a pas d'autre sortie d'eau provenant du site.

Mme ÉLISABETH CORMIER :

6610 Alors, le ruisseau R10 dont l'eau ne sera pas filtrée et que l'eau va être directement rejetée dans le ruisseau R10, ce n'est pas un affluent?

M. FRANÇOIS BIRON :

6615 Le R10 n'est pas considéré un effluent. On ne voit pas très bien, c'est pâle sur la carte.

Mme ÉLISABETH CORMIER :

6620

Non, on ne voit pas très bien.

M. FRANÇOIS BIRON :

6625

Mais vous l'avez devant vous. Autour des digues de retenue du parc à résidus, il va y avoir un fossé qui va collecter l'eau résiduelle à la base et va être repompée au bassin de sédimentation. Donc, il n'y a pas d'eau en provenance du parc à résidus qui va s'écouler dans le R10.

LE PRÉSIDENT :

6630

Par contre, le ruisseau 10 et 11 d'ailleurs, leur bassin versant va être réduit de façon assez importante, c'est bien ça?

M. FRANÇOIS BIRON :

6635

Oui, oui. Ces deux ruisseaux vont être réduits par l'emprunt qu'on fait sur les bassins versants par le parc à résidus.

LE PRÉSIDENT :

6640

De l'ordre d'à peu près 40% pour le 10, 60 % pour le 11?

M. FRANÇOIS BIRON :

6645

De 40 ou 50% selon le cas.

Mme ÉLISABETH CORMIER :

6650

Alors, si je reprends directement la question numéro 23 :

« Les eaux de la station de pompage numéro 2 peuvent être directement rejetées au ruisseau R10. L'initiateur doit s'engager à envoyer directement ces eaux au système de traitement des eaux minières avant leur rejet puisqu'elles sont considérées comme potentiellement contaminées par les infrastructures minières. »

6655

Si je prends votre réponse :

6660 « Si les concentrations respectent les critères de rejet à l'environnement fixés par le
ministère de l'Environnement, les eaux seront alors rejetées directement à l'environnement soit
vers le ruisseau R10. Cette stratégie a pour but de minimiser les eaux à traiter et de minimiser
l'impact de diminution du débit du ruisseau R10. »

6665 C'est quoi, là, la stratégie de minimiser les eaux à traiter, alors que l'eau peut être
potentiellement contaminée?

LE PRÉSIDENT :

6670 Monsieur Biron.

M. FRANÇOIS BIRON :

6675 Alors, dans le cas présent, il faut faire la démonstration sur un nombre d'années, sur
plusieurs années, que la qualité de l'eau collectée dans les bassins, dans les fossés collecteurs
respecte la directive 019 et respecte également les objectifs de rejets environnementaux. C'est à
ce moment-là qu'avec la permission du ministère de l'Environnement, il sera possible de rejeter
l'eau via R10 et R11. Mais au départ, ce n'est pas notre objectif, c'est de repomper vers le bassin
de sédimentation, s'assurer qu'on a un contrôle de notre opération avec un effluent.

6680 Donc, plus tard, lorsque le projet va évoluer, toujours de concert avec le suivi fait avec les
gens du ministère de l'Environnement, dans certains cas, il est possible, lorsqu'on rencontre tous
les critères, de rediriger une partie de cette eau-là qui rencontre les normes vers un autre
ruisseau. Mais pour l'instant, ce n'est pas les principes de base que nous utilisons.

6685 **Mme ÉLISABETH CORMIER :**

Mais le suivi va se faire par une visite impromptue une fois par année? C'est quoi le suivi
de ça? Pour être sûr que l'eau n'est pas contaminée quotidiennement, là.

6690 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Alors, le suivi, c'est que toutes les analyses sont transmises régulièrement, sur une base
pratiquement quotidienne et hebdomadaire au ministère de l'Environnement.

6695 **Mme ÉLISABETH CORMIER :**

Quotidienne, O.K. Ensuite, j'aimerais savoir...

6700

LE PRÉSIDENT :

Madame, je vous arrête. Ça fait déjà plus que deux questions.

6705

Mme ÉLISABETH CORMIER :

Non. C'était tout en lien avec l'eau du R10.

6710

LE PRÉSIDENT :

Non, mais sur ce thème-là, vous pouvez poser 10 questions, 12 questions, mais ça va être toujours sur le même thème. Écoutez, je veux vraiment m'assurer qu'avant de terminer la première soirée, le maximum de gens auront posé leurs questions. Par contre, il y a des crochets, peut-être qu'il y a des gens qui ont quitté. Mettons, monsieur Paul Bouffard, est-ce qu'il est ici?

6715

M. PAUL BOUFFARD :

Oui.

6720

LE PRÉSIDENT :

Ah, je pensais qu'il avait quitté. Donc, je pense je vais devoir vous arrêter, Madame.

6725

Mme ÉLISABETH CORMIER :

D'accord. Je considère avoir posé une question.

6730

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Bouffard.

6735

M. PAUL BOUFFARD :

En tout cas, je vous lève mon chapeau pour votre patience. C'est toute une soirée. Mon préambule ne sera pas compliqué, c'est plus de voir un peu la répercussion à savoir, on a parlé des travailleurs où ils allaient rester puis tout ça, tantôt. Mes deux questions sont dans le même sens parce que ça revient un peu à, si on est tous dans le même secteur, on vit toutes les mêmes affaires.

6740

En rapport avec la main-d'œuvre, ma question est au promoteur, est-ce qu'il y aura des emplois locaux? On en a parlé tantôt, mais est-ce que le fly in, fly out a été évalué?

LE PRÉSIDENT :

6745

Monsieur Biron, la question est très claire.

M. FRANÇOIS BIRON :

6750

Alors, Monsieur le président, compte tenu qu'il y a un bassin de travailleurs dans la région de Sept-Îles et de la Côte-Nord suffisant pour répondre à nos besoins, nous n'avons pas inclut de fly in, fly out dans nos opérations.

M. PAUL BOUFFARD :

6755

Ça fait que ce n'est pas dans les plans. L'autre chose, c'est par rapport au siège social de Mine Arnaud. J'aimerais savoir où il va être, ou j'espère qu'il va être dans la région, pour qu'ils vivent les mêmes préoccupations qu'on pourrait avoir quand les décideurs ou les preneurs de décisions sont dans le même bain, puis qu'on les rencontre à l'épicerie autrement dit.

6760

LE PRÉSIDENT :

Si le projet était autorisé, est-ce que vous avez l'intention d'avoir un bureau chef à Sept-Îles ou au Canton Arnaud?

6765

M. FRANÇOIS BIRON :

En fait, nous avons déjà un bureau à Sept-Îles et si le projet va de l'avant, le bureau principal, le bureau où toutes les décisions sont prises, va être au site même des opérations.

6770

M. PAUL BOUFFARD :

Très bien. Parfait.

LE PRÉSIDENT :

6775

Merci, Monsieur. Madame Marjolaine Bezeau.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

6780

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame.

6785 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

6790 La nuit va être courte. Mon nom est Marjolaine Bezeau. Je demeure dans le Canton Arnaud sur la rue Longue-Épée. Il y a un peu plus de 20 ans maintenant, nous avons choisi ce secteur pour développer de l'agriculture. Ma famille et moi voulions développer des projets, on a développé des projets. On a reçu beaucoup des classes de primaire, parce que j'ai développé des jardins en autofertilité, style permaculture. Et nous avons essayé beaucoup de choses pour savoir qu'est-ce qui poussait sur la Côte-Nord. Et j'ai développé des vergers, des potagers et des plantes médicinales également. De par ma formation, c'est un projet intéressant pour notre famille vu que je suis technicienne en bioconservation du milieu rural de l'ITA de la Pocatière.

6795 C'est sûr qu'au fil des années, on avait comme projet de développer encore. Et là, mes inquiétudes sont les mêmes un peu que ce monsieur Turcotte a apporté du végétarien tantôt. Comme on reçoit beaucoup de classes, je donne aussi des ateliers de la formation, et on reçoit des groupes comme les scouts, mes inquiétudes allaient sur la consommation de ces produits-là que je transforme également, que je vends, que je consomme personnellement, mais qu'on vend également.

6800 Et lorsque je reçois des classes de jeunes enfants, il est important pour moi de savoir quel va être l'impact de la consommation de ces produits-là pour des jeunes enfants également, et pour mes propres petits-enfants également, qui viennent chez nous et qui vont avoir accès au jardin, au sol et à l'eau de la baie également.

6805 Donc, quand le promoteur nous dit qu'il n'y a aucune substance toxique qui va être émise, j'aimerais savoir qu'est-ce qu'il veut dire exactement par rapport à ça?

6810 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Biron, d'abord, est-ce qu'il n'y aura aucune substance toxique qui sera émise?

6815 **M. FRANÇOIS BIRON :**

6820 Monsieur le président, nous avons transmis au ministère de l'Environnement, la liste de tous les éléments qui constituent le dépôt de Mine Arnaud qui contient l'apatite et tous les métaux associés. Dans les agents contaminants il n'y a pas de concentration qui permette justement une toxicité ou une contamination quelconque. Les concentrations, par exemple en uranium, sont

sous la limite de détection des appareils d'analyse, entre autres, ainsi que plusieurs autres éléments de ce type.

6825 Donc, il n'y a pas, dans les poussières qui pourraient être émises hors de la limite de propriété, il n'y a pas d'éléments toxiques à des concentrations telles qui mettraient en danger, par exemple, la culture de madame, ici.

LE PRÉSIDENT :

6830 Ce document auquel vous faites référence, je présume que vous l'avez déposé?

M. FRANÇOIS BIRON :

6835 Il est inclut dans l'étude d'impact, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

6840 Très bien. Pour le ministère de la Santé, est-ce que madame pourrait être rassurée, selon vous, devrait être rassurée?

M. MICHEL JULIEN :

6845 Je ne peux pas vous répondre sur cette question-là pour l'instant. Je n'ai pas de données pour pouvoir confirmer ou infirmer.

LE PRÉSIDENT :

6850 Est-ce que vous pourriez jeter un coup d'œil dans la matinée demain à ces concentrations-là?

M. MICHEL JULIEN :

Oui.

6855 **LE PRÉSIDENT :**

6860 Et aux substances elles-mêmes, pour savoir si elle devrait être inquiétée ou pas. Là, on parle vraiment, votre inquiétude se situe au niveau du fait que les enfants, vos petits-enfants peuvent manger ces produits?

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

6865 Bien, consommer les produits, les fruits, les légumes, dans les transformations que je peux
6870 faire également avec les plantes médicinales, le sol de mes jardins. Qu'on le veuille ou non, j'ai
eu des jeunes enfants, je peux vous dire qu'ils se sont mis de la terre dans la bouche, c'est
inévitable, et c'est correct. Mais maintenant, c'est ça, avec la poussière... moi, je demeure sur la
rue Longue-Épée. Donc, je vais être très près, bien, très près c'est relatif probablement pour bien
des gens, mais je vais être quand même être près, à un kilomètre du parc à résidus miniers, mais
6875 de la cellule sud de magnétite stannifère. Alors, il va y avoir des métaux. Avec la poussière qui va
être émise, la remise en suspension aussi, j'imagine avec les voitures qui peuvent passer, moi
qui vais travailler les sols aussi. Je passe du mois de mai jusqu'au mois d'octobre, je peux passer
jusqu'à 15 heures par jour à l'extérieur. Puis on avait des projets de famille pour agrandir
également. Ça, ça sera ma deuxième question tantôt. Mais on le respire, cet air-là. Donc, pour
moi, il est important de savoir...

6880 On est exposé comme être humain à un stress oxydatif naturel, juste en respirant. Mais
est-ce que ce stress oxydatif-là va être augmenté par la présence de certaines substances qui
vont être dans l'air.

LE PRÉSIDENT :

6885 Demain matin on ne siègera pas, mais demain après-midi, même si vous n'êtes pas là, je
vais toujours commencer par les questions qui sont restées...

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

Le matin?

6890 **LE PRÉSIDENT :**

Demain matin, on ne siège pas, mais demain après-midi, on siège.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

6895 Merci beaucoup. Parce que demain matin, ça va être difficile.

LE PRÉSIDENT :

6900 Oui, c'est parce qu'on y est déjà. Mais si jamais vous n'y étiez pas et que le sujet était
abordé, parce que je fais le suivi après chaque séance, bien, vous pourriez avoir quand même la
réponse dans les transcriptions.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

6905

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

6910

Donc, mais c'est ça, le représentant du ministère de la Santé va jeter un coup d'œil sur les concentrations, et va porter son appréciation.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

6915

O.K. Là, je n'ose pratiquement pas poser cette question-là, ça va être ma deuxième, puis je ne pourrai pas en poser une autre. Mais je la pose, parce que de toute façon je vais passer les jours qui viennent ici. J'aurai peut-être l'occasion de revenir. J'aimerais savoir, le lien de confiance est brisé.

LE PRÉSIDENT :

6920

Entre qui et qui?

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

6925

Entre moi et Mine Arnaud par rapport à certaines... je vois qu'il y a beaucoup d'études, beaucoup de choses qui n'ont pas été répondues parce que, depuis le tout début, je vais à toutes les séances. Je veux savoir si l'étude que le promoteur s'est proposé, bien, pas proposé, mais qu'il a dit qu'elle était en cours de route sur l'étude...

6930

LE PRÉSIDENT :

Toxicologique.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

6935

Oui, exactement. Est-ce que le ministère pourrait demander que ça soit fait par un parti indépendant que le promoteur, par une autre partie indépendante.

LE PRÉSIDENT :

6940

Monsieur Duquette, est-ce que vous pouvez exiger que l'étude soit réalisée par une firme de votre choix?

M. MICHEL DUQUETTE :

6945 Monsieur le président, ce n'est pas dans les pratiques du ministère d'imposer des
consultants ou d'autres experts au promoteur. C'est arrivé à de très rares occasions qu'on a fait
6950 faire des contre-expertises, mais c'est qu'on avait de sérieux doutes sur les données et la fiabilité
des résultats. Mais par contre, dans ce cas-là, puisque de un, on n'a pas exigé cette étude-là,
puis si elle est produite et déposée, c'est certain qu'on va en prendre connaissance et en tenir
compte le cas échéant, mais puisqu'en plus on ne l'a pas demandée, ça serait difficile d'aller
exiger des choses au promoteur dans le sens de choisir à sa place l'expert qui va effectuer cette
étude-là, dans le fond.

6955 **LE PRÉSIDENT :**

C'est clair. Ça va?

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

6960 Merci. Je vais revenir pour d'autres questions.

LE PRÉSIDENT :

6965 Oui, bien sûr, avec plaisir. Merci, Madame. Monsieur Michel Lessard.

M. MICHEL LESSARD :

6970 Bonsoir, bon matin ou bonne journée! Alors, moi, c'est au niveau de l'achat local. Ma
question est un petit peu au niveau des PME locales, à savoir est-ce que la pratique de
fractionnement de contrat – parce qu'on sait souvent que, quand on fait des phases de
construction, c'est des contrats qui sont assez importants, donc difficile aussi d'accéder à réaliser
ces contrats-là quand ils sont des contrats majeurs pour des entreprises locales. Donc, est-ce
6975 que la pratique du fractionnement de contrat sera mise en place lors de la construction de la mine
pour favoriser l'obtention de contrat par les PME locales?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron.

6980 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Alors, Monsieur le président, c'est sûr qu'avec le nombre d'activités qu'il faut réaliser pour
la construction du projet, nous devons faire appel à des entrepreneurs de calibre provincial.

6985

Cependant, à l'intérieur des lots qui vont être préparés, nous voulons avoir un contenu local, d'entrepreneurs locaux. Alors, ça peut être sous diverses formes, soit des partenariats entre les gens qui sont déjà présents ici, à Sept-Îles, et qui ont déjà une expertise ou à qualification équivalente et à compétitivité ou à prix compétitif également, nous allons favoriser les entreprises locales.

6990

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez des objectifs en termes de pourcentage?

6995

M. FRANÇOIS BIRON :

Les objectifs, encore, ne sont pas évalués présentement.

7000

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous en discutez avec la MRC ou la Chambre de commerce?

M. FRANÇOIS BIRON :

7005

Actuellement, il est un peu trop tôt dans le processus puisque toutes ces informations-là plus précises vont venir lorsque nous allons être plus avancés au niveau de l'étude d'ingénierie de détail.

7010

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que pour la MRC, c'est un volet important?

M. PHILIPPE GAGNON :

7015

C'est plutôt du ressort, je dirais, de la Chambre de commerce ou des entrepreneurs locaux de voir à ça avec Mine Arnaud. Nous, de la MRC, on n'a pas vraiment abordé la question.

LE PRÉSIDENT :

7020

D'accord, merci. Ça va?

M. MICHEL LESSARD :

7025

Oui ça va. Mon autre question est au niveau de la main-d'œuvre. On dit qu'on va recruter la main-d'œuvre, on pense recruter la main-d'œuvre ici, dans la région comme telle, au niveau de

l'employeur Mine Arnaud comme tel. Nous, les PME locales, on est habitué de se faire, si on peut dire, recruter de la main-d'œuvre à l'intérieur de nos entreprises au profit des plus grandes entreprises comme telles.

7030 Je voulais savoir s'il allait y avoir des méthodes ou des mécanismes afin d'éviter, justement, de venir puiser dans... parce que, quand même, il faut que nous on soit encore là si on veut donner des services aux grandes entreprises. Donc, est-ce qu'il va y avoir des méthodes, des mécanismes qui vont être implantés par Mine Arnaud, par le promoteur, pour éviter de venir puiser dans la main-d'œuvre des PME déjà existantes ici à Sept-Îles?

7035

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Biron.

7040

M. FRANÇOIS BIRON :

À ce niveau-là, Monsieur le président, notre objectif, ce n'est pas de – pour employer un terme commun – « vider les entreprises locales » pour répondre à nos besoins. D'ailleurs, nous avons déjà planifié des programmes de formation pour former de nouveaux travailleurs, former des gens aussi qui ont déjà de l'expérience, mais qui vont avoir besoin d'un complément de formation pour nos activités, d'une part. Et nous voulons, nous avons déjà abordé la question avec la communauté Uashat Mani-Utenam pour recruter des gens aussi au sein de leur communauté avec des programmes de formation adaptés pour eux, de façon à inclure un pourcentage de la main-d'œuvre innue dans nos opérations.

7045

7050 Également, Monsieur le président, à Sept-Îles il y a un autre phénomène qui existe, c'est que les gens demeurent à Sept-Îles, mais travaillent à l'extérieur, font ce qu'on appelle « du fly in, fly out ». Et nous avons reçu actuellement beaucoup de C.V. de ces gens-là qui veulent revenir ou travailler dans leur municipalité et être plus près de leur famille que le régime fly in fly out. Donc, déjà nous avons un bassin de C.V. avant même de procéder au recrutement.

7055

LE PRÉSIDENT :

Combien de demandes vous avez reçues?

7060

M. FRANÇOIS BIRON :

Dans les C.V., on dépasse déjà les 300 C.V. reçus sans faire aucune promotion.

7065

LE PRÉSIDENT :

Mais les 300, ce sont des gens qui vivent à Sept-Îles et qui travaillent à l'extérieur?

7070

M. FRANÇOIS BIRON :

Je ne pourrais pas dire que tous les 300 sont des gens de Sept-Îles, mais je dirais que la majorité est de la Côte-Nord.

7075

M. MICHEL LESSARD :

Mais comme PME locale, nous aussi, on travaille aussi ailleurs, à Fermont ou Havre-Saint-Pierre. On a des gens qui vivent à Sept-Îles qu'on amène avec nous autres travailler ailleurs aussi. Mais on réalise des contrats aussi ailleurs. Donc, ça va pour ce soir. Merci.

7080

LE PRÉSIDENT :

Merci. Doris Nadeau. Bonsoir, Monsieur Nadeau.

7085

M. DORIS NADEAU :

Monsieur le président, Mesdames les commissaires. J'ai le goût de vous dire bonjour vu l'heure tardive.

7090

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

7095

M. DORIS NADEAU :

N'oubliez jamais qu'à Sept-Îles, le soleil se lève à l'est, se couche à l'ouest. Donc, le matin vous allez voir le jour un peu plus de bonne heure qu'à Québec.

7100

De par la nature de mon emploi, j'occupe le poste de directeur d'une maison d'hébergement pour sans-abri à Sept-Îles, la seule sur la Côte-Nord. Alors, quand on parle d'environnement, pour moi, l'environnement humain vient m'interpeller un peu plus. Le facteur d'hébergement dans le domaine où je vis, où je travaille, est assez important pour me poser la question : si la ville de Sept-Îles est un terrain de jeu, une place de jeu ou une place de vie? Moi,, j'ai intérêt à ce que les gens qui sont à Sept-Îles retrouvent une qualité de vie pour vivre à Sept-Îles et non pas seulement exister.

7105

7110 Alors, je me suis dès lors, en 2009, tout de suite, à questionner Mine Arnaud : qu'est-ce que vous allez prévoir comme camp de travailleurs – je n'aime pas le mot – mais comme camp de travailleurs pour atténuer les problèmes d'hébergement qu'on vit présentement à Sept-Îles; un peu moins depuis trois ou quatre mois. Je suis en mesure de pouvoir l'affirmer.

7115 Ma question est celle-ci, je vais juste avoir une question vu l'heure tardive. Qu'est-ce que Mine Arnaud et qu'est-ce que ville de Sept-Îles pensent du projet de quartier habitations évolutives qui a été proposé ou suggéré à ces gens-là, il y a quelques mois, par l'Université McGill et le cégep de Sept-Îles?

LE PRÉSIDENT :

7120 Tout d'abord par monsieur Clements.

M. DENIS CLEMENTS :

7125 Écoutez, Monsieur le président, la ville de Sept-Îles était partie prenante de ce travail-là avec les gens de développement économique Sept-Îles et les grandes entreprises de Sept-Îles. Donc, nous, on est pleinement d'accord avec ce processus-là, sauf que la ville n'agira pas comme promoteur de développement. Le défi que nous avons, c'est d'identifier des promoteurs qui vont être capables de mettre en place, si on veut, ce concept de quartier évolutif. Sauf que du côté de la municipalité, il y a déjà des choses que nous on regarde, exemple, à quel endroit ça
7130 pourrait se réaliser, tout ça, pour être capable de faciliter, si on veut, le travail de promoteur potentiel qui pourrait être intéressé par ça.

LE PRÉSIDENT :

7135 Est-ce qu'à ce niveau-là, vous avez identifié Mine Arnaud comme un acteur potentiel?

M. DENIS CLEMENTS :

7140 Mine Arnaud fait partie des partenaires qui ont collaboré, si on veut, à l'étude en termes financiers.

LE PRÉSIDENT :

7145 D'accord. Et donc, pourriez-vous nous donner un peu plus de précision, Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

7150

Oui. Nous sommes partie prenante de l'étude. Nous avons contribué financièrement à la réalisation de l'étude. Le document vient d'être produit, et je vous dirais que c'est un très beau résultat, très beau travail qui a été fait de la part du consultant. Et on s'inscrit, nous, dans cette ligne-là si nous avons besoin d'un plan B pour ce qu'on appelle un camp de travailleurs ou, on va l'appeler maintenant, un camp évolutif pour la main-d'œuvre excédentaire.

7155

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

7160

M. DORIS NADEAU :

Merci, Monsieur le président.

7165

LE PRÉSIDENT :

Merci. Est-ce que le document a été déposé? Le document auquel vous faites référence.

M. FRANÇOIS BIRON :

7170

Le document, c'est la municipalité de Sept-Îles qui régit l'étude.

LE PRÉSIDENT :

7175

Est-ce que vous pourriez le déposer?

M. DENIS CLEMENTS :

Oui, on pourrait le déposer, Monsieur le président.

7180

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, merci. Madame Nicole Kirouac.

7185

Mme NICOLE KIROUAC :

Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir, Mesdames les commissaires.

7190

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame.

7195

Mme NICOLE KIROUAC :

Alors, Nicole Kirouac, avocate, originaire de Malartic. Je pense que j'ai tout dit quand j'ai dit ça.

7200

LE PRÉSIDENT :

J'aime mieux le deuxième que le premier.

7205

Mme NICOLE KIROUAC :

Pardon.

7210

LE PRÉSIDENT :

J'aime mieux le deuxième que le premier.

7215

Mme NICOLE KIROUAC :

Oui, parfait. Alors, contrairement à un intervenant ce soir, moi, j'ai beaucoup de respect pour le BAPE. Je trouve que c'est un outil extraordinaire pour que les citoyens puissent comprendre un projet, se faire une idée pour voir s'il est acceptable ou pas acceptable et agir comme citoyen.

7220

Alors, moi, compte tenu évidemment que je suis juriste et que j'accompagne des citoyens de Malartic depuis maintenant 7 ans, et tenant compte de l'état actuel du droit, autant au niveau des mines que du contrôle environnemental et sachant que – et, à ce moment-là, je demanderais au promoteur s'il veut mettre la carte du projet Arnaud où on voit l'emprise, la fosse, et cetera. J'aurai besoin de ça pour poser ma question.

7225

Alors, compte tenu que le droit permet actuellement à un promoteur qui se verrait autorisé par un décret de procéder dans son projet – pour l'avoir vécu – disons, par exemple, que le projet est accepté le 15 janvier 2014. Le 16 janvier 2014, le projet Arnaud, la Mine Arnaud pourrait décider de modifier totalement son projet, de l'extensionner et toute l'opération que l'on fait très laborieusement ce soir et que les citoyens ont fait, que les experts ont fait, à toutes fins pratiques, ces études-là deviennent caduques et les conséquences, on ne peut plus les mesurer parce qu'on ne revient plus devant le BAPE. Ce que l'on vit à Malartic.

7230

7235 Alors, question. Pour éviter ce genre de situation, pour que le promoteur nous donne et indique sa bonne foi à tous les citoyens de Sept-Îles, est-ce qu'il serait prêt – j'aimerais qu'il nous indique sur la carte jusqu'où s'étendent ses titres miniers, par rapport à ce qu'on voit sur la carte actuellement. Est-ce que vous avez un pointeur qui peut nous l'indiquer?

LE PRÉSIDENT :

7240 Monsieur Biron. Je pense que vous avez une carte avec le titre minier. Ça serait beaucoup plus pratique.

Mme NICOLE KIROUAC :

7245 Alors, si je comprends bien la ligne noire qui entoure – on ne peut pas dire que c'est un cercle – mais la ligne noire inclut tous les titres miniers de Mine Arnaud? J'aimais mieux l'autre parce que c'était beaucoup plus clair.

LE PRÉSIDENT :

7250 Mais je ne pense pas que c'était la bonne, Madame. Je ne pense pas que c'était la bonne carte. C'était les délimitations territoriales et non pas du claim.

Mme NICOLE KIROUAC :

7255 O.K. L'indication que vous faites, ce sont les titres miniers de Mine Arnaud, c'est exact?

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui.

7260 **LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous les délimiter comme il faut pour qu'on puisse suivre.

7265 **Mme NICOLE KIROUAC :**

7270 Alors, donc, nous constatons que ça dépasse largement l'assise actuelle du projet de Mine Arnaud. Alors, en conséquence, pour éviter quelque surprise que ce soit, parce que la loi leur permettrait mais qui rendrait totalement inutile l'exercice de ce soir, et on ne pourrait plus du tout mesurer les impacts, autant sur le plan humain, social, santé et à tout point de vue, et on se retrouverait avec des gens qui vivent des préjudices et laissés à eux seuls, devoir se défendre en vertu du Code civil, est-ce que Mine Arnaud est prête à céder, à renoncer et à céder à la

municipale de Sept-Îles tous les titres miniers en dehors de l'assise actuelle de son projet Mine Arnaud? Question.

7275

LE PRÉSIDENT :

Oui. Tout d'abord au MRN, est-ce que le promoteur aurait cette latitude?

7280

M. VINCENT FRÉCHETTE :

Il est possible de laisser les titres d'exploration expirer. Pour l'instant, on n'a pas reçu de demande de bail minier, donc c'est dur de circonscrire l'endroit précis où va être situé le bail minier, la superficie du bail. Mais, oui, c'est une possibilité.

7285

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron.

7290

M. FRANÇOIS BIRON :

7295

Alors, Monsieur le président, c'est une possibilité, comme l'a exprimé le représentant du ministère. Cependant, en pratique, c'est autre chose. Le représentant du ministère a mentionné le bail minier. Le bail minier, c'est un autre document auquel il faut recevoir du ministère pour être capable d'exploiter une substance minérale. Un titre minier ne permet pas d'exploiter une substance minérale. On conserve les droits d'une future exploitation seulement et si on veut exploiter en dehors du bail minier, il faut reprendre le processus au complet pour, justement, avoir les autorisations nécessaires.

7300

Donc, le bail minier vient circonscrire la zone d'exploitation avec, aussi, spécifiquement les substances qui sont exploitées.

7305

LE PRÉSIDENT :

Et?

7310

M. FRANÇOIS BIRON :

Et, nous, ce que nous voulons, c'est de garder un périmètre autour du bail minier avec les titres miniers existants.

Mme NICOLE KIROUAC :

7315 Alors, conclusion, je conclus que Mine Arnaud n'est pas prête à céder et qu'elle pourrait, au
lendemain de l'octroi d'un décret pour opérer, modifier son projet.

7320 Deuxième question. J'ai entendu ce soir un promoteur dire que la source d'eau potable du
lac Rapides ne serait en aucune manière affectée par le projet. C'est ce que j'ai entendu ce soir.
Par contre, j'ai entendu plusieurs questions et même des intervenants des différents ministères
s'interroger et poser beaucoup de questions.

7325 Alors, dans la mesure où le promoteur est sûr et certain qu'il n'affectera pas, est-ce qu'il
serait prêt à signer une entente, et je veux bien dire une entente, parce qu'un engagement,
Monsieur le président, ça n'a aucune force légale. Un engagement, même s'il le prend pendant le
BAPE, ça n'a aucune force légale. Une fois que le projet est en marche, quand nous on dit au
promoteur : « Vous vous étiez engagé avec ça. On se fait répondre : Maître Kirouac, ce n'est pas
dans le décret, je ne suis pas obligé. » La même chose, vous avez parlé du comité de suivi, c'est
exactement la même chose.

7330 Alors, est-ce que Mine Arnaud, compte qu'elle est tellement convaincue qu'elle n'affectera
pas et il me semble que c'est fondamental, c'est la seule source d'eau potable, qu'on m'a dit,
pour la population de Sept-Îles, à signer un contrat, négocier maintenant avec la municipalité – et
ça se fait et ça s'est fait à Malartic – à l'effet de dédommager et de mettre les sommes en fiducie
7335 immédiatement, car advenant un pépin ou une perte de la source d'eau potable, il y aurait
évidemment des conséquences tragiques s'il n'y avait pas une somme de prévue à cet effet-là.
En fiducie, non touchable, non saisissable si le promoteur, malgré, s'il avait prévu, affecte la
source, doit être décontaminée ou peu importe, les sommes seraient là. Et que des experts
évaluent effectivement les coûts qui seraient nécessaires et mettre les argents en conséquence.
7340 Et je peux vous assurer que ça s'est fait pour deux dossiers dans lesquels, en tout cas, je suis
parfaitement au courant, un dossier minier.

LE PRÉSIDENT :

7345 Très bien. Avant de passer la parole au promoteur, je voudrais savoir si la ville, Monsieur
Clements, a déjà pensé à une entente de cette nature-là avec le promoteur?

M. DENIS CLEMENTS :

7350 On a eu des discussions avec le promoteur, pas nécessairement à ce sujet-là, mais de
façon générale, pour voir un peu, advenant qu'il y ait des impacts, comment on pourrait le
travailler. Mais honnêtement on n'a pas été jusque-là, à dire : est-ce qu'on va conclure une
entente. Non, on n'a pas été jusque-là, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

7355

Est-ce que, pour vous, c'est important à l'heure actuelle?

M. DENIS CLEMENTS :

7360

Ça pourrait, sauf qu'il existe des normes, que ça soit du côté du MDDEP entre autres, où est-ce qu'ils doivent être respectés. Nous, dans le fond, on applique les règles en vigueur actuellement. Si jamais Mine Arnaud viendrait influencer, de quelle façon le ministère pourrait... la liaison qu'il pourrait y avoir entre les organismes, malheureusement je n'ai pas la réponse. Comme je vous dis, on est en discussion constante avec les gens de Mine Arnaud. Ça peut être quelque chose qu'on peut regarder.

7365

LE PRÉSIDENT :

7370

Monsieur Biron, est-ce que vous seriez d'accord à signer une entente avec la ville, comme l'a dit maître Kirouac?

M. FRANÇOIS BIRON :

7375

Bien, compte tenu que l'industrie minière, c'est l'industrie la plus légiféré présentement au Québec et même je dirais au Canada, nous allons souscrire à toutes les lois et règlements qui existent, notamment sur la qualité de l'eau potable. Nous, nous avons conclu qu'il n'y a pas d'impact sur la source d'eau potable. Alors, c'est une possibilité qu'on pourra explorer davantage avec la municipalité, mais pour l'instant nous n'envisageons pas de procéder à une entente à court terme avec les municipalités.

7380

LE PRÉSIDENT :

Quel serait le facteur limitant?

7385

M. FRANÇOIS BIRON :

Bien, le facteur limitant, c'est que ça devient extrêmement complexe à démontrer que la contamination vient du projet de Mine Arnaud. Compte tenu que, dans le périmètre qui circonscrit le lac des Rapides, il y a d'autres activités qui pourraient être source de contaminations importantes de l'eau potable.

7390

7395

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais si l'étude démontrait que la Mine Arnaud n'est pas reconnue comme étant responsable de la contamination, même si vous signez une entente, vous ne serez pas imputable.

7400

M. FRANÇOIS BIRON :

Bien, c'est que ce n'est pas si clair que ça en bout de ligne, Monsieur le président, et on s'aventure dans des questions un petit peu hypothétiques, ce soir.

7405

LE PRÉSIDENT :

C'est votre réponse, très bien.

7410

Mme NICOLE KIROUAC :

Je voulais juste signaler que, pour moi, c'était le principe de précaution et ça m'apparaît fondamental et particulièrement avec ce qu'on a vu à Lac-Mégantic, je pense que c'est un principe qui doit être majeur actuellement dans tous les projets au Québec, particulièrement un projet minier dans une zone habitée. Si Mine Arnaud avait été à 30 kilomètres en forêt, je peux vous assurer que je n'aurais pas fait 1 600 kilomètres en auto pour être ici, ce soir. Merci.

7415

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame. Monsieur Jacques Dupont.

7420

M. JACQUES DUPONT :

Bonsoir, Monsieur le président, Madame les commissaires. Ma question va porter, Monsieur le président, sur le démantèlement des ponceaux du ruisseau R10 sous la voie ferrée et les conséquences sur la zone de mouvement de masse, c'est-à-dire que nos sols peuvent bouger sur la 138, rue Longue-Épée, ma propriété est traversée par ledit ruisseau.

7425

7430

Au chapitre 10 du volume 1, dans les pages 10.7, dans l'étude d'impact de Mine Arnaud : « Démantèlement des ponceaux de la voie ferrée et sur le ruisseau R10 et Clet. » Mine Arnaud nous dit qu'ils vont démanteler les ponceaux de la voie ferrée sur les ruisseaux R10 et Clet afin d'assurer la libre circulation des poissons dans les ruisseaux, en grossissant l'aménagement sous les ponceaux R10 de la voie ferrée de 50 mètres de long par 5 mètres de diamètre, et de 75 mètres de long par 10 mètres de diamètre pour Clet, afin qu'il y ait plus d'habitats pour lesdits

7435 poissons en amont. En plus, selon la carte 5.2.1, Mine Arnaud va construire un évacuateur des crues en cas d'urgence sur la R10 dans la cellule S des résidus de flottaison.

7440 Car vous voyez, Monsieur le président, depuis 20 ans que j'habite la rue Longue-Épée, aucun poisson n'y monte ou n'y descend dans la R10 à cause du faible débit de deux à trois pouces d'épais par un mètre d'eau de large qui y coule en moyenne par année. Deux ponceaux enlignés sous la 138 et la rue Longue-Épée, de 30 mètres et de 20 mètres de longueur. Moi je tiens à vous préciser, Monsieur, sur le diamètre, 75 centimètres de diamètre. Il traverse jusqu'à ma propriété.

7445 Selon monsieur Biron, il ne passera presque plus d'eau une fois l'évacuateur des crues installé sur la R10. Monsieur Biron tout à l'heure nous faisait mention, vers 21 h 15 que j'ai noté, à madame Louise Dionne, qui est la deuxième intervenante, qu'au niveau des digues qu'il n'y avait pas de calvette supérieure à ceux de la route 138. C'est ses propos.

7450 Ma question est : qu'elle est la véritable intention de Mine Arnaud? Est-ce d'assurer la libre circulation des poissons sur la R10 en amont de la voie ferrée, alors qu'il n'y en aura jamais, ou de sauver la voie ferrée en cas de bris ou de débordement des crues tout en sacrifiant la 138 des travailleurs d'Alouette, de Cliffs, de Port-Cartier et la rue Longue-Épée et ma propriété?

7455 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Biron.

M. FRANÇOIS BIRON :

7460 Alors, en ce qui concerne le niveau d'eau dans le ruisseau R10, effectivement il va y avoir une réduction de débit et pour permettre de relocaliser la partie du chemin de fer dans ce secteur-là, les ponceaux existants vont être démantelés et remplacés par d'autres ponceaux pour la nouvelle section de la voie ferrée. Donc, à ce niveau-là, il n'y a pas de changement majeur, 7465 sauf le débit du ruisseau puisque son bassin versant, les digues de retenue du parc à résidus vont empiéter sur le bassin versant.

7470 Maintenant, la caractérisation du ruisseau R10 pour l'habitat du poisson n'a pas été faite, à ce qu'on me dit. Par contre, l'ensemble des ruisseaux ont un potentiel d'habitat de poissons, même si le faible débit existe dans le secteur de Longue-Épée comme dans le secteur du Canton Arnaud.

LE PRÉSIDENT :

7475 Mais l'objectif premier du ponceau, c'est?

M. FRANÇOIS BIRON :

Le ponceau, c'est pour assurer la circulation de la voie ferrée, principalement, sous la voie ferrée.

7480

M. JACQUES DUPONT :

Bien, ce n'est pas ça que c'est marqué. En gros, c'est pour qu'il y ait plus d'habitats pour les poissons en amont.

7485

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui. Lorsqu'on va démanteler l'ancien ponceau, ça va permettre de faciliter la circulation du poisson, autant dans le ruisseau Clet, parce que le ruisseau Clet, la façon que ça a été construit, c'est que ça crée une cascade de quelques mètres. Donc, le poisson ne peut pas remonter au-delà de la cascade. Donc, en enlevant ce ponceau, à ce moment-là, on va rétablir le niveau naturel du ruisseau.

7490

M. JACQUES DUPONT :

Monsieur le président, il n'en monte pas. Moi, depuis 20 ans que j'habite là, il n'en monte pas de poisson puis il n'en descend pas parce que le niveau de l'eau est toujours bas. Puis monsieur Biron m'a dit qu'il en aurait presque plus d'eau. Le poisson, ce n'est pas des poissons rats musqués qui vont monter. Ce qu'il me parle, c'est qu'est-ce qui va monter, là, puis il va grossir les calvettes. La calvette de R10 présentement est de 1,4 mètre, elle va monter à 5 mètres. C'est-tu des baleines qui vont monter, c'est quoi?

7495

7500

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Votre deuxième question.

7505

M. JACQUES DUPONT :

O.K. Qui va payer advenant un bris de débordement de l'évacuateur des crues sur la R10 comme les précipitations du 6 décembre 2010, que vous connaissez très bien, et qui risquent d'envoyer la 138, la rue Longue-Épée, ma propriété dans la baie de Sept-Îles?

7510

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce qui arrive, Monsieur Biron, si jamais il y avait un problème de cet ordre-là lors d'un événement climatique extrême? Quelle serait la responsabilité de Mine Arnaud?

7515

M. FRANÇOIS BIRON :

7520 Évidemment, advenant une responsabilité reconnue à Mine Arnaud, nous allons prendre nos responsabilités et compenser pour les dommages causés par une telle crue. Cependant, nous agissons d'une façon proactive de façon à ce que nos bassins puissent accumuler un volume d'eau venant d'une forte pluie pour éviter des débordements tels que le mentionne monsieur Dupont.

7525 Donc, l'approche de Mine Arnaud, c'est d'être proactif, c'est de justement réagir lorsqu'il y a des événements de ce type qui arrivent, de façon à éviter qu'il y ait des débordements subis suite à des pluies diluviennes.

LE PRÉSIDENT :

7530 Monsieur Duquette, est-ce que ces considérations sont prises en compte dans le cadre de l'émission éventuelle d'un décret, d'un certificat d'autorisation, pardon?

M. MICHEL DUQUETTE :

7535 Bien, en fait, pour tout ce qui est digue et ouvrage de retenue d'eau, le ministère va émettre des certificats d'autorisation lorsque l'ingénierie détaillée sera terminée. C'est à ce moment-là que c'est fait. Et puis, dans le fond, selon le type de digue ou d'ouvrage de retenue, c'est soit la Loi sur la sécurité des barrages qui s'applique ou la directive 019.

7540 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le citoyen serait protégé?

7545 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Oui. Bien, dans le fond, les ouvrages de retenue d'eau sont toujours en conséquence des crues. Ça tient compte dans ce cas-là des marées. Ça va tenir compte de plein de facteurs pour déterminer justement les facteurs de sécurité et s'assurer que ça ne va pas se produire. C'est vraiment en prévention.

7550 **LE PRÉSIDENT :**

7555 Mais si ça devait se produire, est-ce qu'il y a, dans le certificat d'autorisation, une reconnaissance de la responsabilité du promoteur?

M. MICHEL DUQUETTE :

7560

Bien, effectivement, ça devient la responsabilité du promoteur, si effectivement il y a un accident qui se produit suite à une rupture de digue ou de barrage, c'est le promoteur qui doit être poursuivi, c'est sûr.

LE PRÉSIDENT :

7565

O.K. Mais s'il n'y a rien d'inscrit dans le certificat d'autorisation?

M. MICHEL DUQUETTE :

7570

Il faudrait que je vérifie. Je n'ai pas en tête s'il y a une...

LE PRÉSIDENT :

7575

Pourriez-vous le vérifier?

M. MICHEL DUQUETTE :

Oui, je vais vous revenir avec la réponse.

7580

M. JACQUES DUPONT :

7585

Parce que, Monsieur le président, vous savez que si ma propriété est emportée, la 138, le provincial va payer, ça appartient au provincial. La rue Longue-Épée, c'est le municipal. Le municipal va payer. Mais moi, là, il va falloir que je me batte contre le promoteur. Ma propriété, elle va être rendue à la mer. Là, il va falloir que je prenne des avocats, ça va me coûter... je vais laisser ma chemise là. C'est que, Monsieur le président, j'ai aucune garantie de Mine Arnaud. Si Mine Arnaud me dit, il me garantit qu'il me signe un contrat comme quoi que si ma propriété est emportée qu'il va me payer l'évaluation de ma propriété, avec, en bonne et due forme, un contrat reconnu, notarié, je suis prêt à embarquer. Ça va répondre à mes questions. Mais là, je suis dans l'incertitude. Moi je vais me battre contre une multinationale. Je vais laisser ma chemise là.

7590

LE PRÉSIDENT :

7595

Monsieur Biron, dans les ententes éventuelles que vous avez l'intention de conclure avec les propriétaires riverains limitrophes, est-ce que des aspects comme ceci peuvent être couverts?

M. FRANÇOIS BIRON :

Monsieur le président, le cadre d'entente et d'acquisition vise surtout à accommoder les gens qui ont à vendre une parcelle de terrain ou l'ensemble du terrain et leur résidence à Mine Arnaud. Au niveau des dommages, c'est un autre dossier, c'est un autre aspect qu'il faut regarder avec nos procureurs à ce moment-là. Parce que Mine Arnaud va agir en citoyen responsable, un bon citoyen corporatif, et va respecter la législation en vigueur. Donc, si on est imputable pour un défaut, bien, évidemment, on va agir avec toute la responsabilité qui nous revient à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends un peu, je suis sensible à ces observations, entre la rhétorique puis la réalité qu'un citoyen doit vivre, qui vit une situation de drame et qui, en plus, doit se battre pour montrer finalement l'impact subi, c'est une autre paire de manches. Mais si tout ça était reconnu par des ententes, un peu à l'image des ententes que vous pourriez signer, les ententes d'acquisition, mais il pourrait y avoir une entente similaire. Est-ce que ça serait envisageable?

M. FRANÇOIS BIRON :

Monsieur le président, on pourrait se pencher sur la question avec nos procureurs et regarder cet aspect-là.

LE PRÉSIDENT :

Croyez-vous pouvoir venir cette semaine avec un début de réponse?

M. FRANÇOIS BIRON :

Écoutez, le délai est quand même court cette semaine. J'espère y arriver. Si ce n'est pas possible, ça va être quand même dans un délai assez court.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

M. JACQUES DUPONT :

C'est parce que, tout à l'heure, ce que monsieur Biron nous disait, il disait qu'il n'y avait aucune calvette qui était, au niveau des digues, qui était supérieure à ceux de la 138. Celles qu'ils vont poser en dessous de la voie ferrée, elle va être grosse de même, puis ça va passer à la 138 gros de même. Hey! Il y a quelque chose qui marche pas, vous savez. S'ils font ça gros de

7640 même, c'est pas pour faire monter des poissons quand il y en a pas. C'est parce qu'il y a un danger potentiel, sans ça ils mettraient les mêmes calvettes, 1,4 mètre.

M. FRANÇOIS BIRON :

7645 Monsieur le président, si vous me permettez un dernier commentaire. Dans l'étude d'ingénierie de détail, nous allons revoir tout le concept, justement, des calvettes et s'assurer qu'elles correspondent bien au diamètre approprié.

LE PRÉSIDENT :

7650 Très bien. Merci. Alors, maintenant, Terry Kennedy, s'il vous plaît.

M. TERRY KENNEDY :

7655 Monsieur le président, Mesdames, bonsoir. Je m'appelle Terry Kennedy, citoyen de Sept-Îles, en vacances éternelles et quand je dis ça puis je vois la Mine Arnaud là, mon éternel est rapetissé de plus en plus. Ce que je trouve vraiment étonnant ce soir, j'avais une question, mais ce que j'ai vécu puis ce que j'ai entendu ce soir, avec toutes les non-réponses, avec toutes les incertitudes vis-à-vis un projet où est-ce qu'on a une mine à ciel ouvert, juste à la porte de mes
7660 deux poumons et de 25 000 personnes qui habitent ici, et vous n'avez pas plus de réponses que ça au ministère, à la Santé! Moi j'en suis complètement... il y a quelqu'un qui l'a demandé tantôt : qu'est-ce que c'est le BAPE? C'est-tu le Bureau des audiences publiques sur l'économie ou l'environnement? C'est sur l'environnement. C'est l'élément principal, c'est-à-dire nos vies. Je
7665 suis d'accord que pour vivre il faut travailler, il faut manger, mais il faut vivre en santé et en qualité aussi. Et une mine à ciel ouvert, vous ne me ferez pas accroire qu'avec les intempéries de la nature en rapport avec l'eau, en rapport avec... ils ne connaissent rien au niveau de la baie, le maritime, la nappe qu'on parlait en rapport avec l'air, en rapport avec l'eau, en rapport avec la terre.

7670 Est-ce que j'ai bien compris – ma question s'en vient – Monsieur, tantôt, que vous avez dit que si vous voyez qu'on est dans une situation si – je n'oserais pas dire de cirque en rapport avec les non-réponses parce que je voudrais être respectueux – que vous pouvez réellement recommander : « On arrête ça, cette affaire-là. On met ça à plus tard, dans quatre mois. » Il me
7675 semble qu'il y a des éléments... on parle de toxicité comme si c'était : « Ah, je le sais pas! » On est dans les simulations. Un médecin qui me parle de simulation en rapport avec une population de 25 000 personnes, moi je ne comprends pas. C'est ma vie, ça, là. Puis moi, des automobiles qui ont quelque chose qui est écrit en arrière « Attention, enfant à bord », j'ai toujours ri de ça un peu parce que moi aussi je suis à bord. Puis moi je suis à bord de ma ville de Sept-Îles. Puis des non-réponses comme ça, là, c'est d'un ridicule total. Je m'excuse.

7680

Ma deuxième question, puisque je n'ai pas besoin de la première, c'est de savoir... oui, oui, parce que vous l'avez dit, puis j'aimerais ça vous réentendre dire que vous avez cette force et cette possibilité-là.

7685 **LE PRÉSIDENT :**

7690 La commission, elle a toute la latitude pour écrire le rapport qu'elle veut écrire. Si la commission constate que les études sont incomplètes, elle le dira. Et si ce niveau-là d'étude incomplète est suffisamment important, ça pourrait guider la commission à émettre un autre commentaire beaucoup plus général, à portée plus générale.

7695 Évidemment, encore une fois, la commission n'a aucun pouvoir décisionnel. La commission va éclairer le ministre, qui à son tour va éclairer le gouvernement. Il en est de même de l'analyse du ministère de l'Environnement. Donc, c'est à la lumière de ces deux rapports-là que le ministre et que le gouvernement va se positionner. Mais la commission a toute la latitude pour faire le rapport, pour écrire le rapport qu'elle veut bien écrire.

M. TERRY KENNEDY :

7700 Et je vous invite à vous pencher sur nos vies, Monsieur. Deuxième question. J'ai entendu dire à travers bien des rumeurs que, concernant les effets, les chiffres que peut émettre... tout d'abord, avant que la Mine Arnaud se présente la carie dentaire, là, avant ça, on avait des usines et présentement, au niveau du cancer, dans la région, on est dans les palmarès, dans les premières positions, avant qu'ils arrivent eux autres là.

7705 Et puis, j'ai entendu dire que le BAPE ne prenait pas en considération ce qu'on appelle les effets cumulatifs des autres générateurs d'emploi et aussi de contaminants. Est-ce que c'est exact?

7710 **LE PRÉSIDENT :**

7715 Tout d'abord, je vais demander au représentant du ministère de la Santé, est-ce que c'est bien exact que la ville de Sept-Îles ou que la région ici, elle est caractérisée par un taux de cancer – je ne sais pas de quel type de cancer – mais d'un taux de cancer, tous cancers confondus...

M. MICHEL JULIEN :

7720 Je ne suis pas au courant.

LE PRÉSIDENT :

Vous n'êtes pas au courant.

7725

M. MICHEL JULIEN :

Je vais me renseigner. Il y a des études de données environnementales là-dessus, mais je ne les ai pas.

7730

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que l'étude sur les déterminants de la santé permet d'avoir une appréciation sur l'étendue du nombre de l'incidence ou de la prévalence des cancers?

7735

M. FRANÇOIS BIRON :

Monsieur le président, nous avons parcouru un document qui a été préparé par le département de santé communautaire justement qui fait état des taux de cancer. Je crois qu'il a été utilisé dans notre étude des déterminants de la santé. Je demanderais peut-être à madame Jourdain de nous préciser comment ça a été considéré. Pendant qu'elle recherche l'information, pour les effets cumulatifs, Monsieur le président, je pourrais répondre?

7740

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

7745

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui, on en tient compte avec les normes qui sont imposées par le ministère. Donc, les conditions existantes, avec l'arrivée de Mine Arnaud, on en tient compte pour ne pas dépasser la norme.

7750

M. TERRY KENNEDY :

Moi, je voulais savoir si le BAPE tenait compte de ces chiffres-là.

7755

LE PRÉSIDENT :

Non, non, je n'ai pas bien compris.

7760

M. TERRY KENNEDY :

7765

C'est ça, c'est parce que c'est quand même important. C'est pareil comme si vous me disiez que j'ai de l'eau jusqu'ici là, et il arrive là, puis l'eau va monter jusque-là, puis là tu dis : « Non, non, ça ici, ça ne compte pas. » C'est exactement ce que j'ai comme image, tu comprends?

7770

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr que c'est que c'est important pour la commission.

7775

M. TERRY KENNEDY :

C'est important certain. D'une façon ou d'une autre, c'est assez facile à vérifier, on n'est pas obligé d'avoir une vérification de Mine Arnaud concernant le cancer qu'il y a dans notre région, quand la direction des soins de la Côte-Nord ne le sait même pas. Mais c'est très facile à vérifier.

7780

LE PRÉSIDENT :

De toute façon, le porte-parole du ministère va s'informer, puis on aura la réponse probablement demain.

7785

M. TERRY KENNEDY :

O.K. En tout les cas, je termine en vous remerciant beaucoup, et que j'aimerais sérieusement que vous nous preniez au sérieux.

7790

LE PRÉSIDENT :

Bien, si on ne le faisait pas, nous ne serions pas ici.

7795

M. TERRY KENNEDY :

Je voudrais vraiment croire ce que vous me dites, Monsieur, puis merci.

7800

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie. Madame Louise Tanguay. Non. O.K. Madame Lynda Bouma. Non plus. Alors, c'est ce qui termine la première soirée d'audience publique. Je vous invite donc demain après-midi à partir de 13 h. Donc, pour les personnes-ressources, pour le promoteur, 13 h nous

7805 démarrons. Et, bien sûr, vous pouvez, pour les citoyens, informer vos voisins que nous
débuterons à 13 h.

Bonne nuit à tout le monde et merci.

7810

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment
d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des
propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

7815

ET J'AI SIGNÉ :

7820

Yolande Teasdale, s.o.

7825